

2011

CHIFFRES-CLÉS

L'égalité entre les femmes
et les hommes

Avant-propos

C'est avec un grand plaisir qu'en prenant mes fonctions de ministre des Droits des femmes, je vous présente l'édition 2011 des chiffres-clés de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Cet ouvrage, qui a mobilisé la plupart des administrations de l'État, dresse un panorama complet de la situation des femmes dans notre pays, du point de vue de la démographie, de la parité, de l'égalité professionnelle, de l'articulation des temps de vie et de l'accès aux droits. Il apporte également un regard sur la situation des femmes dans le monde.

Ces chiffres révèlent, s'il en était besoin, que les inégalités entre les sexes ne sont pas un sujet à part ou marginal mais qu'elles se manifestent dans la vie de la Cité autant que dans la vie personnelle et professionnelle des femmes. Quel que soit le domaine où notre regard se porte, les inégalités se révèlent et persistent. Certaines sont bien connues, comme celles qui concernent le champ politique ou le champ professionnel. D'autres sont plus discrètes, plus insidieuses, comme celles qui concernent les violences. C'est le mérite de cet ouvrage que de mettre à jour ces données d'origines très diverses, que de nous les rappeler, pour qu'aucun d'entre nous, responsables politiques, administratifs ou associatifs et même simples citoyens ne puisse les ignorer.

En même temps qu'un constat, cette édition 2011 apporte à celles et ceux qui sont engagés dans cette conquête de l'égalité, des points de repères objectifs, incontestables, à partir desquels construire des actions, des politiques pour que les choses changent et que l'égalité des droits devienne une égalité dans les faits, une égalité tangible, qui s'illustrera dans les prochaines

éditions de cet ouvrage mais plus encore, qui sera vécue au quotidien par les femmes.

Ces chiffres sont ainsi l'un des meilleurs alliés de la ministre que je suis pour convaincre que l'égalité des femmes et des hommes n'est pas un sujet déjà réglé mais qu'elle justifie des politiques publiques ambitieuses, interministérielles et transversales.

Parions que l'édition 2012 marquera un point de bascule. C'est à cette ambition que le ministère des Droits des femmes s'emploiera, sans relâche. C'est à l'aune de ces mêmes données que nous pourrons mesurer les progrès accomplis vers une société où femmes et hommes ont les mêmes droits, dans les textes comme dans la réalité.

V. Belkacem

Najat Vallaud-Belkacem
Ministre des Droits des femmes

Sommaire

Données démographiques

Les femmes sont majoritaires dans la population française
En Europe, les femmes vivent plus longtemps que les hommes mais l'écart se réduit
Plus d'enfants et de plus en plus tard : rapport entre emploi et fécondité

5

La parité et l'accès des femmes aux responsabilités

Les femmes et la vie politique
Les femmes dans le monde économique
Les femmes dans les emplois de direction des trois fonctions publiques
Les femmes et la vie associative
L'accès aux responsabilités des femmes dans le sport

13

L'égalité professionnelle

Formation
Marché du travail
Les écarts de retraite entre les femmes et les hommes
Les risques psychosociaux au travail

31

L'accès aux droits et le respect de la dignité de la personne

La santé des femmes
Les violences envers les femmes
Femmes et pauvreté

59

L'articulation des temps de vie

Le partage des temps des femmes et des hommes
L'articulation des temps de vie professionnelle et familiale
Les pratiques culturelles et sportives des femmes

93

Les femmes dans le monde

117

Données démographiques



Les femmes sont majoritaires dans la population française

Au 1^{er} janvier 2011, 63 136 180 personnes vivent en France métropolitaine, dont 51,5 % de femmes. Depuis 2007, la population métropolitaine s'est accrue de 1 334 374 habitants. La population masculine est majoritaire jusqu'à 35 ans, au-delà les femmes sont plus nombreuses, en particulier aux âges élevés. Au 1^{er} janvier 2011, elles représentent 58,6 % des 65 ans et plus **1**.

En Europe, les femmes vivent plus longtemps que les hommes mais l'écart se réduit

La durée de vie moyenne continue à progresser dans la quasi-totalité des pays européens. L'espérance de vie à la naissance dans l'Europe des 27 s'élève, en 2010, à 76,4 ans pour les hommes et à 82,4 ans pour les femmes **2**. Les Français, et surtout les Françaises se classent parmi les Européens qui peuvent s'attendre à vivre le plus longtemps.

Depuis quelques années, sous l'effet du rapprochement des comportements entre hommes et femmes, l'avantage féminin d'espérance de vie commence à se réduire. On observe une légère réduction des écarts entre les sexes. En France, alors qu'en 1996 l'écart d'espérance de vie entre les sexes était de 7,9 années, en 2010 il atteint sept années. Par ailleurs, l'espérance de vie des hommes augmente plus rapidement que celui des femmes. Entre 1996 et 2010, les hommes ont vu leur espérance de vie s'accroître de 3,3 années, tandis qu'elle s'est accrue de seulement trois années chez les femmes.

1 Population totale par sexe et âge au 1^{er} janvier 2011

	Femmes	Hommes	Part des femmes
Moins de 20 ans	7 506 428	7 861 611	48,8 %
20-64 ans	18 778 583	18 298 213	50,6 %
65 et plus	6 264 223	4 427 122	58,6 %
Total	32 549 234	30 586 946	51,5 %

Champ: France métropolitaine.

Source: Insee, situation démographique et bilan démographique.

2 Espérance de vie à la naissance selon le sexe, 2010

	Femmes	Hommes
Allemagne	83,0	78,0
Autriche	83,5	77,9
Belgique	82,8 ²	77,3 ²
Bulgarie	77,4	70,3
Chypre	83,6 ²	78,6 ²
Danemark	81,4	77,2
Espagne	85,3	79,1
Estonie	80,8	70,6
Finlande	83,5	76,9
France métropolitaine	85,3	78,3
Grèce	82,8	78,4
Hongrie	78,6	70,7
Irlande	83,2	78,7
Italie	84,5 ¹	79,1 ¹
Lettonie	78,4	68,6
Lituanie	78,9	68,0
Luxembourg	83,5	77,9
Malte	83,6	79,2
Pays-Bas	83,0	78,9
Pologne	80,7	72,1
Portugal	82,8	76,7
République tchèque	80,9	74,5
Roumanie	77,4 ²	69,8 ²
Royaume-Uni	82,5 ²	78,3 ²
Slovaquie	79,3	71,7
Slovénie	83,1	76,4
Suède	83,6	79,6
Union européenne (27 pays)	82,4¹	76,4¹

1/ Chiffres 2008.

2/ Chiffres 2009.

Sources: Eurostat.

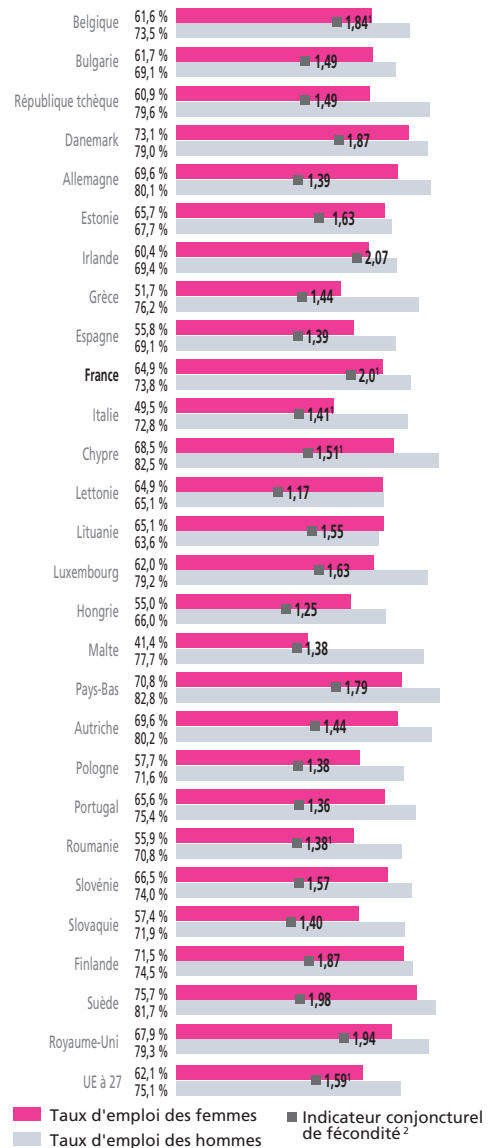
Plus d'enfants et de plus en plus tard : rapport entre emploi et fécondité

Entre 2009 et 2010, les taux d'emploi des hommes et des femmes de 20 à 64 ans ont continué de diminuer dans la majorité des pays de l'Union européenne pour atteindre 62,1 %. Seules la Suède, l'Autriche, l'Allemagne, la Belgique, la Roumanie et Malte ont échappé à la tendance et ont vu le taux d'emploi des hommes et des femmes s'accroître légèrement. Le taux d'emploi des femmes dans ce groupe d'âge a reculé, pour la première fois depuis 2000, en 2009 et a de nouveau diminué légèrement en 2010 pour atteindre 62,1 %.

Pour autant, le nouvel objectif fixé par le Conseil européen en juin 2010 dans le cadre de la Stratégie Europe 2020, d'un taux d'emploi de 75 % en 2020 pour les femmes et les hommes de 20 à 64 ans n'est atteint en 2010 que dans quatre des États membres : la Suède (78,7 %), les Pays-Bas (76,8 %), le Danemark (76,1 %) et Chypre (75,4 %), l'Allemagne et l'Autriche en sont très proches (74,9 %). En Estonie, en Finlande et en Lettonie, l'écart entre les taux d'emploi masculin et féminin est relativement faible (inférieur à 5 points), à l'opposé de Malte (36,3 points) et de la Grèce (24,5 points). L'écart en France entre les taux d'emploi des femmes et des hommes est de 8,9 points **3**.

Bien que le nombre de femmes en âge de procréer soit en diminution, la fécondité reste élevée en France. Selon les estimations d'Eurostat, l'indicateur conjoncturel de fécondité (c'est-à-dire le nombre moyen d'enfants par femme) dans l'UE à 27 varie de 1,4 en Pologne à 2 en France et 2,07 en Irlande. La France et l'Irlande ont quasiment atteint le seuil de renouvellement des générations qui est de 2,1 enfants par femme **3**. Un fort contraste sépare les pays du Nord et de l'Ouest de l'Europe, où la fécondité est supérieure à 1,7 enfant, de ceux du Sud et du Centre ou de l'Est, où elle est presque partout nettement inférieure à 1,6 enfant.

3 Taux d'emploi des femmes et des hommes (en %) et indicateur de fécondité², 2010



1/ Chiffres 2009.

2/ L'indicateur conjoncturel de fécondité, ou somme des naissances réduites, mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

Lecture: en France 64,9 % de femmes et 73,8 % d'hommes de 20 à 64 ans ont un emploi. Champ: taux d'emploi des personnes de 20 à 64 ans vivant dans les ménages privés.

Sources: Estimations nationales ou d'Eurostat. Enquêtes sur les forces de travail, Eurostat.

Malgré cette fécondité forte, les femmes ont leur premier enfant de plus en plus tard : les femmes qui ont accouché en 2010 avaient 30 ans en moyenne, contre 26,8 ans en 1980. Les femmes les plus jeunes ont en effet de moins en moins d'enfants alors que le nombre de naissances pour 100 femmes âgées de 30 à 39 ans a lui considérablement augmenté **4**. Au total, plus de 829 000 enfants sont nés en 2010 **5**.

Les 27 pays de l'Union européenne se répartissent de façon presque égale entre ceux où l'âge moyen à la maternité se situe au-dessus de 30 ans en 2008 et ceux où il est en dessous.

Les pays nordiques et les pays méditerranéens (à l'exception de Malte) présentent une fécondité tardive tandis que les pays du Centre et de l'Est de l'Europe se caractérisent par une fécondité précoce. C'est en Irlande, en Espagne et en Italie que les femmes ont leurs enfants le plus tard.

4 Taux de fécondité par groupes d'âge

Année	Tranche d'âge	Nombre de naissances pour 100 femmes					Indicateur conjoncturel de fécondité	Âge moyen des mères ¹
		15 - 24 ans	25 - 29 ans	30 - 34 ans	35 - 39 ans	40 ans ou plus		
1980		6,9	14,4	7,4	2,6	0,3	194,5	26,8
1990		4,2	13,8	9,1	3,6	0,4	177,8	28,3
1998		3,0	12,9	10,8	4,5	0,5	176,4	29,3
2010 (p)		3,1	12,7	13,3	6,4	0,7	201,2	30,0
2011 (p)		3,1	12,7	13,3	6,5	0,8	201,2	30,0

(p) Résultats provisoires à fin 2011.

¹ Âge calculé pour une génération fictive de femmes qui auraient à tout âge la fécondité de l'année considérée. Lecture : en 1980, on enregistrait 7,4 naissances pour 100 femmes de 30 à 34 ans et 13,3 en 2011, tandis que l'indice conjoncturel de fécondité passe de 194,5 à 201,2 enfants pour 100 femmes.

Champ : France métropolitaine.

Sources : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

5 Natalité au sein de l'Union européenne, 2010

	Naissances vivantes (en milliers)	Taux de natalité (en ‰)	Âge moyen à la maternité (en années)
Irlande	73,9	16,5	31,2
Italie	561,9	9,3	31,1 ¹
Espagne	479,9	10,4	31,2
Pays-Bas	183,8	11,1	30,8
Suède	115,6	12,3	30,7
Luxembourg	5,8	11,6	30,7
Danemark	63,4	11,4	30,6
Chypre	9,9	12,4	30,4 ¹
Allemagne	681	8,3	30,3
Grèce	115,5	10,2	30,3
Finlande	60,9	11,4	30,2
Slovénie	21,6	10,6	30,0
France²	829,0	12,8	29,9¹
Portugal	101,3	9,5	29,7 ¹
Autriche	78,7	9,4	29,8
Belgique	127	11,7	29,6 ¹
République tchèque	117,1	11,1	29,6
Royaume-Uni	778,8	12,5	29,3 ¹
Malte	3,9	9,6	29,4
Hongrie	90,3	9,0	29,3
Estonie	15,8	11,8	29,3
Pologne	413,3	10,8	28,8
Lituanie	35,6	10,8	28,9
Lettonie	19,2	8,6	28,7
Slovaquie	60,4	11,1	28,6
Roumanie	212,1	9,9	26,9 ¹
Bulgarie	75,5	10,0	26,9
Union européenne à 27	5 332,3	10,6	ND

ND : résultat non disponible.

¹ Chiffres 2009.

² Y compris Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Sources : Eurostat et Insee.

La parité et l'accès des femmes aux responsabilités



Les femmes et la vie politique

Depuis la réforme constitutionnelle du 8 juillet 1999, plusieurs lois d'application ont permis de transformer le paysage politique français, en agissant de manière directe et indirecte sur le renouvellement des mandats et fonctions électives françaises (voir encadré p. 18).

En rendant obligatoire la parité pour les scrutins de liste, la loi de 2000 a permis aux femmes de devenir presque aussi nombreuses que les hommes au Parlement européen, dans les conseils régionaux et dans les conseils municipaux de communes de plus de 3 500 habitants.

Les élections nationales

Dix ans après le vote de la loi sur la parité, en juin 2000, l'Assemblée et le Sénat restent des lieux essentiellement masculins. Seul un parlementaire sur cinq est une parlementaire.

Même si le nombre de sénatrices a progressé de façon sensible depuis 2001, il n'y a aujourd'hui qu'une sénatrice pour cinq sénateurs. Ainsi, de 5,9 % des élus en 1998, les femmes sont passées à 21,9 % en 2008 à 22,1 % en 2011 (soit 77 femmes sur 348 sénateurs). Elles sont maintenant proportionnellement plus nombreuses que les députées mais leur nombre stagne depuis les élections de 2004.

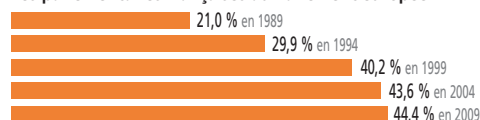
La part des femmes députées s'est accrue de 12,3 % en 2002 à 18,5 % en 2007 (soit 107 femmes sur 577 députés). Néanmoins, ce résultat est encore éloigné de l'objectif fixé par le législateur et les pénalités financières n'ont pas eu l'effet escompté **6**.

Les faibles avancées de la France en matière de parité au sein des assemblées parlementaires la placent désormais en 17^e position dans l'Union européenne pour ce qui concerne la part des femmes élues à l'Assemblée nationale **7** et en 5^e position parmi les 13 États ayant un sénat ou une deuxième chambre **8**.

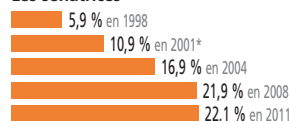
C'est au Parlement européen que les élues sont les plus nombreuses. Avec 45,8 % de femmes élues, la France se place au 6^e rang des pays européens **9**.

6 Évolution de la place des femmes dans les élections nationales (résultats à la sortie des urnes)

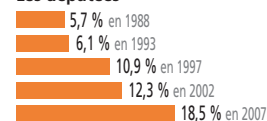
Les parlementaires françaises au Parlement européen



Les sénatrices



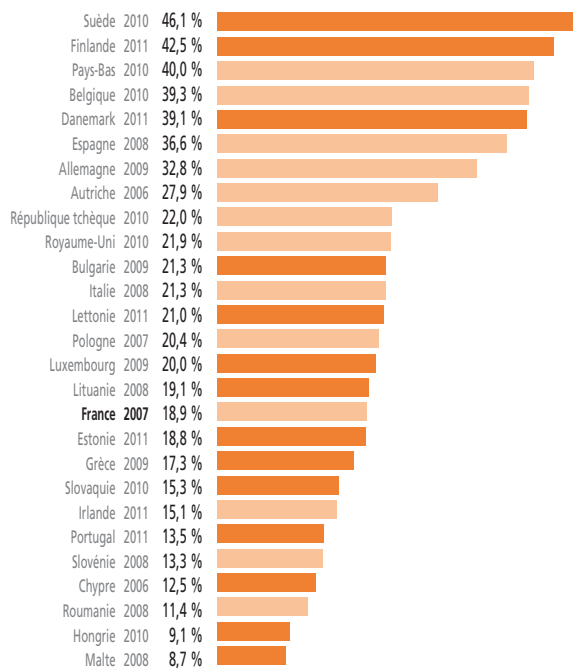
Les députées



* Entrée en vigueur de la loi dite sur la parité, loi n° 2000-493 du 6 juin 2000 tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives : chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Source : ministère de l'Intérieur, Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes.

7 Place des femmes dans les parlements des États membres : Assemblée nationale ou Chambre unique



Assemblée nationale ou Chambre unique

Source : Fondation Robert Schuman, données recensées en octobre 2011.

Les élections locales

L'application des dispositions de la loi sur la parité a introduit une réelle parité dans les conseils régionaux puisqu'au dernier scrutin, de mars 2010, 48 % des conseillers régionaux élus sont des femmes, soit presque deux fois plus qu'en 1998 (27,5 %) 10.

Les conseils généraux sont les assemblées représentatives françaises les moins féminisées même si l'on observe une augmentation de la part des femmes parmi les élus (8,6 % en 1998 14 % en 2011) 10.

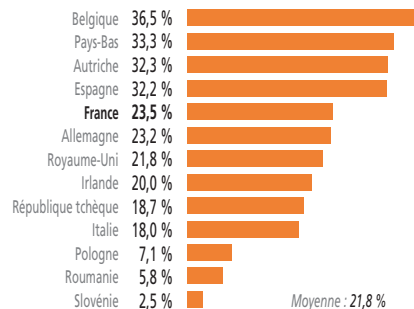
À compter de 2014, un conseiller territorial unique siègera au conseil général et au conseil régional. La loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales a introduit un mécanisme de pénalités financières calqué sur celui des élections législatives en cas de non-respect de la parité.

En 2008, dans les communes de 3500 habitants et plus (localités où s'appliquait la loi sur la parité) on comptait 48,5 % de femmes parmi les conseillers municipaux. Cependant dans les communes de moins de 3500 habitants, qui représentent plus de 90 % des communes de France, 32,2 % de conseillères municipales sont recensées.

Toutefois, la place des femmes dans les exécutifs municipaux est restée très en retrait de leur progression dans les conseils. Cette distorsion apparaît comme la conséquence du faible pourcentage de femmes têtes de liste lors des élections municipales.

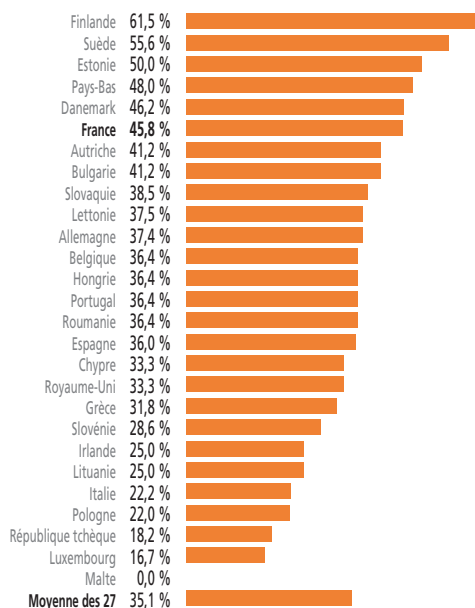
Dans l'ensemble des communes, le nombre de femmes élues maires (14 % en 2008) reste très faible. Dans les communes de plus de 3500 habitants, on ne compte que 9,6 % de femmes parmi les maires (augmentation de 2,9 points d'une élection à l'autre).

8 Place des femmes dans les parlements des États membres : Sénat ou deuxième chambre



Source: Commission européenne, DG EMPL, Base de données sur les femmes et les hommes dans la prise de décision, données recensées en février 2011.

9 Part des femmes élues pour chaque État membre au Parlement européen, 2009



Source: Observatoire de la parité.

Les dispositions législatives en faveur de la parité¹

La **réforme constitutionnelle du 28 juin 1999** consacre le principe d'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives et précise que « les partis et groupements politiques contribuent à la mise en œuvre de ce principe ».

La **loi sur « la parité en politique » promulguée le 6 juin 2000** oblige les partis politiques à présenter un nombre égal d'hommes et de femmes pour les élections régionales et municipales (dans les communes de 3 500 habitants et plus), sénatoriales (dans les circonscriptions à la proportionnelle) et européennes. Elle prévoit aussi des pénalités financières pour les partis ou groupements politiques qui ne respectent pas le principe de parité lors de la désignation des candidats pour les élections législatives.

Cette loi a été complétée par la **loi du 11 avril 2003** qui révisé les modes de scrutin des élections régionales et européennes puis par la **loi du 31 janvier 2007** qui modifie les conditions d'élection des adjoints aux maires, en introduisant des règles strictes de parité. Elle impose la parité dans les exécutifs des conseils municipaux et des conseils régionaux. Elle renforce les sanctions financières à l'encontre des partis politiques qui ne respecteraient pas les exigences légales en termes de parité. Elle prévoit l'élection d'un titulaire et d'un suppléant de sexe différent pour les prochaines élections cantonales. Elle s'est appliquée pour la première fois lors des élections municipales de mars 2008.

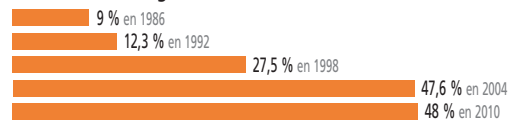
La **loi du 26 février 2008** par son article unique étend aux parlementaires élus conseillers généraux la procédure mise en place par la loi du 31 janvier 2007. Ce dispositif a été appliqué dès les élections cantonales organisées en mars 2008.

Plus récemment, afin de permettre une meilleure représentation des femmes dans la vie économique, l'**article 1^{er} de la Constitution** du 4 octobre 1958, modifié par la **loi constitutionnelle du 23 juillet 2008** de modernisation des institutions de la V^e République, prévoit que « la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales ».

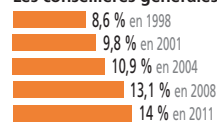
1/ Pour en savoir plus: site internet de l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes (www.observatoire-parite.gouv.fr).

10 Évolution de la place des femmes dans les élections locales (résultats à la sortie des urnes)

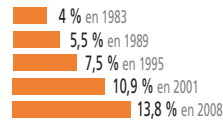
Les conseillères régionales



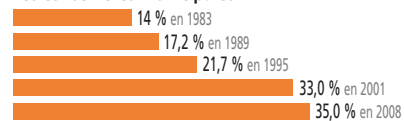
Les conseillères générales



Les maires

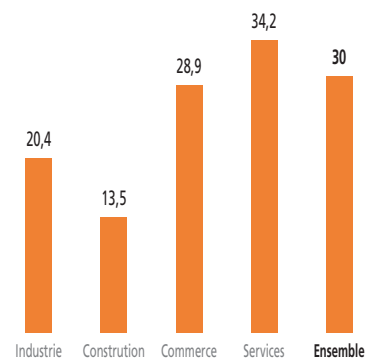


Les conseillères municipales



Source: ministère de l'Intérieur.

11 Part des femmes parmi les cadres dans le privé et semi-public, 2008 (en %)



Lecture: en 2008, 20,4 % des cadres travaillant dans l'industrie sont des femmes.
Champ: les cadres travaillant à temps complet dans le secteur privé et semi-public.

Source: Insee, DADS 2008.

Les femmes dans le monde économique

La loi constitutionnelle du 23 juillet 2008 a modifié l'article 1^{er} de la Constitution en énonçant que la loi favorise « l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales »¹.

L'accès des femmes aux postes de décision dans l'entreprise

En 2008, les femmes occupent un peu moins d'un tiers des postes d'encadrement dans les entreprises du secteur privé et semi-public alors qu'elles sont majoritaires au sein de l'Université. La féminisation des postes de cadre est en augmentation dans tous les secteurs. Le secteur de la construction enregistre la plus faible proportion de femmes cadres (13,5 %) tandis qu'elle est la plus élevée dans le secteur des services (34,2 %) **11**.

Sous-représentées chez les cadres, les femmes le sont encore davantage parmi les dirigeants salariés d'entreprise (17,1 %). Cette proportion stagne et varie selon le secteur d'activité, de 7,2 % dans la construction à 21,3 % dans le commerce **12**. Elle diminue avec l'augmentation de la taille ou du chiffre d'affaires des entreprises.

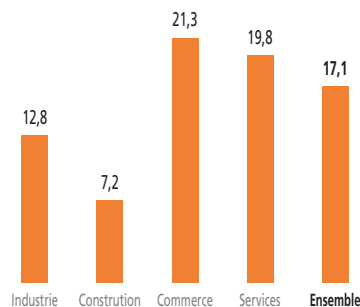
En moyenne, dans l'Union européenne en 2007, seuls un tiers des cadres de directions et dirigeants d'entreprises privées sont des femmes (32,3 %). C'est à Chypre et à Malte qu'il y a le moins de femmes cadres et dirigeantes (respectivement 9,7 % et 12,3 %). Cinq États membres, dont la France, sont au-dessus de la moyenne européenne **13**.

Les femmes au sein des conseils d'administration

La loi relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle du 27 janvier 2011 impose aux sociétés anonymes et aux sociétés en commandite par actions qui sont cotées en bourse ou qui, trois ans durant, emploient un nombre moyen d'au moins 500 salariés permanents et présentent un montant net de chiffre d'affaires ou un total de bilan d'au moins 50 millions d'euros de respecter un quota de 40 % de sièges, dévolus à chaque sexe au sein des conseils d'administration et de surveillance des sociétés d'ici à six ans avec un seuil de 20 % d'ici à trois ans.

1/ Cf. encadré « Les dispositions législatives en faveur de la parité », p. 18.

12 Part des femmes parmi les dirigeants de sociétés salariées, 2008 (en %)

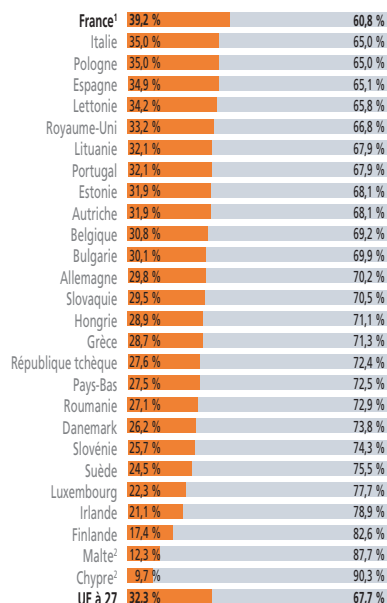


Lecture: en 2008, 12,8 % des dirigeants travaillant dans l'industrie sont des femmes.

Champ: les dirigeants de sociétés salariées hors agriculture, services domestiques, activités extraterritoriales, travaillant à temps complet.

Sources: Insee, DADS 2008.

13 Part des femmes et des hommes parmi les cadres de direction et dirigeants d'entreprises privées, 2008 (en %)



1/ Les chiffres excluent les directeurs et P.-D.G. pour lesquels les données ne sont pas disponibles.

2/ En raison de la petite taille de l'échantillon, les données manquent de fiabilité.

Lecture: en France en 2007 les femmes représentent 39,2 % des cadres de direction et dirigeants d'entreprises privées.

Champ: la population concernée correspond aux catégories 12 et 13 de la nomenclature Isco « Dirigeant et cadre de direction d'entreprise privée » et « Dirigeant et gérant de petite entreprise ».

Sources: Eurostat, enquêtes sur les forces de travail.

Les mêmes règles s'appliquent aux entreprises publiques nationales, aux établissements publics industriels et commerciaux et aux établissements publics mixtes de l'État dont le personnel est soumis à des règles de droit privé.

Le taux de féminisation des conseils d'administration du Cac 40 a fait un bond en avant, passant de 10,5 % en 2009 à 20,8 % en 2011 ¹⁴. La proportion des entreprises qui comptent plus de 20 % de femmes dans leurs conseils d'administration est passée de 13 % en 2009 à 30 % en 2010.

La représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des instances paritaires

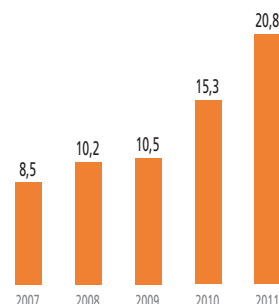
Dans les conseils de prud'hommes

Afin de promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les conseils de prud'hommes, conformément à la loi sur l'égalité professionnelle du 9 mai 2001, les organisations représentatives des salariés et des employeurs ont été invitées, à la veille du scrutin de décembre 2002, à améliorer la représentation des femmes sur leurs listes de candidatures.

Depuis 2002, près d'un quart des conseillers prud'hommes, salariés et employeurs, sont des femmes. Aux dernières élections de décembre 2008, la proportion de femmes parmi les élus atteint 28,4 %. Toutefois, de 2002 à 2008, la féminisation des prud'hommes n'a progressé que de 4,1 points de pourcentage soit moins que durant la période précédente (5,8 points de pourcentage) ¹⁵.

Ce résultat global reflète aussi la répartition des sièges, défavorable aux sections qui comptent le plus de femmes. La progression est inégale selon les sections. La féminisation des juges a fait le plus de progrès dans la section « encadrement » et a été la plus contenue dans les sections « agriculture » et « activités diverses ». Cette dernière reste la plus féminisée, plus d'un tiers des mandats de conseillers revenant aux femmes. Les sections les plus masculines restent l'industrie et l'encadrement avec respectivement 78,5 % et 74,0 % de conseillers hommes, même si la part des femmes progresse le plus fortement dans cette dernière section.

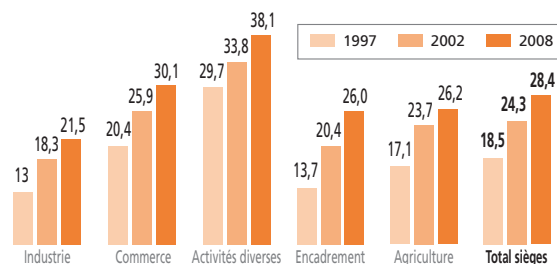
14 Évolution de la part des femmes dans les conseils d'administration (en %)



Champ: entreprises du Cac 40.

Source: communiqué de presse de CapitalCom du 22 juin 2011.

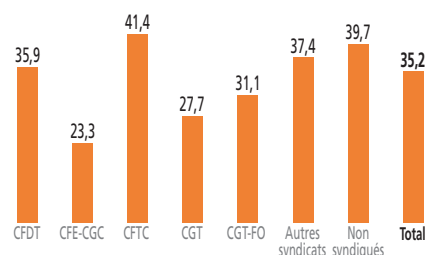
15 Part des femmes dans les conseils de prud'hommes, par section, en 1997, 2002 et 2008 (en %)



Champ: établissements du secteur marchand, collèges salariés et employeurs confondus. Pour 2008, il s'agit de données partielles car les résultats portent sur 92,8 % des sièges: soit sur 13 414 conseillers sur 14 455 sièges au total. Ne sont pas compris les résultats des élections des conseils de Cayenne, de Châteaudun et de Bourgoin-Jallieu qui n'ont pas été organisés en tout ou partie.

Sources: Hege A. et Dufour Ch., La place des femmes dans les prud'hommes, IRES, 2004 et ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité, DGT pour 2008.

16 Part des femmes élues au sein des comités d'entreprise, par organisation syndicale (en % d'élus), cycle électoral 2004-2005



Lecture: aux élections aux comités d'entreprise organisées en 2004 et 2005 (années cumulées), 35,9 % des élus CFDT sont des femmes.

Source: fichier des élections aux comités d'entreprise et délégations uniques du personnel, Dares, 2004-2005.

Dans les autres instances paritaires

Les femmes sont sous-représentées au sein des instances paritaires, tant dans le privé que dans le public.

Les comités d'entreprise comptent en moyenne un tiers de femmes. Leur proportion varie selon l'organisation syndicale de 41,4 % parmi les élus CFTC à 23,3 % dans la délégation syndicale CFE-CGC 16. Elle varie également suivant le secteur d'activité: les femmes sont plus présentes dans les comités d'entreprise des activités tertiaires que dans ceux de la construction.

Dans les commissions administratives paritaires, 40 % des membres représentants du personnel et 38,5 % de ceux désignés par l'administration sont des femmes. Les femmes ont une probabilité plus forte d'être élues par le personnel que nommées par l'administration.

Les femmes dans les emplois de direction des trois fonctions publiques

Les femmes représentent 59,1 % des emplois des trois fonctions publiques, mais seulement 27,6 % des 4 480 emplois supérieurs. C'est dans la fonction publique territoriale que leur part est la plus faible 17.

La fonction publique d'État (FPE)

La part des femmes parmi les dirigeants est de 21,4 %. Elle reste très faible au regard de la place majoritaire qu'elles occupent parmi les postes de cadre (58,1 % d'emplois civils de catégorie A sont occupés par des femmes) 17.

Les 191 emplois de préfets ne comprennent que 10,5 % de femmes, les 100 emplois de trésoriers-payeurs généraux 8 %, les 160 emplois d'ambassadeurs 15,6 %. C'est dans les emplois de chefs de service, directeurs adjoints et sous-directeurs que la proportion est la plus importante (30,6 %).

La fonction publique territoriale (FPT)

Les femmes représentent 60,4 % des effectifs de la FPT et 60 % des cadres. Au 31 décembre 2007, 16,6 % des directeurs généraux des conseils régionaux et départementaux, 18,4 % des directeurs des communes de plus de 40 000 habitants et 17 % des directeurs des structures intercommunales sont des femmes. Leur part est plus importante dans les établissements publics nationaux: 28,4 % 17.

17 Les femmes dans les emplois de direction des trois fonctions publiques

Emploi	Nombre d'emplois de direction	Part des femmes (en %)
Emplois civils de direction de la fonction publique de l'État¹	1 091	21,4
Ambassadeurs	160	15,6
Chefs de service, directeurs adjoints, sous-directeurs	451	30,6
Directeurs d'administration centrale	145	24,1
Préfets	191	10,5
Recteurs	31	25,8
Secrétaires généraux d'administration centrale	13	0,0
Trésoriers-payeurs généraux	100	8,0
Emplois de direction de la fonction publique territoriale²	1 614	18
Conseils régionaux et généraux	601	16,6
Villes de plus de 40 000 habitants	374	18,4
Structures intercommunales	530	17,0
Établissements publics nationaux	109	28,4
Emplois de direction de la fonction publique hospitalière³	1 775	40,2
Membres du corps des directeurs d'hôpitaux	617	16,0
Membres du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux	1 158	53,0

1/ Emplois civils au 31 décembre 2009.

2/ Directeurs généraux, directeurs généraux adjoints et directeurs généraux des services techniques, au 31 décembre 2007.

3/ Chefs d'établissements au 31 décembre 2009.

Source: ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique et de la réforme de l'État, DGAFP, Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, Faits et chiffres 2010-2011, La Documentation française, 2011.

La fonction publique hospitalière (FPH)

Les femmes représentent 62,3 % des personnels de catégorie A. Au 31 décembre 2009, elles sont 40,2 % parmi les emplois de direction de la fonction publique hospitalière dont 16 % parmi les membres du corps des directeurs d'hôpitaux et 53 % parmi ceux des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux 17.

Les femmes et la vie associative

Selon l'enquête Condition de vie des ménages 2008 menée par l'Insee, un tiers des personnes de 16 ans et plus, soit 15,8 millions de personnes, sont membres d'au moins une association.

Les hommes adhèrent plus aux associations que les femmes: 35,6 % contre 29,9 % 18. Ils se tournent de préférence vers les associations sportives, les clubs de troisième âge, les associations de loisirs et celles en lien avec leur vie professionnelle. Les femmes, quant à elles, privilégient les clubs de troisième âge, les associations sportives (malgré un écart assez net entre hommes et femmes: 15,4 % des hommes contre 9,5 % des femmes), les associations en lien avec leur vie professionnelle et les associations culturelles.

L'accès des femmes aux postes de dirigeants d'association

En 2006, 47 % des femmes membres d'une association contre 43 % des hommes sont actifs au sein des associations 19. La différence majeure se situe au niveau de la prise de responsabilité: une femme sur cinq exerce une responsabilité au sein de son association contre un homme sur quatre.

La présence des femmes aux fonctions de président reste faible mais croissante. Elles représentaient 26 % des présidents en 2003, et 31 % en 2005. Les femmes occupent majoritairement les fonctions de secrétaire: 57 % de femmes contre 43 % d'hommes 20.

Des secteurs d'activité différents pour les femmes et les hommes

Les femmes et les hommes s'investissent dans des secteurs d'activité différents. 97 % des présidents des associations de chasse et de pêche et 83 % des présidents des associations sportives sont des hommes. Les femmes sont davantage tournées vers l'action sociale et l'humanitaire (47 % des présidents) et la santé (44 %).

18 Taux d'adhésion selon l'âge et le sexe pour certains types d'associations en 2008 (en %)

	Sexe		Âge					Ensemble
	Hommes	Femmes	16-24 ans	25-39 ans	40-59 ans	60-74 ans	75 ans et plus	
Action sanitaire et sociale ou humanitaire et caritative	3,5	4,6	2,1	3,4	4,0	6,9	3,4	4,1
Sport	15,4	9,5	17,1	14,1	12,7	10,7	4,0	12,3
Culture	5,5	6,3	4,6	5,4	6,0	8,7	3,6	5,9
Loisirs	5,0	4,5	2,7	3,2	5,0	7,9	4,5	4,7
Défense de droits et d'intérêts communs	2,2	2,7	0,7	3,3	3,0	2,3	1,5	2,5
Clubs de 3 ^e âge, de loisirs pour personnes âgées*	8,3	10,7	-	-	-	7,3	13,6	9,6
Syndicat, groupement professionnel**	8,1	6,5	1,9	8,6	11,8	2,6	1,7	7,3
Ensemble	35,6	29,9	26,3	32,7	34,4	36,9	27,6	32,6

* Personnes dont l'âge est strictement supérieur à 59 ans.

** Personnes occupant un emploi, chômeurs et retraités.

Champ: France métropolitaine.

Source: Insee, enquête SRCV-SILC 2008.

19 Responsabilités prises dans la vie associative, en 2006 (en %)

	Ont une responsabilité	Participant actif (occasionnel ou régulier)	Simple adhérent
Femmes	19	47	34
Hommes	26	43	31
Ensemble	23	45	32

Note: le changement d'enquête entre 2005 et 2006 (d'EPCV à SRCV) ne rend pas les résultats directement comparables.

Lecture: en 2006, 19 % des femmes ont une responsabilité dans la vie associative.

Champ: France métropolitaine, individus de 16 ans ou plus et adhérant à au moins une association.

Source: Insee, statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2006.

L'accès aux responsabilités des femmes dans le sport

Le Code du sport conditionne l'obtention de l'agrément des groupements sportifs à « l'existence de dispositions statutaires garantissant le fonctionnement démocratique de l'association, la transparence de sa gestion et l'égal accès des femmes et des hommes à ses instances dirigeantes ».

Il prévoit également que la représentation des femmes soit garantie au sein des instances dirigeantes en leur attribuant un nombre de sièges en proportion du nombre de licenciées éligibles. À titre indicatif concernant le nombre de licenciées se reporter au tableau 100 .

Les fédérations sportives agréées ont adapté leurs statuts à ces dispositions. Le renouvellement en 2009 des instances dirigeantes des fédérations agréées tient compte pour la première fois de ces dispositions. On peut donc constater depuis une progression de la féminisation des instances dirigeantes des fédérations, puisque 9,4 % (11 femmes sur 117) des présidents de fédérations sportives sont des femmes alors qu'elles ne représentaient que 6,3 % aux élections de 2005 (6 femmes sur 117). Le nombre de femmes élues aux comités directeurs des fédérations a connu également une progression de 30 % entre les deux olympiades. Les femmes représentent désormais 24,6 % des élus dans les comités directeurs des fédérations sportives et 21 % des élus aux bureaux.

Un constat similaire existe au sein du Comité national olympique français où les femmes représentent 17,8 % des élus du conseil d'administration (11 femmes dont une est élue au bureau exécutif), alors qu'elles n'étaient que quatre élues en 2005 (8,8 %).

Ce mouvement devrait se poursuivre lors du renouvellement des instances dirigeantes qui interviendra après les Jeux de Londres en 2012.

20 Part des femmes et des hommes parmi les dirigeants d'association en 2005 (en %)

	Présidents	Trésoriers	Secrétaires	Ensemble
Femmes	31	42	57	46
Hommes	69	58	43	54

Lecture: en 2005, 46 % des trois premiers dirigeants d'association (président, trésorier et secrétaire) sont des femmes.

Source: enquête CES-Matisse 2005.

L'égalité professionnelle



L'entrée massive des femmes sur le marché du travail est un des phénomènes majeurs de la seconde moitié du xx^e siècle. La féminisation de la population active a accompagné la montée du salariat et le développement du secteur tertiaire.

Bien que les femmes aient globalement de meilleurs résultats scolaires que les hommes et fassent plus souvent des études supérieures, elles rencontrent plus de difficultés que les hommes face à l'emploi. Elles sont en effet moins souvent présentes sur le marché du travail qu'eux et sont davantage confrontées aux formes particulières d'emploi (contrat à durée déterminée, temps partiel...) et au chômage. Les femmes perçoivent donc des revenus et des salaires nettement inférieurs à ceux des hommes. En conséquence et du fait également de la non-linéarité de leurs carrières professionnelles, elles perçoivent des retraites moins importantes que celles des hommes, même si elles les perçoivent plus longtemps du fait d'une longévité supérieure.

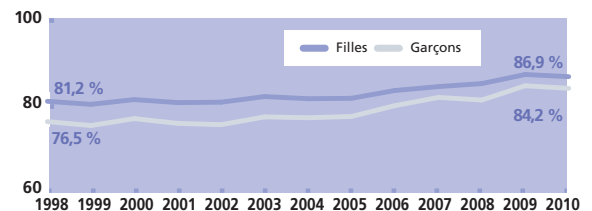
Formation

Le niveau de formation initiale

Dès la fin de la classe de troisième, les filles, du fait de leurs meilleurs résultats scolaires au collège s'orientent davantage vers le second cycle général et technologique. Cependant, à l'issue de la classe de seconde, même à résultats scolaires identiques, les parcours des filles et des garçons divergent nettement: en 2010, 14,5 % des filles s'orientent vers une première littéraire contre 4,3 % des garçons tandis que 27,5 % des filles choisissent la série scientifique contre 39,5 % des garçons. Ainsi, parmi les lauréats du baccalauréat général en 2010, 64,6 % des garçons obtiennent un bac scientifique contre 42,6 % des filles **22**.

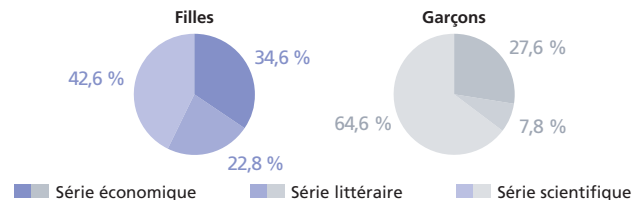
Ces orientations se confirment dans l'enseignement supérieur. Malgré les meilleures performances scolaires des filles (taux de réussite au baccalauréat de 2,7 points supérieur à celui des garçons en 2010 **21**), les garçons intègrent davantage les filières sélectives de l'enseignement supérieur: les filles ne représentent que 30,1 % des inscrits dans les classes préparatoires scientifiques aux grandes écoles scientifiques **23**, 27,5 % dans les écoles d'ingénieurs et 39,9 % dans les instituts universitaires de technologie (IUT). Dans les IUT, les femmes, bien que majoritaires dans le secteur tertiaire (51,4 %), se dirigent peu vers l'informatique (9,6 %).

21 Taux de réussite au baccalauréat selon le sexe, 1998-2010 (en %)



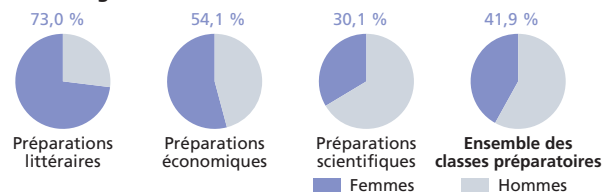
Lecture: en 2010, 86,9 % des filles et 84,2 % des garçons ont eu le baccalauréat.
 Champ: baccalauréat général technologique et professionnel, toutes séries confondues, France entière.
 Source: ministère de l'Éducation nationale, *Repères et références statistiques*, 2010.

22 Répartition des lauréats du baccalauréat général par série, 2010 (en %)



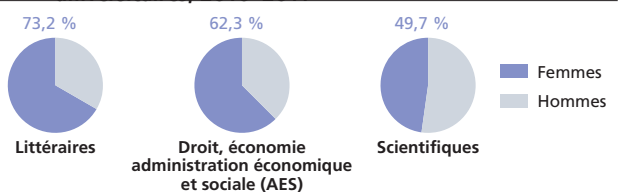
Champ: France entière.
 Source: ministère de l'Éducation nationale, *Repères et références statistiques*, 2010.

23 Proportion de femmes dans les classes préparatoires aux grandes écoles, 2009-2010



Champ: ensemble des classes préparatoires de l'Éducation nationale et des autres ministères. France entière.
 Source: ministère de l'Éducation nationale, *Repères et références statistiques*, 2010.

24 Part des femmes dans les principales disciplines universitaires, 2010-2011



Champ: du 1^{er} au 3^e cycle, France entière.
 Source: ministère de l'Éducation nationale, *Repères et références statistiques*, 2010.

L'université comptait 57,2 % d'étudiantes en 2010-2011, pourtant les parcours universitaires demeurent eux aussi nettement différenciés. Parmi les nouveaux entrants à l'Université en 2010-2011 les jeunes femmes représentent 73,2 % des étudiants en lettres, seulement 49,7 % en sciences. Elles sont majoritaires en droit, économie, administration économique et sociale 24.

L'insertion professionnelle

En moyenne parmi les sortants de formation initiale de 2007 à 2009, 48 % des femmes sortent diplômées du supérieur contre 35 % des hommes¹. Le niveau de formation plus élevé des jeunes femmes explique leur léger avantage en matière de chômage sur les hommes. Cependant, si les jeunes femmes sont moins souvent au chômage, elles sont plus nombreuses à temps partiel et en situation de sous-emploi: d'un à quatre ans après la fin des études, c'est le cas de 13,1 % de celles qui occupent un emploi, contre 6,5 % pour les jeunes hommes.

À niveau de formation identique, les jeunes hommes s'insèrent souvent mieux car ils choisissent les spécialités porteuses (production et sciences exactes) qui conduisent en général à une meilleure insertion professionnelle, tandis que les jeunes femmes privilégient celles des services et des sciences humaines et sociales. Par conséquent, à diplôme identique, le taux de chômage des femmes est plus élevé et leurs salaires sont inférieurs à ceux des hommes 25.

La formation continue

Les chances d'accès à la formation continue (professionnelle et non professionnelle) sont moins importantes dans le secteur privé que dans le public et diminuent sensiblement pour les catégories socioprofessionnelles des ouvriers et employés. Dans ces deux catégories, les femmes accèdent moins que les hommes à la formation; l'écart le plus important est, dans le public, en défaveur des employées et, dans le privé, en défaveur des ouvrières 26.

25 Insertion professionnelle

	Part des femmes (en %)	Taux de chômage BIT (en %)		Part d'emplois à temps partiel (en %)		Écart salaires	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		
BEPC, CEP, sans diplôme	41,8	36,1	39,6	11,4	40,2	-18,5	
CAP, BEP et équivalent	Production	12,9	17,5	30,6	4,7	32,8	-17,7
	Services	78,1	24,8	25,7	11,5	33	-13,7
	Total	42,1	18,7	26,6	5,7	33,1	-16,7
Bac général	S	39,2	15,6	13,5	10,1	20,3	-9,8
	ES, L	66,8	18,2	17	12,2	29,7	-12,1
	Total	58,2	16,4	16,2	10,7	26,4	-14,3
Bac technologique et professionnel	Production	13,7	9,3	10,8	3,6	16,7	-15,1
	Services	72,7	19,7	17	14,5	26,3	-9,6
	Total	47,9	12,4	16,2	6,6	25,1	-15
BTS, DUT et équivalent	Production	19,7	8,5	11,1	2,7	9,2	-8,6
	Services	65,8	13	10,7	5,5	10	-13,4
	Total	51,7	10,7	10,8	4,1	10	-12,7
Diplôme paramédical et social niveau bac + 2	86,1	4,7	2,8	6,6	10,4	-1,8	
Licence, licence professionnelle	Sciences exactes et naturelles, production	43,8	10,6	6,1	5,3	11,2	-1,9
	Sciences humaines et sociales, services	67,9	11,7	8,1	8,3	16,4	-3,4
	Total	63,8	11,6	7,9	7,5	15,8	-4,7
Master 1 et 2, doctorat hors santé	Sciences exactes et naturelles, production	38,1	8	12,7	6,8	8,2	-8,4
	Sciences humaines et sociales, services	61,2	12,1	11,7	8,9	14,5	-13,5
	Total	56,6	10,9	11,8	8,3	13,7	-13,9
École d'ingénieurs et de commerce	30,9	8,4	8,3	1	3,8	-9,9	
Doctorat de santé	63,1	1,9	4,7	10,4	29	-26	

Source: Mainguéné A., Martinelli D., « Femmes et hommes en débuts de carrière, les femmes commencent à tirer profit de leur réussite scolaire », in *Insee premières*, n° 1284, février 2010.

1/ Béatrice Le Rhum, DEPP ; Daniel Martinelli, Insee ; Claude Minni, Dares, « Face à la crise, le diplôme reste un rempart efficace contre le chômage ».

Le taux d'accès à la formation des femmes augmente en 2009 pour atteindre 44,7 %¹. Néanmoins la progression a été moins marquée que pour les hommes dont le taux d'accès atteint lui 47,4 %. La structure sexuée des emplois explique en partie cette différence. Si les cadres femmes sont ainsi plus fréquemment formées que les cadres hommes, cette catégorie demeure minoritaire et les femmes sont bien plus souvent employées, catégorie pour laquelle l'accès à la formation est bien plus rare. Les femmes « ouvrier » semblent, elles, subir un effet combiné qui en fait une catégorie peu fréquemment formée (25,4 %).

Les chances d'accès selon le sexe varient toujours avec la taille des entreprises : concernant les entreprises de plus de 2000 salariés, les chances d'accéder à la formation sont de 63,4 % pour les hommes et de 58,9 % pour les femmes ; en revanche, dans les entreprises de 10 à 19 salariés, elles sont respectivement de 15,6 % pour les hommes et de 18,4 % pour les femmes **27**.

Dans l'ensemble, les formations suivies par les femmes et les hommes ont des objectifs proches, sauf dans les formations fortement corrélées avec l'accès et le maintien sur le marché du travail : 15 % des formations suivies par les femmes (au cours des 12 mois précédant l'enquête) sont diplômantes, certifiantes ou qualifiantes, contre 25 % de celles suivies par les hommes et 6 % des formations suivies par les femmes préparent à un concours, contre 14 % de celles suivies par les hommes.

Les femmes doivent réorganiser deux fois plus souvent que les hommes leur vie personnelle pour pouvoir suivre une formation². La présence d'enfants au foyer s'affirme comme l'un des principaux facteurs discriminants. Cependant, selon l'enquête Formation continue (FC2006) Céreq-Insee, la présence d'enfants n'explique pas tout. Toutes choses égales par ailleurs, les femmes ont 1,6 fois plus de chances de devoir se réorganiser que les hommes quand elles suivent une formation³.

1/ Annexe au projet de loi de Finances pour 2012, « Formation professionnelle ».
2/ Lambert M., Marion-Vernoux I. et Sigot J.-C. (coord.), *Quand la formation continue, Repères sur les pratiques de formation des employeurs et des salariés*, Céreq, 2009.
3/ Fournier C., Sigot J.-C., « Concilier vie familiale et formation continue, une affaire de femmes », in *Bref Céreq* n° 262, mars 2009.

26 Taux d'accès des salariés à la formation continue par catégorie socioprofessionnelle, dans les secteurs privé et public, en 2006 (en %)

Catégorie socioprofessionnelle	Secteur public		Secteur privé	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Cadres	62	71	53	59
Professions intermédiaires	63	58	58	56
Employés	42	53	35	37
Ouvriers	NS ¹	30	21	30
Ensemble	53	55	39	42

1/ NS : non significatif.

Lecture : 62 % des femmes cadres du secteur public ont suivi au moins une formation au cours des 12 mois précédant l'enquête réalisée en continu entre janvier 2006 et janvier 2007.

Champ : salariés des secteurs public et privé.

Définition : formations professionnelles et non professionnelles quel que soit le financement et quelle qu'en soit la durée.

Source : Céreq-Insee, enquête Formation continue 2006, volet complémentaire de l'enquête Emploi 2006, traitement Céreq.

27 Taux d'accès à la formation continue par sexe et taille d'entreprise, en 2009 (en %)

	Taille de l'entreprise (en nombre de salariés)						Total
	10 à 19	20 à 49	50 à 249	250 à 499	500 à 1999	2000 et plus	
Hommes (%)	56,7	58,7	58,6	58,2	56,5	61,6	59,1
Taux d'accès à la formation des hommes	15,6	23,8	41,3	50,6	57	63,4	47,4
Femmes (%)	42,9	41,3	41,4	41,8	43,5	38,4	40,9
Taux d'accès à la formation des femmes	18,4	25,1	38,2	44,7	53,5	58,9	44,7
Taux d'accès à la formation H et F	15,7	23,1	39,2	47,5	54,6	61,5	45,3

Définition : **taux d'accès** : nombre de stagiaires/nombre de salariés.

Source : Céreq, exploitation des déclarations fiscales des employeurs n° 24-83.

Marché du travail

L'activité et l'emploi

Évolution de l'activité

En 2010, les femmes représentent près de la moitié de la population active (47,7 %). Entre 15 et 64 ans, 66,1 % d'entre elles sont actives, contre 74,9 % des hommes. Le taux d'emploi s'élève à 59,7 % pour les femmes et à 68,1 % pour les hommes.

Les comportements féminins et masculins se sont nettement rapprochés depuis une trentaine d'années: le taux d'activité des femmes s'est accru tandis que celui des hommes a diminué. L'écart entre les taux d'activité des femmes et des hommes est passé de 27,6 points en 1978 à 8,8 points en 2010 **28**.

C'est aux âges où elles assument les charges familiales les plus lourdes que le taux d'activité des femmes a le plus augmenté: depuis 1998, plus de 80 % des femmes de 25 à 49 ans ont une activité professionnelle ou en recherchant une, alors que c'était le cas de 60 % d'entre elles en 1975. De 1975 à 2009, l'activité des femmes a progressé presque continûment quels que soient le nombre et l'âge des enfants (sauf pour les femmes vivant avec deux enfants dont le plus jeune a moins de 3 ans)¹. En 2010 cette progression de l'activité des femmes marque un temps d'arrêt avec un maintien au même niveau qu'en 2009. Au cours de la même période, l'activité des hommes s'est également stabilisée.

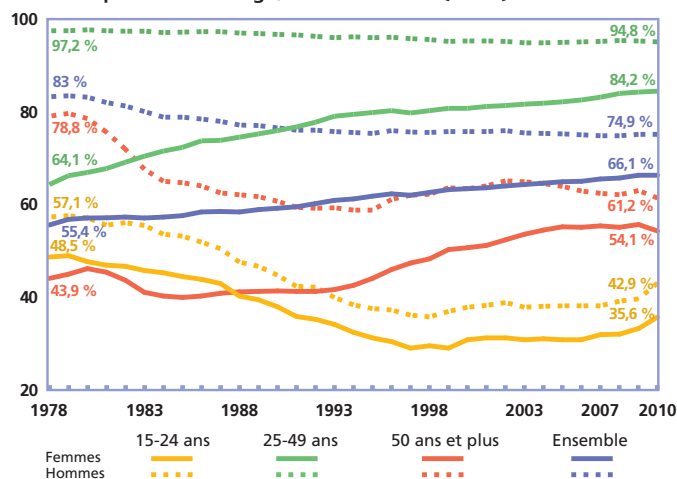
Chez les plus de 50 ans, l'activité des femmes qui avait connu une progression continue, entamée depuis plus d'une décennie marque en 2010 un recul de 1,4 point.

Au sein de la population immigrée, les femmes représentent en 2010 près de 45 % de la population active immigrée alors que les femmes non immigrées représentent 48 % de la population active non immigrée. En 2010, 48,1 % des femmes immigrées de 15 ans ou plus ont un emploi ou sont en recherche d'emploi, contre 52,1 % des femmes non immigrées. Pour les hommes, les taux sont respectivement de 64,8 % et 61,8 %. L'écart entre le taux d'activité des femmes et des hommes au sein de la population immigrée (16,7 points) est encore plus marqué qu'au sein du reste de la population (9,7 points).

Le taux de chômage de la population immigrée est près du double (16,0 %) de celui de la population non immigrée (8,7 %). Les femmes immigrées comme les femmes non immigrées ont un taux de chômage supérieur à celui de leurs homologues masculins mais avec un écart respectif de 2,8 et 0,6 points **29**.

1/ Minni C., Moschion J., « Activité féminine et composition familiale depuis 1975 », in *Dares Analyses* n° 027, mai 2010, Dares.

28 Le taux d'activité des hommes et des femmes par tranche d'âge, de 15 à 64 ans (en %)



Note: taux d'activité moyens dans l'année, données corrigées de la rupture de série en 2002.
 Champ: population des ménages, France métropolitaine, personnes de 15 à 64 ans (âge en fin d'année).
 Sources: enquêtes Emploi, Insee.

29 Taux d'activité, d'emploi et de chômage de la population immigrée et non immigrée selon le sexe, en 2010 (en %)

	Immigrés	Non immigrés
Taux d'activité		
Femmes	48,1	52,1
Hommes	64,8	61,8
Taux d'emploi		
Femmes	39,7	47,4
Hommes	55,3	56,6
Taux de chômage		
Ensemble	16,0	8,7
Femmes	17,5	9,0
Hommes	14,7	8,4

Champ: France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ou plus (âge courant).
 Sources: Insee, enquêtes « Emploi » du 1^{er} au 4^e trimestre 2010.

L'espérance apparente d'activité, qui résume l'activité de l'année, indépendamment de la structure démographique, atteint 32,6 ans pour les femmes et 37,3 ans pour les hommes en 2009. Pour les hommes, l'espérance apparente d'activité est stable depuis quelques années, contrairement à leur taux d'activité qui décroît tendanciellement, la baisse du taux d'activité étant principalement liée à des effets démographiques et non à des changements de comportement d'activité **30**.

Quelques définitions

Population active: les actifs regroupent les personnes qui occupent un emploi ou qui sont au chômage au sens du BIT. Un chômeur au sens du BIT est une personne de 15 ans ou plus, qui n'a pas travaillé au cours de la semaine de référence, qui est disponible pour travailler dans les deux semaines et qui a entrepris des démarches de recherche d'emploi ou a trouvé un emploi qui commence dans les trois mois.

Taux d'activité des femmes: rapport entre le nombre de femmes actives (en emploi et au chômage) de 15 ans ou plus et le nombre total de femmes de 15 ans ou plus.

Part des femmes dans l'emploi: rapport entre le nombre d'actives de 15 ans ou plus ayant un emploi et le nombre total de femmes et d'hommes de 15 ans ou plus en emploi.

Taux d'emploi des femmes: rapport entre le nombre de femmes de 15 ans ou plus ayant un emploi et le nombre total de femmes de 15 ans ou plus. Pour Eurostat ce champ est ramené à la tranche 20 à 64 ans.

Taux de chômage des femmes: rapport entre le nombre de chômeuses au sens du BIT et le nombre de femmes actives (en emploi ou au chômage).

Espérance apparente d'activité: pour une année donnée, l'espérance apparente d'activité est la somme des taux d'activité à chaque âge, pour les personnes de 15 ans ou plus, observés cette année-là. Cet indicateur représente l'activité d'une génération fictive qui aurait les mêmes comportements à chaque âge que ceux observés pendant l'année. Il ne tient pas compte des décès qui peuvent intervenir au cours de la période d'activité d'où le qualificatif « apparente ».

Le sous-emploi: comprend les personnes actives occupées au sens du BIT qui remplissent l'une des conditions suivantes:

- elles travaillent à temps partiel, souhaitent travailler davantage pendant la période de référence utilisée pour définir l'emploi, et sont disponibles pour le faire, qu'elles recherchent activement un emploi ou non;
- elles travaillent à temps partiel (et sont dans une situation autre que celle décrite ci-dessus) ou à temps complet, mais ont travaillé moins que d'habitude pendant une semaine de référence en raison de chômage partiel, ralentissement des affaires, réduction saisonnière d'activité ou mauvais temps.

30 Évolution de l'espérance apparente de vie active (en année)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Femmes	31,0	31,1	31,3	31,5	31,9	32,2	32,6
Hommes	37,1	36,7	36,6	36,7	36,9	37,1	37,3

Lecture: en 2009, les femmes passent en moyenne 32,6 ans en activité.
Champ: actifs de 15 ans ou plus vivant en France métropolitaine.

Sources: Insee, enquêtes Emploi.

31 La population active occupée selon le statut des emplois, 2010 (en %)

	Femmes	Hommes
Non salariés	7,6	15,0
Salariés	92,4	85,0
Intérimaires	1,3	2,8
Apprentis	1,1	2,0
Contrats à durée déterminée ¹	11,6	7,6
Contrats à durée indéterminée ²	86	87,5
Total	100	100

1/ Y compris les emplois aidés.

2/ Y compris les emplois aidés, les salariés sans contrat, ainsi que les fonctionnaires stagiaires et les titulaires du secteur public.

Lecture: en moyenne en 2010, 7,6 % des femmes ayant un emploi sont non salariées.

Champ: France métropolitaine, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus (âge au 31 décembre).

Source: Insee, enquêtes Emploi du 1^{er} au 4^e trimestre 2010.

32 Proportion d'emplois à temps partiel (en %)

	Proportion de femmes à temps partiel	Proportion d'hommes à temps partiel	Part des femmes parmi les salariés	
			À temps partiel	À temps plein
1980	15,0	2,0	83,8	36,4
1990	23,6	3,4	85,4	38,4
2003	29,5	5,4	82,3	38,9
2009	29,9	6,0	81,9	40,3
2010	30,1	6,7	80,2	40,4

Lecture: en 2010, 30,1 % des femmes et 6,7 % des hommes sont à temps partiel. Parmi les salariés à temps partiel, 80,2 % sont des femmes.

Sources: Insee, enquêtes Emploi.

33 Taux de sous-emploi dans l'emploi total, 2010 (en %)

	Femmes	Hommes	Ensemble
Ensemble	8,8	3,0	5,9
Employé	12,4	4,8	10,6
Ouvrier	12,7	4,1	5,7

Note: taux non significatif pour les autres catégories.

Lecture: en moyenne en 2010, 12,7 % de l'ensemble des ouvrières sont en situation de sous-emploi.

Champ: France métropolitaine, population des ménages, personnes en emploi 15 ans ou plus (âge au 31 décembre).

Source: Insee, enquêtes Emploi du 1^{er} au 4^e trimestre 2010.

Formes de l'emploi

Salariées pour la plupart (92,4 % des femmes contre 85 % des hommes), les femmes exercent leur profession plus fréquemment que les hommes dans le secteur public. Entre 2006 et 2009, la part des non-salariées parmi les femmes avait légèrement diminué: elle augmente en 2010 à 7,6 %. Tous secteurs confondus, les femmes salariées sont plus nombreuses que les hommes à occuper des contrats à durée déterminée (CDD) (11,6 % contre 7,6 %) mais aussi des contrats à durée indéterminée (CDI). L'intérim et l'apprentissage sont des formes d'emploi salarié très majoritairement masculines **31**.

D'après le rapport du Conseil économique, social et environnemental¹: « L'essentiel de la hausse de l'emploi des femmes durant la période 1983-2002 est dû à celle de l'emploi à temps partiel. » Alors que 30,1 % des femmes salariées travaillent à temps partiel, en 2010, seuls 6,7 % des hommes salariés sont dans cette situation. De 1980 à 2010, parmi les femmes ayant un emploi, la part de celles qui travaillent à temps partiel a doublé, passant de 15 % à 30,1 % (légèrement en dessous de la moyenne européenne). Sur cette période, elle est passée de 2 % à 6,7 % pour les hommes. Depuis 1980, la part des femmes parmi les travailleurs à temps partiel reste supérieure à 80 % **32**.

Au sein de l'Union européenne, en 2009, le temps partiel est quatre fois plus fréquent chez les femmes que chez les hommes, respectivement 31,5 % des femmes et 8,3 % des hommes actifs travaillent à temps partiel. Aux Pays-Bas, le temps partiel est exceptionnellement développé: il concerne les trois quarts des emplois occupés par les femmes. Dans les autres États membres, il varie de 45,3 % en Allemagne à 2,7 % en Bulgarie **34**.

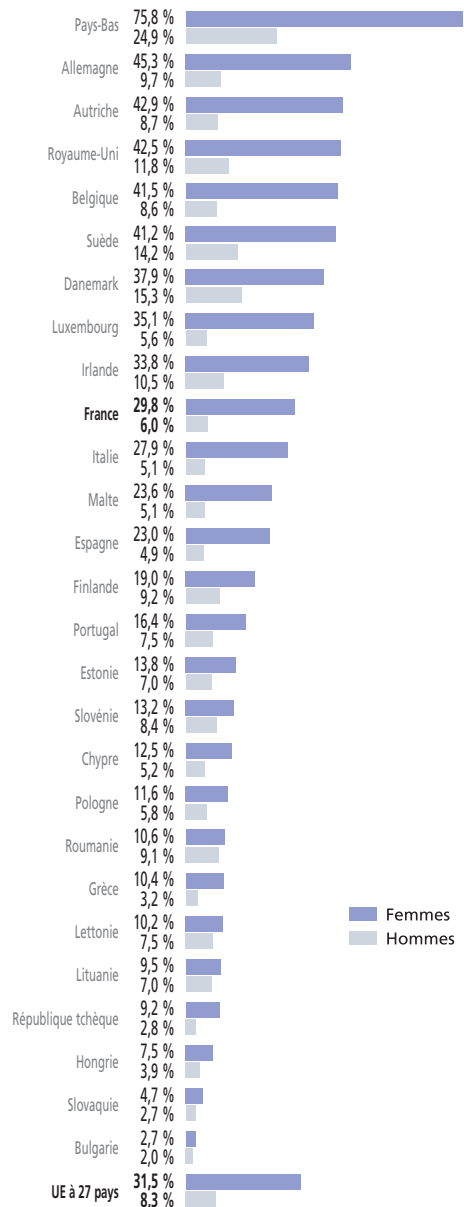
Le sous-emploi² touche plus souvent les femmes que les hommes (respectivement 8,8 % des femmes et 3,0 % des hommes en emploi) et concerne 12,4 % des employées et 12,7 % des ouvrières **33**. Le sous-emploi concerne davantage les 15-29 ans. À cet âge, 4,4 % des hommes contre 11,2 % des femmes sont concernés³.

1/ « 1968-2008 : évolution et prospective de la situation des femmes dans la société française », rapport du Conseil économique, social et environnemental, 2009.

2/ Voir définition p. 40.

3/ Minni C., Omalek L., Pommier P., « Emploi et chômage des 15-29 ans », in *Dares Analyses*, n° 050, octobre 2010, Dares.

34 Part des femmes et des hommes travaillant à temps partiel dans l'Union européenne, 2009 (en %)



Lecture: en Belgique, 41,5 % des femmes et 8,6 % des hommes travaillent à temps partiel. Champ: personnes en emploi de 15 à 64 ans.

Sources: Eurostat, enquêtes sur les forces de travail, base de données.

Les femmes et les hommes n'occupent pas les mêmes emplois

Tout comme les élèves et les étudiants ne s'orientent pas vers les mêmes filières d'études selon leur sexe, les hommes et les femmes ne se dirigent pas vers les mêmes familles professionnelles.

Près de la moitié des femmes actives ayant un emploi (47,5 %) sont employées, tandis que plus d'un tiers des hommes sont ouvriers (33,7 %). De fait, les métiers d'ouvriers sont occupés à 82,4 % par des hommes tandis que plus des trois quarts des employés sont des femmes **35**.

Parmi les immigrés, les femmes occupent principalement des postes d'employées et les hommes des postes d'ouvriers. Hommes et femmes immigrés sont plus souvent à leur compte que les non immigrés. Les femmes immigrées sont environ deux fois plus souvent ouvrières que les femmes non immigrées **36**.

La concentration des femmes est manifeste dans certains métiers des services (aides à domicile, aides ménagères, assistantes maternelles), de l'éducation et de l'action sanitaire et sociale. La moitié des emplois occupés par les femmes (50,6 %) sont concentrés dans 12 des 87 familles professionnelles¹ **37** : on y trouve une part élevée de femmes (77,5 % en moyenne) et leurs effectifs y sont très importants (516 000 femmes en moyenne). À titre de comparaison, les 12 premières familles occupées par les hommes regroupent 35,7 % de leurs emplois et en moyenne 218 000 hommes. La mixité progresse dans certaines professions qualifiées. La polarisation des métiers entre les hommes et les femmes s'accroît du côté des emplois moins qualifiés.

Les métiers mixtes sont rares. Seuls cinq métiers peuvent être considérés comme « paritaires » (de 48 à 52 % de femmes). Ils regroupent, moins de 10 % des emplois.

Dans la fonction publique, les femmes sont largement majoritaires : elles représentent 59,1 % des effectifs des trois fonctions publiques². Dans les fonctions publiques territoriale (FPT) et hospitalière (FPH), les femmes sont plus représentées dans les catégories B et moins dans les catégories A. C'est l'inverse dans la fonction publique de l'État (FPE), où les catégories A comptent relativement plus de femmes que les catégories B **38**.

1/ La nomenclature des familles professionnelles résulte d'un croisement du Code des professions et catégories socioprofessionnelles de l'Insee et du Répertoire des métiers de l'ANPE (ROME). Elle a été revue en 2009.

2/ Du fait de la prépondérance des effectifs de l'Éducation nationale dans ceux de la fonction publique d'État (FPE) et de l'importante féminisation des corps enseignants, les données de la FPE sont aussi présentées hors Éducation nationale.

35 Les actifs occupés selon la catégorie socioprofessionnelle, 2009 (en %)

	Part de la population féminine occupée	Part de la population masculine occupée	Part des femmes
Agriculteurs exploitants	1,2	2,7	29,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	3,7	8,7	27,7
Cadres et professions intellectuelles supérieures	13,8	19,1	39,5
Professions intermédiaires	25,9	22,8	50,6
Employés	47,5	13,0	76,8
Ouvriers	7,9	33,7	17,6
Total	100	100	47,5

Note : résultats en moyenne annuelle.

Lecture : 47,5 % des femmes occupent un emploi sont employées. Cette catégorie socioprofessionnelle est composée de 76,8 % de femmes.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus (âge au 31 décembre).

Sources : Insee, enquêtes « Emploi » du 1^{er} au 4^e trimestre 2009.

36 Répartition de la population des actifs occupés immigrés et non immigrés selon la catégorie socioprofessionnelle et le sexe, 2009 (en %)

Catégorie socioprofessionnelle	Femmes		Hommes	
	Non immigrés	Immigrées	Non immigrés	Immigrés
Agriculteurs exploitants	1,3	0,4	2,9	0,3
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	3,6	4,2	8,2	12,7
Cadres, professions intellectuelles supérieures	13,9	11,6	19,3	14,6
Professions intermédiaires	27,0	13,3	23,9	13,6
Employés	46,6	53,7	12,9	14,2
Ouvriers	7,7	16,9	32,8	44,5
Total	100	100	100	100

Lecture : parmi les femmes immigrées ayant un emploi, 16,9 % sont ouvrières. Ce taux est de 7,7 % parmi les actives occupées non immigrées.

Champ : actifs occupés de 15 à 64 ans vivant en France métropolitaine.

Sources : Insee, enquêtes Emploi du 1^{er} au 4^e trimestre 2009.

Les femmes occupent des emplois où le travail semble moins épanouissant¹. En effet, les emplois occupés par les femmes sont moins qualifiants : 68 % d'entre elles déclarent que « leur travail leur permet d'apprendre des choses nouvelles » contre 75 % des hommes. D'autre part, les femmes qui déclarent recevoir des ordres ou suivre des consignes dans le cadre du travail sont plus nombreuses que les hommes à « appliquer strictement les ordres ou les consignes » (64 % contre 50 %). Parmi les cadres, 62 % des hommes contre seulement 49 % des femmes encadrent d'autres salariés. Quand c'est le cas, elles ont moins de salariés sous leurs ordres que les hommes : 66 % des femmes encadrent moins de cinq salariés contre 37 % des hommes.

La création d'entreprise

En 2010, les femmes représentent 47,7 % de la population active. Pour autant, leur part parmi les créateurs d'entreprise² est seulement de 29 % (27 % en 2002³). Stimulé sans doute par l'auto-entrepreneuriat, le taux de femmes créatrices d'entreprises individuelles est passé à 36 %⁴.

Les femmes qui se lancent dans la création d'entreprise :

- ont souvent un niveau de diplôme plus élevé que les hommes : 64,6 % des créatrices ont le baccalauréat ou plus, contre la moitié des hommes créateurs ;
- sont moins expérimentées : 18,2 % des créatrices étaient sans activité avant la création contre 8,5 % des hommes ;
- sont majoritaires au sein des activités du tertiaire : le commerce et la réparation, mais aussi les services aux entreprises et aux particuliers **39** ;
- investissent moins d'argent dans leur projet, quel que soit le secteur d'activité : 43,1 % des femmes ont démarré avec moins de 4000 € de capitaux (34,9 % pour les hommes) ;
- sont principalement secondées, lors du montage du projet, dans leurs démarches par des organismes spécialisés dans la création d'entreprise (34 %) et par le conjoint (30 %)⁴ ;
- ont pour motivations principales « être indépendante » à 59 % et « le goût d'entreprendre » à 36,5 % ;
- créent des entreprises presque aussi pérennes que les hommes : 65,2 % des entreprises créées par des femmes en 2006 sont encore en activité en 2009, contre 66,3 % pour les hommes.

1/ Amira S., « Les femmes occupent des emplois où le travail semble moins épanouissant », in *Dares Analyses*, n° 082, décembre 2010.

2/ Wach N., Kerjosse R., Neiss M., « Créations et créateurs d'entreprises. Première interrogation 2006, profil du créateur », in *Insee résultats*, n° 34, février 2008.

3/ La notion de création d'entreprise a été modifiée en 2006 : elle inclut les créations *ex nihilo* et les reprises d'entreprises s'il n'y a pas continuité de l'entreprise. Les autres reprises d'entreprises sont exclues. Les chiffres cités pour 2002 reprennent le concept 2006.

4/ Source : Insee, *Insee Première* n° 1334 - janvier 2011.

37 Les 12 familles professionnelles où se concentrent les emplois occupés par les femmes, 2008-2009

Famille professionnelle	% de la population féminine occupée	% de la population masculine occupée	Part des femmes en %
Agents d'entretien	7,2	2,8	69,8
Enseignants	5,8	2,7	65,6
Employés administratifs de la fonction publique (C et ass.)	5,6	1,7	74,5
Vendeurs	5,3	1,5	75,9
Aides à domicile et aides ménagères	4,1	0,1	97,7
Aides-soignants	3,9	0,4	90,3
Secrétaires	3,9	0,1	98,0
Infirmiers, Sages-femmes	3,8	0,5	87,5
Assistants maternels	3,4	0,0	99,2
Employés administratifs d'entreprise	2,7	0,8	75,4
Employés de la comptabilité	2,6	0,4	84,5
Cadres des services administratifs, comptables et financiers	2,4	2,2	49,6
Ensemble de ces 12 familles	50,6	13,2	77,5
Autres familles professionnelles	49,4	86,8	33,9
Ensemble des 87 familles professionnelles	100,0	100,0	47,4

Lecture : 12 des 87 familles professionnelles regroupent la moitié des emplois occupés par les femmes (50,6 %). La catégorie qui emploie le plus de femmes est celle des agents d'entretien (874 000 femmes soit 69,8 % de la catégorie).

Sources : enquêtes Emploi 2008 et 2009, Insee, moyenne annuelle des années 2008 et 2009, calculs Dares.

38 Proportion de femmes dans les trois fonctions publiques au 31 décembre 2009 (en %)

Catégorie	FPE ¹	FPT ²	FPH ³	Total agents civils	Total agents civils hors enseignants	Total agents civils et militaires
A	58,1	60,4	62,3	60,3	54,1	58,8
B	41,1	63,2	85,6	66,3	66,2	58,1
C	50,3	59,7	77,4	64,0	64,0	61,7
Ensemble	52,0	60,4	77,0	63,2	62,9	60,1
<i>hors enseignants</i>	44,7	60,4	77,0	62,9		59,1

Lecture : dans la FPE, 58,1 % des agents de catégorie A sont des femmes.

Champs :

1/ FPE : Métropole, DOM, COM et étranger.

2/ FPT : les taux de féminisation par statut sont issus de l'exploitation des bilans sociaux de 2007. Métropole, DOM, et Saint-Pierre-et-Miquelon.

3/ FPH : y compris internes et résidents non titulaires sur crédits de remplacement. Non compris les praticiens hospitalo-universitaires (recensés avec les effectifs de la FPE) et les médecins libéraux. Métropole et DOM.

Source : ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique, *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique et de la réforme de l'État, Faits et chiffres 2010-2011*, vol. 1, la Documentation française.

Les écarts de salaire entre les femmes et les hommes

La loi du 23 mars 2006 sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes tend à résorber les écarts de rémunération en imposant aux entreprises et aux branches professionnelles l'obligation de négocier pour définir et programmer des mesures de nature à supprimer ces écarts, sur la base d'un diagnostic de la situation comparée des femmes et des hommes.

La loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites renforce ces dispositions en prévoyant à partir du 1^{er} janvier 2012 une sanction financière pouvant aller jusqu'à 1 % de la masse salariale vis-à-vis des entreprises qui n'auront pas un accord collectif ou un plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle comprenant des objectifs de progression et des indicateurs associés. En outre la publicité du plan d'action devra être assurée par affichage dans l'entreprise, insertion sur le site internet de l'entreprise et communication à toute personne qui en fait la demande.

Les écarts de salaire entre les femmes et les hommes reflètent les inégalités sur le marché du travail entre les deux sexes. D'après les données 2006 de la Dares, tous temps de travail confondus, les salaires des femmes sont inférieurs de 27 % à ceux des hommes (voir encadré p. 50).

En comprenant uniquement les salaires des travailleurs à temps complet, le salaire net mensuel moyen d'une femme est dans le secteur privé ou semi-public inférieur de 20,1 % à celui d'un homme en 2009 **40**. Dans la fonction publique de l'État (FPE) et la fonction publique territoriale (FPT), les écarts sont un peu plus faibles (respectivement 14,55 % et 9,3 %). C'est dans le secteur hospitalier public que l'écart est le plus important avec un salaire inférieur en moyenne de 21,2 % à celui des hommes.

Cependant, quel que soit le secteur d'activité, c'est parmi les cadres que l'écart est le plus important entre les femmes et les hommes. Les femmes cadres gagnent 23,4 % de moins que les hommes dans le secteur privé ou semi-public, 22,3 % de moins dans le secteur public hospitalier, 18,7 % de moins dans la FPE et 16,4 % de moins dans la FPT **40**.

Les dirigeantes de sociétés salariées perçoivent en moyenne un salaire inférieur de 32,9 % à celui de leurs homologues masculins. Cet écart a augmenté de 0,8 point depuis 2007 dû à l'accroissement de l'écart dans le secteur de l'industrie et du commerce. Les écarts de salaires les plus importants se rencontrent dans le secteur des services où le salaire moyen des femmes dirigeantes est inférieur en moyenne de 40 % à celui des hommes **41**.

39 Répartition des créations d'entreprise par secteur d'activité, 2009 (en %)

Secteur d'activité	Femmes	Hommes
Industrie	4,7	5,5
Construction	4,8	29,9
Commerce et réparation	28,1	22,5
Transports et entreposages	1,2	2,9
Information et communication	3,2	5,1
Hébergement et restauration	7,2	4,4
Activités financières et d'assurance	1,4	1,7
Activités immobilières	3,9	4,1
Soutien aux entreprises	19,2	15,7
Services aux ménages	13,5	4,1
Enseignement, santé, action sociale	12,8	4,1
Ensemble	100	100

Lecture: sur 100 créatrices d'entreprises, 28,1 ont créé une entreprise dans le secteur du commerce et de la réparation.

Source: Insee, Enquête SINE, interrogations 2006 et 2009.

40 Écarts de salaires nets mensuels moyens entre les femmes et les hommes dans le secteur privé et semi-public et dans la fonction publique, 2008 (en %)

Catégorie socioprofessionnelle	Secteur privé et semi-public	FPE	FPT	Secteur hospitalier public
Cadres	-23,4	-18,7	-16,4	-22,3
Professions intermédiaires	-13,8	-10,3	-9	-6,4
Employés	-8,6	-6,6	-9,25	-2,1
Ouvriers	-18,1			
Ensemble	-20,1	-14,55	-9,3	-21,2

Lecture: en 2009, dans le secteur privé et semi-public, les femmes ont en moyenne un salaire inférieur de 20,1 % à celui des hommes.

Champs:

- secteur privé et semi-public et FPT: salariés à temps complet, France entière;
- FPE: agents des services civils de l'État. Les salaires sont évalués en année-travail et en équivalent temps plein, France métropolitaine;
- SHP: salariés à temps complet (hors stagiaires, internes, apprentis et emplois aidés) des établissements publics ayant une activité économique principale hospitalière.

Définition: écart des salaires nets mensuels entre femmes et hommes en % des salaires nets mensuels des hommes. Source: Insee, DADS (fichiers définitifs, exploitation au 1/12^e).

Sources: ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique, *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique - Politiques et pratiques de ressources humaines, faits et chiffres 2010-2011*, la Documentation française.

Au sein de l'Union européenne en 2009, les femmes gagnent en moyenne 16 %¹ de moins que les hommes. L'écart de salaire est toujours en défaveur des femmes. Il est le plus faible en Slovaquie (4,4 %) et le plus important en Estonie (30,9 %). La France arrive en 2009 en 17^e position avec 16 % d'écart¹ 42.

Analyse des écarts de salaires

Une étude de la Dares portant sur « les écarts de salaire entre les hommes et les femmes en 2006 » dans les entreprises de 10 salariés ou plus du secteur concurrentiel estime à 16 % en 2006 l'écart de salaire horaire brut entre les femmes et les hommes. Les différences de caractéristiques individuelles des femmes et des hommes, à savoir le niveau de diplôme, l'ancienneté dans l'entreprise, le type de contrat de travail, le secteur d'activité expliquent plus d'un tiers de cet écart.

Pour en savoir plus :

Muller L., « Les écarts de salaires entre les hommes et les femmes en 2006 : des disparités persistantes », *Premières informations, premières synthèses*, n° 44.5, octobre 2008, Dares.

Le chômage

En Europe comme en France, les femmes présentent un taux de chômage supérieur à celui des hommes. L'écart est de 0,2 % en Europe et de 0,8 % en France 43.

La tendance au rapprochement entre les taux de chômage des femmes et des hommes s'est accélérée avec la crise (les hommes sont en moyenne moins diplômés et travaillent dans les secteurs plus touchés). L'écart est passé de 1,8 point en 2003 à 0,5 en 2009 44.

L'insertion professionnelle de la population immigrée est difficile et le taux de chômage des hommes et des femmes immigrés est environ deux fois plus élevé que celui des non immigrés. Par ailleurs, comme les autres femmes actives, les femmes immigrées ont toujours un taux de chômage supérieur à celui des hommes immigrés 29.

Quels que soient le diplôme obtenu et l'ancienneté, le risque est toujours plus grand pour les femmes de se trouver hors de l'emploi, sauf pour celles qui ont le niveau supérieur à bac +2 45.

1/ Donnée provisoire.

41 Salaire net annuel moyen des dirigeants de société salariés, par sexe, 2008

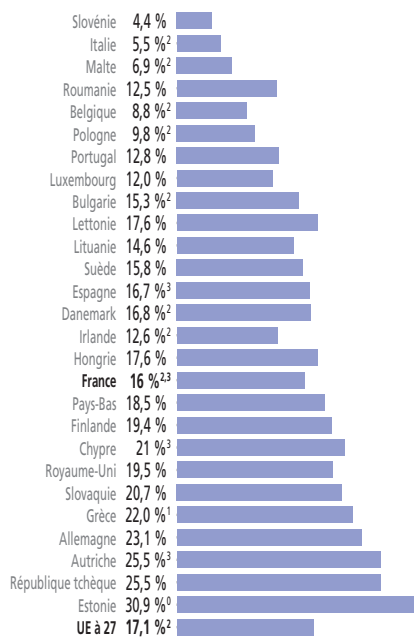
Secteur d'activité	Salaire net annuel (milliers d'euros)			Écart de salaires
	Femmes	Hommes	Ensemble	
Industrie	49,5	69,6	67,0	-28,9
Construction	40,4	47,0	46,5	-14,0
Commerce	37,9	54,7	51,2	-30,7
Services	46,5	77,6	71,4	-40,0
Ensemble	43,6	65,0	61,3	-32,9

Lecture : en 2008, le salaire net moyen des dirigeantes travaillant dans l'industrie est en moyenne de 49 500 € par an. Il est en moyenne inférieur de 28,9 % à celui de leurs homologues masculins. Champ : les dirigeants de société salariés hors agriculture, services domestiques, activités extraterritoriales, travaillant à temps complet.

Définition : écart des salaires nets annuels entre femmes et hommes en % des salaires nets annuels des hommes.

Source : Insee, DADS 2008.

42 Écart de rémunération non ajusté entre hommes et femmes, 2009 (en %)



0/ Chiffres 2007. 1/ Chiffres 2008. 2/ Chiffres 2009. 3/ Données provisoires.

Lecture : En France, les femmes gagnent en moyenne 16 % de moins que les hommes.

Champ : la population comprend tous les salariés des entreprises, occupant 10 salariés et plus, de l'agrégat C à O (sans L) de la Nace Rev. 1.1.

Définition : l'écart de rémunération non ajusté entre hommes et femmes représente la différence entre l'écart de rémunération horaire brute moyenne des hommes salariés et des femmes salariées en pourcentage de la rémunération des hommes salariés.

Sources : Eurostat, enquête sur la structure des salaires depuis 2006, données harmonisées.

Les écarts de retraite entre les hommes et les femmes

L'âge de cessation d'activité

Les femmes liquident leur pension de retraite à 61,4 ans en moyenne, contre 60,5 ans pour les hommes. Les femmes évoluant dans le secteur privé prennent leur retraite plus tard que les femmes du secteur public.

Les femmes ayant fait valoir leur droit à la retraite avant 65 ans sont donc en majorité celles qui ont connu les meilleures carrières et qui sont susceptibles de bénéficier de retraites plus élevées. Ce phénomène est beaucoup moins marqué pour les hommes, la majorité prenant leur retraite à 60 ans avec une carrière complète. Ainsi, 29 % des femmes (contre 14,4 % des hommes) attendent l'âge de 65 ans pour liquider leur retraite afin de compenser les effets d'une carrière incomplète et d'accéder au bénéfice du taux plein pour le calcul de leur pension **46**.

La durée de carrière

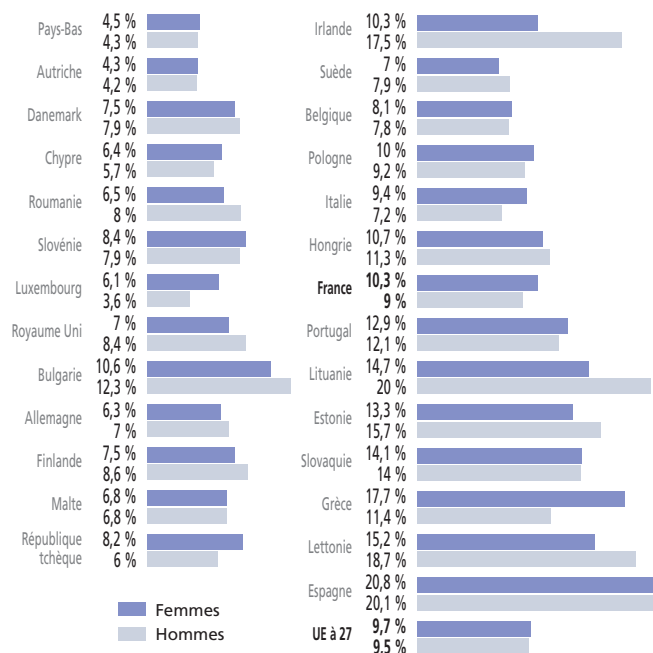
Les femmes valident bien moins souvent de carrières complètes que les hommes (respectivement 47,7 % contre 83,1 %). La part des femmes ayant effectué une carrière complète augmente au fil des générations : elle est passée de 35,6 % pour les 85 ans ou plus à près de la moitié (49,2 %) pour les retraitées âgées de 65 à 69 ans. Pour ces générations des 65-69 ans, l'écart entre les femmes et les hommes (49,2 % pour les femmes et 80,9 % pour les hommes) prendra néanmoins du temps à se résorber, le développement de l'activité des femmes s'accompagnant plus souvent que pour les hommes, de chômage, de précarité et de temps partiel **47**.

Le montant des retraites

Les montants des retraites perçues sont plus faibles pour les femmes. En 2008, les hommes retraités âgés de 60 ans ou plus percevaient en moyenne par mois, un montant total de pension, brut de prélèvements sociaux, de 1749 €. Les femmes, avec 1165 € mensuels, disposaient d'un montant inférieur de 33 % à celui des hommes **49**.

L'écart est plus important si l'on ne considère que les avantages de droit direct : en 2008, les femmes, avec 879 € mensuels en moyenne, disposaient d'un montant inférieur de 47 % à celui des hommes (1657 € en moyenne) **48**.

43 Taux de chômage dans l'Union européenne, 2010 (en %)



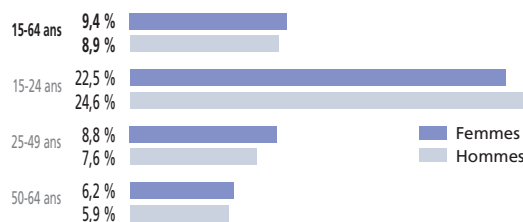
Lecture : en France, 10,2 % des femmes et 9,4 % des hommes de 15 à 64 ans sont au chômage en 2010. Champ : personnes de 15 à 64 ans vivant dans les ménages privés.

Sources : données Eurostat au 6 janvier 2012*.

* Au sens de l'Enquête force de travail (EFT) les chômeurs sont les personnes :

- âgées de 15 à 74 (ES, SE (1995-2000), au Royaume-Uni, IS et NO : 16-74 ans) ;
- qui étaient sans travail pendant la semaine de référence, mais disponibles pour travailler ;
- qui cherchent activement du travail dans les quatre dernières semaines ou qui avaient déjà trouvé un emploi pour commencer dans les trois prochains mois.

44 Le taux de chômage des hommes et des femmes par tranche d'âge, de 15 à 64 ans, 2009 (en %)



Lecture : en 2009, le taux de chômage des femmes de 15 à 64 ans est de 9,4 %, celui des hommes de 8,9 %.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 à 64 ans (âge au 31 décembre).

Sources : enquêtes Emploi, données corrigées de la rupture de série en 2002, Insee.

Il existe chez les retraitées un lien systématique entre l'âge et le montant de la retraite de droit direct perçu: plus les retraitées sont jeunes, plus elles bénéficient de prestations élevées car elles ont eu plus fréquemment des carrières complètes. Chez les hommes, les différences de montants de pension entre générations sont bien moins marquées 49.

Quelques définitions

L'avantage principal de droits directs est obtenu en contrepartie de l'activité professionnelle.

La retraite globale servie aux retraités peut comprendre un avantage de réversion en cas de veuvage, une allocation du minimum vieillesse pour les retraités disposant d'un faible revenu, et des avantages accessoires: bonifications pour enfants, majoration pour conjoint à charge...

45 Nombre de chômeurs et taux de chômage selon le sexe et le diplôme, 2010 (en %)

	Femmes	Hommes
Taux de chômage	9,7	9,0
Sans diplôme ou CEP	16,2	16,0
Brevet des collèges, CAP, BEP	11,2	9,0
Baccalauréat	9,7	7,9
Bac + 2	5,2	5,8
Diplôme supérieur au Bac + 2	6,0	5,1
Non renseigné	32,2	0,0

Lecture: en moyenne en 2010, 9,7 % des femmes actives titulaires du baccalauréat sont au chômage.

Champ: France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus (âge courant).

Source: Insee, enquêtes Emploi du 1^{er} au 4^e trimestre 2010.

46 Âge de la première liquidation de la retraite (en %)

	Moins de 60 ans	60 ans	61-64 ans	65 ans et plus
Femmes	7,7	51,7	11,7	29
Hommes	10,4	61,2	14,1	14,4

Note: âge atteint à la première liquidation d'une pension de base.

Champ: retraités nés en 1942, ayant au moins un droit direct dans un régime de base.

Sources: EIR 2008, Drees.

47 Pourcentage de carrières complètes selon l'âge et le sexe, 2008

Pourcentage de retraités ayant validé une carrière complète	65 à 69 ans	70 à 74 ans	75 à 79 ans	80 à 84 ans	85 ans et plus	Ensemble
Femmes	49,2	43,7	42,4	41	35,6	47,7
Hommes	80,9	83,2	86,5	83,7	78,9	83,1

Lecture: 42,4 % des femmes retraitées de 75 à 79 ans ont validé une carrière complète.

Champ: retraités de droit direct d'un régime de base, résidents en France, au 31 décembre 2008.

Sources: EIR 2008, Drees.

48 Montant mensuel moyen de l'avantage principal de droit direct

	2005	2006	2007	2008
Femmes	744	771	799	879
Hommes	1346	1373	1396	1657
Écart en %	45	44	43	47

Lecture: en moyenne en 2008 les femmes perçoivent un avantage de droit direct inférieur de 47 % à celui des hommes.

Sources: EIR 2008, Drees.

Les risques psychosociaux

L'enquête ENVEFF (voir encadré p. 77), concernant les violences sur les lieux de travail au cours des 12 derniers mois, montre que les pressions psychologiques sont dénoncées par 17 % des femmes, les agressions verbales par 8,5 %, les agressions physiques par 0,6 %, les destructions du travail et de l'outil de travail par 2,2 %. Les agressions (attouchements, tentatives de viol et viols) et le harcèlement d'ordre sexuel (avances, attouchements, exhibitionnisme, etc.) sont rapportés par près de 2 % des femmes.

L'enquête Conditions de travail de 2005 de la Dares montre que les femmes salariées sont davantage exposées que les hommes à des agressions physiques ou verbales au cours de leur travail. Les femmes sont aussi davantage exposées aux risques psychosociaux. Ces risques peuvent être appréhendés dans l'enquête SUMER, réalisée par la Dares en 2003, au travers du modèle de tension au travail de Karasek, qui les définit comme la combinaison d'une forte demande psychologique (évaluée par sa quantité, son intensité, sa complexité) et d'une faible latitude décisionnelle. Près d'une femme sur trois est exposée à la tension au travail alors que c'est le cas pour près d'un homme sur cinq. À catégorie socioprofessionnelle égale, les femmes subissent une « demande psychologique » plus forte que les hommes et surtout disposent plus souvent d'une faible « latitude décisionnelle ». C'est parmi les ouvriers, particulièrement les non qualifiés, que l'écart est le plus important. Pour les employées de commerce ou de service et pour les ouvrières cette situation est aggravée par un faible soutien social (peu d'aide de la part de leurs supérieurs hiérarchiques ou de leurs collègues) 50.

49 Montants mensuels moyens bruts (en euros) de la retraite selon l'âge et le sexe, 2008

		60-64 ans	65-69 ans	70-74 ans	75-79 ans	80 ans et plus	Ensemble
Femmes	Avantages principaux de droit direct	1 167	974	823	746	686	879
	Avantages de réversion	78	134	203	288	437	238
	Avantages accessoires ¹	37	38	39	40	41	40
	Minimum vieillesse	7	7	8	9	11	8
	Retraite totale	1 289	1 153	1 073	1 083	1 175	1 165
Hommes	Avantages principaux de droit direct	1 675	1 737	1 667	1 639	1 626	1 657
	Avantages de réversion	7	10	14	18	35	15
	Avantages accessoires ¹	58	67	71	78	82	68
	Minimum vieillesse	9	11	11	9	12	9
	Retraite totale	1 749	1 825	1 762	1 743	1 755	1 749

1/ Bonifications pour enfants, majoration pour conjoint à charge, majoration pour aide constante d'une tierce personne, minimum vieillesse.

Lecture : en 2008 les femmes retraitées âgées de 65 à 69 ans percevaient par mois, une retraite totale de 1 153 €. Champ : retraités de droit direct d'un régime de base, résidents en France, au 31 décembre 2008.

Sources : EIR 2008, Drees.

50 Proportion de salariés exposés à la tension au travail par catégorie socioprofessionnelle (en %)

	Femmes	Hommes
Cadres	15,0	10,3
Professions intermédiaires	23,3	16,3
Employés administratifs	31,6	30,1
Employés de commerce ou de service	30,5	24,7
Ouvriers qualifiés	36,3	22,8
Ouvriers non qualifiés	36,1	23,3
Ensemble	28,2	19,6

Champ : secteur concurrentiel et hôpitaux publics, hors particuliers employeurs.

Source : enquête SUMER 2003, in Guignon N., Niedhammer I., Sandret N. « Les facteurs psychosociaux au travail, une évaluation par le questionnaire de Karasek dans l'enquête Sumer 2003 », Premières informations, premières synthèses, n° 22.1, mai 2008, Dares.

L'accès aux droits et le respect de la dignité de la personne



La santé des femmes

Santé perçue

La perception de l'état de santé diffère de manière importante entre les femmes et les hommes. Globalement, à chaque âge, les femmes se perçoivent toujours en moins bonne santé que les hommes.

Effectivement, les mesures de santé perçues et de recours aux soins font apparaître que les hommes, à âge égal, se sentent en meilleure santé que les femmes, déclarent moins de maladies, moins de limitations fonctionnelles et recourent moins aux soins.

Selon l'enquête statistique sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2009 de l'Insee, à la question « comment est votre état de santé en général ? », 66,3 % des femmes répondent « très bon ou bon », contre 71,4 % des hommes. À l'inverse, 9,9 % des femmes disent que leur état de santé est « mauvais ou très mauvais » contre 8,1 % des hommes.

Le pourcentage de personnes déclarant un état de santé « assez bon, mauvais ou très mauvais » croît avec l'âge, passant pour les femmes de 9 % (15-24 ans) à 80 % (85 ans et plus) contre 6 % et 76 % pour les hommes au même âge **51**.

Il existe, par ailleurs, un très fort gradient social de cette perception de l'état de santé. Quel que soit l'indicateur social observé, revenu ou milieu social, les femmes les moins favorisées socialement se déclarent toujours en moins bonne santé.

Maladies chroniques et vieillissement

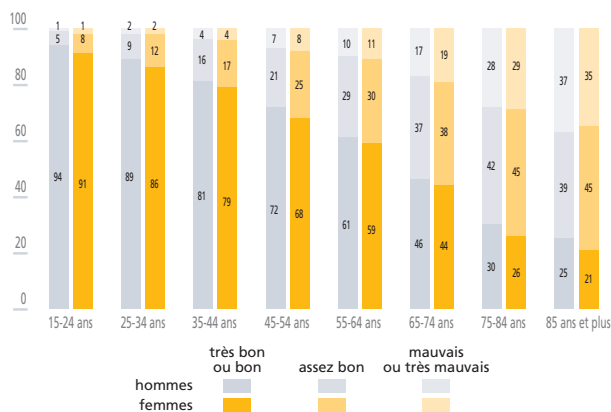
Les femmes déclarent plus de problèmes de santé que les hommes

Les femmes déclarent en moyenne plus de maladies chroniques que les hommes, respectivement 38,8 % contre 34,9 % pour les hommes en 2009 **52**.

Le nombre d'affections déclarées augmente de manière considérable avec l'âge chez les femmes comme chez les hommes. Quel que soit l'âge, il est toujours plus élevé chez les femmes que chez les hommes.

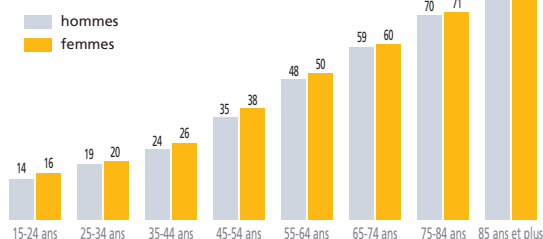
Plusieurs hypothèses peuvent expliquer ces différences. On peut penser que les femmes présentent effectivement davantage de problèmes de santé, notamment de moindre gravité, et qu'elles ont une plus grande propension à les déclarer.

51 État de santé général perçu : « Comment est votre état de santé en général ? » (en %)



Sources : L'État de santé de la population en France – Suivi des objectifs annexés à la loi de santé publique, Rapport 2011 ; Enquête statistique sur les ressources et les conditions de vie (SRCV), SILC – Insee, Eurostat – 2009.

52 Nombre de maladies ou de troubles de santé déclarés par les femmes et les hommes en 2009, selon l'âge



Libellé de la question : « Avez-vous une maladie ou un problème de santé qui soit chronique ou de caractère durable ? »

Champ : France métropolitaine, population des ménages ordinaires, 15 ans ou plus.

Sources : Enquête statistique sur les ressources et les conditions de vie (SRCV)-SILC, Insee-Eurostat, 2009.

53 Prévalence de la maladie d'Alzheimer en fonction de l'âge et du sexe (en %)

	Femmes	Hommes
75-79 ans	5,7	7,7
80-84 ans	16,6	12,5
85 ans ou plus	38,4	23,9

Champ : patients inclus dans l'étude Paquid.

Sources : étude Paquid.

Par ailleurs, elles auraient une meilleure perception de leur état de santé compte tenu d'un recours aux soins plus fréquent et d'une plus forte implication dans la prévention.

La maladie d'Alzheimer

La maladie d'Alzheimer est la forme de démence du sujet âgé la plus fréquente, elle représente environ 70 % des cas. Elle touche 6 % des personnes âgées de plus de 65 ans. On estime que plus de 850 000 personnes sont aujourd'hui atteintes de démence, majoritairement des femmes.

D'après l'étude Paquid, la prévalence de la maladie d'Alzheimer à partir de 85 ans est nettement supérieure chez les femmes: elle atteint 38,4 % des femmes de 85 ans ou plus, contre 23,9 % chez les hommes du même âge.

Si la prévalence augmente avec l'âge, il est difficile d'en tirer des conclusions, la différence de prévalence peut s'expliquer par la plus grande espérance de vie des femmes **53**.

Pratiques addictives

L'usage des principales substances psychoactives, qu'elles soient licites ou pas, est davantage le fait des hommes que des femmes. Seule exception à cette règle, la consommation de médicaments psychotropes est majoritairement féminine.

Consommation d'alcool

Dans un contexte où la consommation d'alcool par habitant a fortement diminué en France depuis la fin des années 1950 (bien que le pays reste un des plus gros consommateurs d'Europe), les hommes s'avèrent nettement plus consommateurs que les femmes: ils sont en effet trois fois plus nombreux à être des usagers quotidiens (17,6 % contre 5,8 % en 2010).

Ainsi, parmi les 18-75 ans, ceux-ci apparaissent en 2010 presque trois fois plus nombreux que les femmes à consommer de l'alcool plusieurs fois par semaine (29,5 % contre 10,4 %, soit un ratio hommes/femmes de 2,8) ou quotidiennement (17,6 % contre 5,8 %, soit un ratio hommes/femmes de 3,0)¹. L'écart s'avère plus important encore dans les plus jeunes générations, pourtant moins consommatrices **54**.

^{1/} Beck F., Gautier A., Guignard R., Richard J.-B. (dir.), *Baromètre santé 2010, Attitudes et comportements de santé*, Inpes, Saint-Denis, à paraître.

54 Usage quotidien d'alcool au cours de l'année 2010, selon le sexe et l'âge (en %)

Âge	Femmes	Hommes
18-25 ans	< 1	5
26-34 ans	1	7
35-44 ans	2	10
45-54 ans	5	16
55-64 ans	11	31
65-75 ans	17	44

Lecture: 10 % des hommes de 35 à 44 ans et 2 % des femmes du même âge déclarent avoir consommé quotidiennement de l'alcool en 2010. Pour cette tranche d'âge, les hommes sont donc 5 fois plus souvent consommateurs quotidiens d'alcool que les femmes.

Source: Baromètre santé 2010, Inpes.

55 Proportions de fumeurs quotidiens de tabac en 2010, en fonction de l'âge et du sexe en France

Âge	Femmes	Hommes
15-19 ans	20,7	26,5
20-25 ans	39,0	42,8
26-34 ans	35,7	47,7
35-44 ans	33,9	40,9
45-54 ans	29,3	32,9
55-64 ans	15,5	20,5
65-74 ans	5,7	9,0
Ensemble	26,0	32,4

Source: Baromètre santé 2010, Inpes.

56 Évolution de l'usage quotidien de tabac parmi les femmes et les hommes (15-75 ans)

Âge	Femmes		Hommes	
	2005	2010	2005	2010
15-19 ans	22,8	20,7	23,6	26,5
20-25 ans	36,3	39,0	47,5	42,8
26-34 ans	32,2	35,7	42,6	47,7
35-44 ans	32,3	33,9	37,5	40,9
45-54 ans	21,9	29,3	31,2	32,9
55-64 ans	9,1	15,5	20,5	20,5
65-75 ans	5,6	5,7	9,7	9,0

Sources: Baromètres santé 2005 et 2010, Inpes.

L'écart entre hommes et femmes se révèle aussi nettement marqué en termes de quantités bues: en moyenne, les hommes qui déclarent consommer de l'alcool ont bu 2,8 verres d'alcool lors de la dernière journée de consommation, contre 1,8 pour les femmes.

La différence entre les sexes se traduit également dans la fréquence des ivresses alcooliques. En 2010, 18,8 % des adultes déclarent avoir connu au moins un épisode d'ivresse au cours des 12 derniers mois. L'ivresse au cours de l'année s'avère près de trois fois plus fréquente parmi les hommes (27,5 %) que parmi les femmes (10,6 %) et varie significativement avec l'âge.

Alors que la consommation quotidienne a baissé entre 2005 et 2010, passant de 16 % à 12 %, les ivresses au cours de l'année ont augmenté de 15 % en 2005 à 19 % en 2010, et ce dans toutes les classes d'âge et quel que soit le genre. Cependant, l'ampleur de la hausse a été plus importante chez les jeunes de 18 à 34 ans, et en particulier chez les jeunes femmes de 18 à 25 ans, pour qui le niveau d'ivresse au cours de l'année passe de 20 % en 2005 à 34 % en 2010. Les écarts entre hommes et femmes apparaissent de moins en moins importants dans les classes sociales les plus favorisées, tandis qu'ils se maintiennent dans les autres catégories¹.

Consommation de tabac

Les résultats du Baromètre Santé 2010 publiés par l'Inpes révèlent la première hausse véritablement significative du tabagisme depuis la loi Évin. La baisse du tabagisme observée en population masculine depuis les années 1970 semble désormais enrayée et on assiste aussi à une reprise du tabagisme féminin, notamment chez les femmes nées entre 1945 et 1965².

Toutefois, les hommes restent plus souvent fumeurs que les femmes. L'écart de niveau de consommation entre hommes et femmes est relativement important chez les trentenaires, probablement en raison des grossesses et de la présence d'enfants en bas âge au sein des foyers, qui sont des opportunités d'abandonner le tabagisme plus volontiers saisies par les femmes **55**.

57 Proportion de consommateurs de médicaments psychotropes au cours des 12 derniers mois parmi les 18-75 ans

Âge	Femmes	Hommes
18-25 ans	11	8
26-34 ans	14	11
35-44 ans	22	13
45-54 ans	25	18
55-64 ans	32	14
65-75 ans	33	14

Sources: Baromètre santé 2010, Inpes.

58 La prévalence des épisodes dépressifs au cours des 12 derniers mois par sexe et caractéristiques sociales et économiques

	Femmes	Hommes
Âge		
18-34 ans	13,7	6,5
35-54 ans	10,7	7,3
55 ans et plus	6,6	2,6
Situation conjugale		
Marié	6,6	4,4
Célibataire	14,7	7,1
Veuf	9,7	5,6
Divorcé	15,9	8,7
CSP		
Ouvrier	10,0	7,6
Employé	8,9	11,2
Prof. Intermédiaire	13,7	4,6
Cadre	7,9	4,6
Chômeur	17,8	6,7
Retraite	6,1	2,1
Étudiant	15,5	5,2
Autre inactif	9,9	12,5
Autre actif	8,2	6,7
Ensemble	10,3	5,7

Champ: France métropolitaine, 18-75 ans.

Sources: Baromètre santé 2010, Inpes.

1/ Beck F., Legleye S., Maillachon F., de Peretti G., 2010. « Femmes influentes sous influence? Genre, milieu social et usages de substances psychoactives », *Médecine/science*, 26(1), 2010, 95-97.

2/ Beck F., Guignard R., Richard J.-B., Wilquin J.-L., Peretti-Watel P., « Augmentation récente du tabagisme en France: principaux résultats du Baromètre santé, France, 2010 », *BEH*, n° 21-22 spécial journée mondiale sans tabac, 31 mai 2011, 230-233.

L'augmentation du tabagisme quotidien se révèle assez forte parmi les femmes tous âges confondus (de 23,0 % à 26,0 %), mais elle n'apparaît pas significative parmi les hommes (de 31,4 % à 32,4 %). La consommation quotidienne de tabac est en forte hausse chez les femmes de 45 à 64 ans (de 16,1 % à 22,7 %), mais la hausse est modeste voire inexistante sur les autres tranches d'âge 56.

Santé mentale

Consommation de médicaments psychotropes

Parmi les 18-75 ans, les femmes s'avèrent près de deux fois plus nombreuses que les hommes à recourir aux médicaments psychotropes (23 % en ont consommé dans l'année contre 13,4 % des hommes). La consommation de psychotropes s'intensifie avec l'âge des personnes interrogées parmi les femmes, alors qu'on observe un pic chez les hommes de 45-54 ans¹.

Des études épidémiologiques montrent qu'en dépit d'une vulnérabilité psychologique à l'alcool, les femmes souffrent moins souvent de troubles nerveux alcooliques que les hommes. En revanche, les femmes sont diagnostiquées comme dépressives nettement plus souvent que les hommes 57. Ainsi, hommes et femmes exprimeraient différemment leurs souffrances psychiques : consommation importante d'alcool chez les hommes, dépression et recours aux médicaments psychotropes chez les femmes.

Troubles dépressifs

Selon les estimations du Baromètre Santé 2010, il est estimé à environ 10 % la part des femmes adultes ayant souffert d'un épisode dépressif dans l'année ayant précédé l'enquête. De même, un écart marqué avec les hommes est mis en évidence (les troubles concerneraient entre 5 % et 6 % des hommes) 58.

Les inégalités face à la dépression sont dues en partie à des situations économiques et sociales qui exposent davantage les femmes aux troubles dépressifs. Cependant, quelle que soit la situation professionnelle (hormis pour les employés où l'écart n'est pas significatif), les femmes sont davantage touchées par les épisodes dépressifs que les hommes. C'est particulièrement le cas pour les femmes en situation de chômage et les étudiantes.

1/ Beck F., Gautier A., Guignard R., Richard J.-B. (dir.), *Baromètre santé 2010, Attitudes et comportements de santé*, Inpes, Saint-Denis, à paraître.

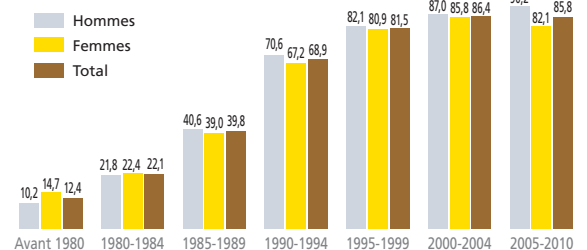
59 Incidence des cancers en 2005 et taux annuel moyen d'évolution sur les périodes 1980-2005 et 2000-2005, chez les femmes

Rang	Localisation	Incidence en 2005		Taux annuel moyen d'évolution	
		Effectifs	Poids (%)	1980-2005	2000-2005
1	Sein	49 814	40,0	+2,4	+2,1
2	Colon-rectum	17 500	23,4	+0,3	+0,1
3	Poumon	6 174	3,5	+5,1	+5,8
4	Corps de l'utérus	5 774	3,1	-0,2	-0,1
5	Thyroïde	5 073	2,8	+6,0	+6,1
6	Lymphome malin non hodgkinien	4 701	2,7	+2,9	+0,4
7	Ovaire	4 375	2,6	-0,4	-1,0
8	Mélanome de la peau	4 098	2,5	+3,4	+0,5
9	Pancréas	3 336	2,1	+3,8	+4,5
10	Col de l'utérus	3 068	1,9	-2,9	-1,8
Tous cancers		135 895	98,2	+1,4	+1,6

Champ : France métropolitaine.

Sources : Francim, Hospices civils de Lyon (HCL) et InVS.

60 Évolution de l'usage du préservatif au premier rapport sexuel, selon l'année à laquelle il a eu lieu (en %)



Champ : hommes et femmes âgés de 18 à 54 ans, enquêtes KABP 1994 à 2010, premiers rapports hétérosexuels uniquement.

Source : enquêtes KABP 1994 à 2010.

Par ailleurs, pour les femmes comme pour les hommes, la même gradation se vérifie: moins d'épisodes dépressifs pour les personnes en couple, davantage pour celles qui sont célibataires et plus encore pour les personnes en situation de divorce.

Cancers

Le nombre de nouveaux cas de cancers en 2005 en France a été estimé à près de 320000 dont 136000 chez les femmes.

En ce qui concerne l'incidence (nouveaux cas), le sein arrive largement en tête des localisations avec près de 50000 cancers en 2005, suivi du colon-rectum (17500) et du poumon (6174) 59.

En France, le nombre de nouveaux cas de cancers chez les femmes a augmenté de 84 % entre 1980 et 2005 passant de 73712 à 135895. Cet accroissement est dû à l'augmentation de la taille de la population (+22 %), au vieillissement de la population (+16 %) et à l'évolution du niveau de risque de cancer par âge (+46 %).

Chez les femmes, la moitié des cas supplémentaires de cancer, depuis 1980, sont représentés par des cancers du sein.

L'augmentation des dépistages, ces 25 dernières années, y a partiellement contribué.

Pour les cancers colorectaux, la baisse de l'incidence observée aux États-Unis depuis la seconde moitié des années 1980 n'est pas constatée actuellement en France.

Pour le cancer du poumon, contrairement à la diminution observée chez les hommes, l'incidence et la mortalité ont fortement augmenté chez les femmes. L'incidence est passée de 3,6 en 1980 à 12,6 pour 100000 en 2005, soit en moyenne de +5,1 % par an.

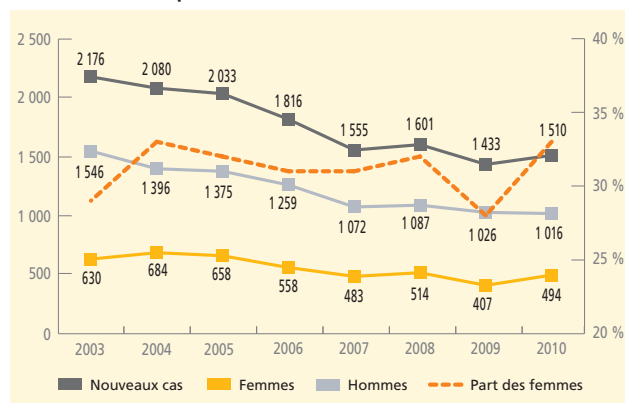
Santé sexuelle et reproductive

Le contexte de la sexualité en France s'est sensiblement modifié au cours de ces dernières années. Si les pratiques sexuelles des femmes et des hommes apparaissent de plus en plus proches, du fait de l'évolution du statut social des femmes, les inégalités de sexe restent marquées dans le champ de la sexualité.

Les infections VIH-Sida

La question de la protection contre les IST et le VIH se trouve placée au cœur de la négociation des rapports de pouvoir entre les femmes et les hommes. D'après l'enquête sur le Contexte

61 Évolution du nombre de nouveaux diagnostics de Sida et part des femmes



Source: Bulletin épidémiologique hebdomadaire, 29 novembre 2011, n° 43-44.

62 Évolution du nombre de nouveaux diagnostics de séropositivité VIH par sexe et par mode de contamination

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Découvertes de séropositivité / Total France	7444	7679	7561	7074	6464	6340	6341	6265
Par sexe								
Femmes	3 226	3 190	2 928	2 564	2 256	2 168	2 094	2 018
Hommes	4 218	4 489	4 633	4 510	4 208	4 172	4 247	4 247
% femmes	43 %	42 %	39 %	36 %	35 %	34 %	33 %	32 %
Par mode de contamination (femmes)								
Rapports homosexuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Rapports hétérosexuels	3 130	3 083	2 849	2 485	2 186	2 112	2 043	1 958
Usagers de drogues injectables	47	46	29	38	25	16	8	13
Autres	49	61	50	40	44	40	43	47
Par mode de contamination (hommes)								
Rapports homosexuels	1 863	2 037	2 267	2 379	2 329	2 251	2 357	2 524
Rapports hétérosexuels	2 160	2 239	2 196	1 986	1 763	1 814	1 763	1 628
Usagers de drogues injectables	145	147	124	104	80	62	79	59
Autres	50	66	46	42	35	45	48	36

Source: Bulletin épidémiologique hebdomadaire, 29 novembre 2011, n° 43-44.

de la sexualité en France, les femmes abordent davantage la question des risques d'IST que leur partenaire, alors même que ce risque concerne autant les deux sexes. Ainsi, 44,7 % des femmes de 20 à 24 ans en ont parlé avant le premier rapport, contre 37,7 % des hommes des mêmes âges.

Les campagnes de prévention, mises en œuvre dès 1987, ont contribué à modifier les conditions d'exercice de la sexualité.

L'augmentation spectaculaire du recours au préservatif lors du premier rapport sexuel, à partir de la fin des années 1980, atteste de l'efficacité de ces campagnes. Depuis les années 2000, les taux de recours se maintiennent à un niveau élevé, supérieur à 80 %, pour les filles comme pour les garçons ⁶⁰.

Même si la part des femmes parmi les cas de Sida a progressivement augmenté depuis le début de l'épidémie, l'incidence du Sida chez les femmes reste inférieure à celle observée chez les hommes. Le nombre de femmes diagnostiquées chaque année a plus que doublé entre 1988 et 2010 (de 14 % à 33 %). En effet, en 2010, l'incidence du Sida est de 494 femmes et 1016 hommes ⁶¹.

Les femmes présentent des risques accrus d'infection par le VIH par comparaison aux hommes au cours d'un rapport sexuel :

1. en raison de facteurs biologiques :

- les zones de muqueuses susceptibles d'être exposées sont plus étendues,
- une plus grande quantité de liquide sexuel est transférée par l'homme et une charge virale plus importante dans le liquide séminal que dans le liquide vaginal,
- la présence de microdéchirures du tissu du vagin peut faciliter la transmission du virus,
- les IST sont souvent asymptomatiques chez les femmes, elles augmentent le risque de transmission du VIH;

2. en raison de leur vulnérabilité socio-économique entraînant des difficultés d'accès à l'information et à la prévention, ainsi que dans la négociation de la prévention avec les partenaires.

En dépit de la part des femmes dans l'épidémie, le seul outil de prévention qui leur soit propre, le préservatif féminin, est en France très peu accessible car trop cher (de 2 à 3 €) et reste encore méconnu.

Parmi les découvertes de séropositivité VIH depuis 2003, on observe au contraire une diminution de la proportion de femmes, lié à l'augmentation du nombre de cas chez les hommes homosexuels ⁶². En 2010, 32 % des nouveaux diagnostics de séropositivité concernent les femmes; la grande majorité d'entre elles sont contaminées par rapport hétérosexuel.

Une femme sur deux et 45 % des hommes déclarent avoir déjà effectué un test de dépistage du Sida au cours de leur vie.

Parmi les femmes découvrant leur séropositivité en 2008, la grossesse était le motif de dépistage pour 18 % d'entre elles, plus fréquent chez celles d'origine africaine (24 %). Parmi les personnes nouvellement contaminées par le VIH (incidence du VIH) par rapports hétérosexuels en 2008, le groupe le plus touché est celui des femmes de nationalité étrangère.

Une part importante d'entre elles vient d'Afrique subsaharienne.

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à déclarer avoir contracté une IST au cours des cinq dernières années. C'est entre 25 et 29 ans que les IST sont les plus fréquemment déclarées pour les femmes (4,4 %) et entre 30 et 34 ans pour les hommes (2,4 %) ⁶³. Les autres IST (gonococcies, syphilis et infections dues aux chlamydiae) sont en augmentation en France.

La contraception

La France occupe la première place mondiale pour l'utilisation de méthodes médicales de contraception (pilule et stérilet). Pourtant, si huit naissances sur dix sont bien planifiées, une grossesse sur trois ne l'est pas¹ et 62 % donneront lieu à une interruption volontaire de grossesse (IVG). D'après les données du Baromètre santé 2010, parmi les femmes déclarant avoir été enceintes au cours des 5 dernières années précédant l'enquête, un quart d'entre elles ne désiraient pas cette grossesse à ce moment-là.

Près de deux grossesses sur trois surviennent chez des femmes qui déclarent utiliser un moyen contraceptif au moment de la survenue de la grossesse². Selon le même Baromètre, 37 % des femmes ayant eu une grossesse non désirée au cours des cinq dernières années l'expliquent par un oubli de pilule.

1/ Léridon H. et Régnier-Loilier A., « La loi Neuwirth quarante ans après: une révolution inachevée? », in *Population & Sociétés*, n° 439, Ined, novembre 2007.

2/ Étude COCON, unité Inserm-Ined, U 569, 2000.

En 2010, 79,5 % des femmes âgées de 15 à 54 ans, sexuellement actives en couple ou ayant une relation stable avec un homme, ont déclaré « faire quelque chose pour éviter une grossesse »¹. Les moyens contraceptifs les plus utilisés sont la pilule (54,1 %), le dispositif intra-utérin (27,0 %) et le préservatif (10,5 %). C'est chez les jeunes femmes de 20 à 24 ans que l'usage de la pilule est le plus important. Son utilisation diminue ensuite régulièrement au profit du dispositif intra-utérin (DIU) **64**. Si le recours au préservatif est très élevé lors du premier rapport sexuel **60**, il décroît cependant avec l'avancée en âge.

La contraception d'urgence s'est très fortement développée depuis juin 1999, date à laquelle elle est devenue accessible en pharmacie sans prescription médicale. Plus d'1,2 million de comprimés de Norlevo (pilule du lendemain) ont été vendus en 2008, soit des ventes près de sept fois supérieures à celles de 1999.

D'après le Baromètre santé 2010 de l'Inpes, plus d'une femme de 15-54 ans sexuellement active sur cinq (21,4 %) a déjà eu recours à la contraception d'urgence. Elles étaient 13,7 % en 2005² à l'avoir déjà utilisée, le plus souvent à la suite d'un problème de préservatif (30,7 %), un oubli de pilule (30,1 %) ou un rapport sexuel non protégé (22,7 %) **65**.

La contraception d'urgence est surtout le fait des jeunes femmes. En 2010, parmi les femmes sexuellement actives, 42,4 % des 15-19 ans et 43,3 % des 20-24 ans ont déclaré l'avoir utilisée au moins une fois. Ce recours ne semble pas modifier le comportement contraceptif des femmes qui l'utilisent de manière ponctuelle, peu fréquente et en majorité une seule fois³.

L'interruption volontaire de grossesse

Malgré le développement de la contraception régulière et de la contraception d'urgence, le nombre d'IVG ne diminue pas. Depuis leur autorisation en 1975, le nombre d'IVG n'a que très peu varié en France métropolitaine. En 2009, le nombre des IVG est évalué à 209 268 cas en France métropolitaine (soit 14,5 IVG pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans, contre 12,3 en 1995) et à 12 869 cas dans les DOM contre une estimation de 250 000 pour 1976 **66**.

1/ Beck F., Gautier A., Guignard R., Richard J.-B. (dir.), *Baromètre santé 2010, Attitudes et comportements de santé*, Inpes, Saint-Denis, à paraître.

2/ Beck F., Gautier A. (dir.), Guilbert P., *Baromètre santé 2005: attitudes et comportements de santé*, op. cit.

3/ Enquête relative aux obstacles à l'utilisation d'une contraception d'urgence, Inserm, U569, 2003.

63 Proportion de femmes et d'hommes ayant déclaré avoir eu une IST au cours des cinq dernières années¹ (en %)

	Femmes	Hommes
18-24 ans	3,1	2,3
25-29 ans	4,4	2,0
30-34 ans	2,6	2,4
35-44 ans	1,5	1,8
Ensemble	2,6	2,1

1/ Hors mycose.

Lecture: parmi les femmes de 25 à 29 ans, 4,4 % ont déclarées une IST (hors mycose) dans les cinq années précédant l'enquête.

Champ: femmes et hommes de 18 à 44 ans.

Source: Goulet V., Warszawski J., « Infections sexuellement transmissibles: des conditions inégales d'accès au dépistage », Enquête sur la sexualité en France, 2008.

64 Pratiques contraceptives parmi les femmes¹ déclarant utiliser un moyen pour éviter une grossesse selon l'âge, 2010 (en %)

Groupes d'âge	15-19 ans	20-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans
Pilule	78,9	83,4	63,4	43,4	33,6
DIU (dispositif intra-utérin)	0,0	3,7	20,3	36,0	43,3
Autres méthodes contraceptives médicalisées ²	2,8	5,4	6,7	7,5	8,3
Préservatif (sans aucune autre contraception)	18,3	7,2	8,8	11,6	10,8
Méthodes locales ou naturelles	0,0	0,3	0,8	1,5	4,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Note: total sans double compte.

1/ Femmes âgées de 15 à 54 ans sexuellement actives dans les 12 derniers mois, non stériles, n'attendant ou ne cherchant pas à avoir un enfant, en couple ou ayant une relation amoureuse stable.

2/ Implant, patch, anneau ou contraception définitive.

Source: Baromètre santé 2010, Inpes.

65 Raisons du recours à la contraception d'urgence, selon l'âge et la nature du problème rencontré (en %)

Groupes d'âge	15-19 ans	20-24 ans	25-34 ans	35-54 ans	Ensemble
Oubli de la pilule	28,9	42,3	29,0	12,8	30,1
Problème de préservatif	40,0	22,4	29,4	27,7	30,7
Rapport sans contraception	22,3	18,0	23,5	29,8	22,7
Erreur dans les dates	3,3	9,9	4,5	14,9	6,3
Retrait du partenaire trop tard	2,2	6,9	10,3	8,5	6,7
Autres méthodes, ne sais pas	3,4	0,7	3,2	6,4	3,5

Source: Beck F., Gautier A. (dir.), Guilbert P., *Baromètre santé 2005: attitudes et comportements de santé*, Inpes, 2007.

Cette situation résulte d'une double tendance : d'un côté on enregistre une baisse des échecs de contraception et des grossesses non prévues grâce à la diffusion des méthodes médicales de contraception, de l'autre on observe une augmentation de la probabilité du recours à l'IVG liée au désir de devenir parents au « bon moment ». Le recours à l'IVG est plus fréquent en cas de grossesse non désirée, sachant qu'aujourd'hui les femmes exposées au risque de grossesse non prévue sont moins nombreuses (46 % vers 1975 contre 33 % en 2004). Si quatre grossesses non prévues sur 10 (41 %) se terminaient par une IVG en 1975, c'est le cas de six sur 10 en 2004 (62 %).

La part du secteur public dans la prise en charge des IVG à l'hôpital ne cesse de se renforcer : 78 % des IVG hospitalières sont aujourd'hui réalisées dans un établissement public contre 60 % en 1990.

La France se situe avec la Suède et cinq pays de l'Europe de l'Est (Hongrie, Lettonie, Bulgarie, Roumanie et Estonie) parmi les pays ayant les taux de recours à l'IVG les plus élevés.

Le recours à l'IVG est très différencié selon les tranches d'âge : en France métropolitaine, les 20-29 ans ont plus souvent recours à l'IVG, respectivement 26,7 pour 1000 pour les 20-24 ans et 23,4 pour 1000 pour les 25-29 ans en 2009. Tandis que chez les femmes de 40 à 49 ans, le recours est plus bas, autour de 6 pour 1000 **67**.

Depuis 2006, la hausse du recours à l'IVG pour les femmes les plus jeunes s'est interrompue pour se stabiliser en 2008 et 2009.

10,4 pour 1000 pour les 15-17 ans, 22 pour 1000 pour les 18-19 ans et 26,7 pour 1000 pour les 20-24 ans. En 2009, les IVG concernent 29000 femmes âgées de 15 à 19 ans, dont 11670 mineures. Ces effectifs sont en très légère baisse.

Aujourd'hui, plus de la moitié des IVG sont médicamenteuses. Depuis que cette méthode a été autorisée en cabinet de ville en 2004, une IVG médicamenteuse sur cinq y est réalisée, soit une IVG sur 10. Quant à celles pratiquées en établissement de santé, elles sont majoritairement prises en charge par le secteur public (trois IVG sur quatre) et son poids ne cesse d'augmenter **68**.

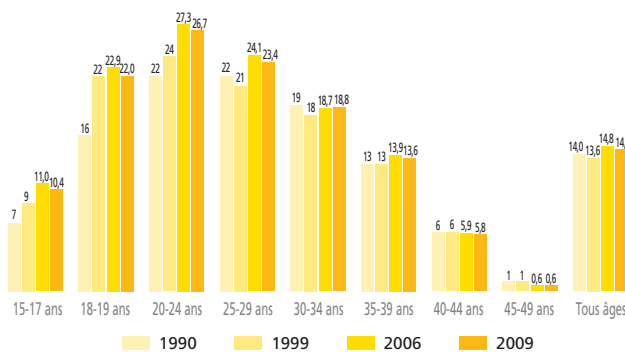
66 Nombre d'IVG déclarées

Années	1990	1995	2001	2005	2006	2007	2008	2009
France métropolitaine	197 406	179 648	202 180	206 311	215 390	213 382	209 245	209 268
DOM	8 930	12 120	13 431	13 111	13 455	13 668	13 558	12 869

Champ : ensemble des IVG, y compris les IVG médicamenteuses en ville.

Source : SAE, PMSI, CNAM-TS (Erasmé V1, nombre de forfaits IVG remboursés) in Vilain A., « Les interruptions volontaires de grossesse en 2007 », *Études et résultats*, n° 713 décembre 2009, Drees.

67 Taux d'IVG déclarées pour 1 000 femmes, par tranche d'âge



Source : Vilain A., « Les interruptions volontaires de grossesse en 2008 et 2009 », *Études et résultats*, n° 765, juin 2011, Drees.

68 Part des IVG médicamenteuses (en %)

Années	1990	1995	2000	2002	2005	2006	2007	2008	2009
IVG	14	16	27	35	44	46	49	50	52

Lecture : en 2007, 49 % des IVG ont été réalisées par voie médicamenteuse.

Champ : toutes IVG en métropole, y compris IVG médicamenteuses en cabinet de ville.

Sources : SAE, PMSI, CNAM-TS (Erasmé V1, nombre de forfaits IVG remboursés) in Vilain A., « Les interruptions volontaires de grossesse en 2007 », Drees, in *Études et résultats*, Drees, n° 713, décembre 2009.

Les violences envers les femmes

Les violences envers les femmes sont multiples : agressions sexuelles, violences psychologiques, injures sexistes, mutilations sexuelles, violences physiques, mariages forcés. Elles touchent tous les milieux et tous les âges.

La lutte contre les violences faites aux femmes a été érigée en Grande cause nationale 2010. L'État s'est fixé, dans le cadre du nouveau plan interministériel 2011-2013, piloté par le ministère des Solidarités et de la Cohésion sociale, trois priorités : protéger, prévenir et sensibiliser. Au-delà des violences au sein du couple, il prend en compte les viols et agressions sexuelles, les violences au travail, les mariages forcés, les mutilations sexuelles féminines, la prostitution et la polygamie.

Le site internet dédié www.stop-violences-femmes.gouv.fr comporte notamment des informations de référence et des témoignages de différents professionnels, d'associations, de femmes victimes de violences.

La législation

Depuis 2006, plusieurs lois ont permis de renforcer, tant sur le plan civil que pénal, la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple.

La loi n° 2006-99 du 4 avril 2006 renforce la prévention et la répression des violences au sein du couple ou commises contre les mineurs :

- en élargissant le champ d'application de la circonstance aggravante à de nouveaux auteurs (pacsés et « ex ») et à de nouvelles infractions (meurtres, viols, agressions sexuelles) ;
- en complétant et précisant les dispositions de la loi n° 2005-1549 du 12 décembre 2005 relative au traitement de la récidive des infractions pénales qui consacrent au plan pénal l'éviction du conjoint violent du domicile du couple ;
- en reconnaissant le vol entre époux lorsqu'il démontre une véritable volonté du conjoint voleur d'assujettir sa victime.

Ce texte introduit également la notion de respect dans les obligations du mariage. Par ailleurs, il comporte des dispositions permettant de mieux lutter et prévenir les mariages forcés (exemple : alignement de l'âge légal du mariage pour les filles sur celui de la majorité civile) et les mutilations sexuelles féminines (exemple : allongement du délai de prescription en matière d'action publique ; renforcement de la répression des mutilations sexuelles commises à l'étranger).

La loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 prévoit notamment l'extension du suivi socio-judiciaire avec injonction de soins aux auteurs de violences commises au sein du couple.

La loi n° 2007-1198 du 10 août 2007 instaure en particulier une injonction de soins pour toutes les personnes condamnées à un suivi socio-judiciaire.

La loi n° 2007-1631 du 20 novembre 2007 donne la possibilité à l'autorité administrative de renouveler la carte de séjour temporaire, au conjoint de Français ou à l'étranger résidant en France au titre du regroupement familial, si la personne ne remplit pas la condition de communauté de vie en raison de violences conjugales subies de la part du conjoint.

La loi n° 2010-769 du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants introduit des avancées majeures, tant dans le domaine de la protection des femmes victimes de violences que dans ceux de la prévention et de la répression de ces violences, notamment par :

- l'introduction d'une « mesure phare », avec « l'ordonnance de protection des victimes de violences » qui permet au juge aux affaires familiales de statuer en urgence ;
- la mise en œuvre de dispositifs technologiques pour mieux protéger les femmes (expérimentation du port de bracelet électronique pour les auteurs de violences et/ou de dispositifs de télé protection pour les victimes) ;
- ou bien encore, la création d'un délit de violences psychologiques ;
- la possibilité de faire inscrire un mineur au fichier des personnes recherchées afin de prévenir toute sortie du territoire en cas de menace, notamment de mariage forcé ou de mutilation sexuelle à l'étranger ;
- le fait de reconnaître la contrainte à conclure un mariage ou une union comme une circonstance aggravante des violences exercées dans ce but.

La connaissance du phénomène

L'Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (ENVEFF) a été menée en 2000 par l'institut de démographie de l'université de Paris (Idup), en collaboration avec l'Ined et l'Insee, sur un échantillon de 6970 femmes âgées de 20 à 59 ans et résidant hors institution en métropole. Il s'agit de la première enquête statistique à questionner en détail les violences faites aux femmes, et notamment les violences sexuelles.

L'enquête Événements de vie et santé (EVS) a été menée en 2005-2006 par la Drees, en collaboration avec l'Insee, auprès de 10000 personnes âgées de 18 à 75 ans et ne vivant pas en institution. Elle mesure les phénomènes de violences ressenties ainsi que leurs conséquences, notamment en matière de santé, au cours des 24 mois précédant la collecte, mais aussi au cours de la vie entière.

L'enquête Contexte de la sexualité en France (CSF)¹ a été réalisée par l'Inserm et l'Ined en 2006 à l'initiative de l'Agence nationale de recherche sur le sida (ANRS). L'objet de l'enquête est le lien entre sexualité et santé, et elle s'est intéressée aussi bien aux infections sexuellement transmissibles, notamment au VIH, et à la protection contre le VIH, qu'à la contraception, aux interruptions volontaires de grossesses, aux dysfonctions sexuelles, et aux violences sexuelles.

L'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS) est une enquête annuelle de victimation conjointe de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) et de l'Insee. Les résultats présentés portent sur un échantillon de plus de 13500 personnes de 18 à 75 ans, interrogé sur les violences physiques ou sexuelles dont elles ont pu avoir été les victimes en 2007-2008, soit lors des deux années civiles précédant l'enquête.

L'étude nationale sur les morts violentes au sein du couple est le résultat d'un recensement annuel mené, depuis 2006, par la délégation aux victimes (DAV) du ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales auprès des services de police, des unités de gendarmerie et dans la presse nationale et régionale. La sollicitation systématique des services concernés permet de ne recenser que les morts violentes commises à l'encontre de partenaires, hommes ou femmes, quel que soit leur statut : conjoints, concubins, pacsés ou « anciens » dans ces trois catégories.

L'enquête nationale Excision et handicap (ExH) permet d'analyser les troubles de santé, douleurs ou gênes dans la vie quotidienne, notamment dans la vie sexuelle, associés aux mutilations sexuelles féminines².

L'enquête Trajectoires et origines de l'Ined et l'Insee donne les premiers résultats concernant les femmes immigrées et les filles d'immigrés.

Cf. « Immigrées et filles d'immigrés : le recul des mariages forcés », numéro de juin 2011 de *Population & Sociétés*.

1/ Les résultats sont publiés dans : Bajos N., Beltzer N. (coord), Bozon M. (dir), *Enquête sur la sexualité en France. Pratiques, genre et santé*, éditions La Découverte, Paris, 2008, 610 p.
2/ Andro A., Cambois E., Cirbeau C., Lesclingand M., rapport final Volet quantitatif du projet Excision et Handicap (ExH) : mesure des lésions et traumatismes et évaluation des besoins en chirurgie réparatrice, Université de Paris 1, Ined, mars 2009.

Les agressions sexuelles au cours de la vie

La proportion de personnes ayant subi des agressions sexuelles au cours de leur vie est mieux connue depuis quelques années grâce à plusieurs enquêtes scientifiques menées auprès d'échantillons représentatifs de la population. De l'enquête ENVEFF menée en 2000 à l'enquête CSF menée en 2006, les déclarations de violences sexuelles ont doublé.

D'après l'enquête CSF, 15,9 % des femmes et 4,5 % des hommes déclarent avoir subi des rapports forcés ou des tentatives de rapports forcés au cours de leur vie (6,8 % des femmes déclarent des rapports forcés et 9,1 %, des tentatives, et respectivement 1,5 % et 3,0 % des hommes).

Environ une femme sur 10 âgée de 18-19 ans déclare avoir subi des attouchements au cours de sa vie et près d'une sur 10 des conversations à caractère pornographique ou des tentatives de rapports forcés (respectivement 8,9 et 10,6 %) **69**.

Les attouchements surviennent très majoritairement pendant l'enfance et l'adolescence : 50 % des femmes concernées les ont subis avant l'âge de 10 ans et 50 % des hommes avant l'âge de 11 ans. Près de la moitié des attouchements ont été immédiatement suivis d'une tentative de rapport forcé ou d'un rapport forcé (50 % pour les femmes, 44 % pour les hommes).

La comparaison entre l'enquête CSF de 2006 et l'enquête ENVEFF de 2000 fait apparaître que la hausse des faits déclarés ne correspond pas à une augmentation de la fréquence des agressions, mais à une plus grande propension à les déclarer.

Les victimes de violences physiques et sexuelles

Depuis l'enquête ENVEFF menée en 2000, les seules données disponibles sont obtenues par l'enquête Cadre de vie et de sécurité menée annuellement depuis 2007 par l'Insee et l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP). Celle-ci permet de disposer d'informations relatives à la criminalité, aux profils des victimes d'infractions pénales et à des statistiques notamment sur la violence au sein des couples au cours de l'année.

D'après l'enquête Cadre de vie et de sécurité de 2011, 2 % des femmes et 2,2 % des hommes de 18 à 75 ans se déclarent victimes d'au moins un acte de violences physiques en dehors du ménage sur deux ans, en 2009 ou en 2010, soit un nombre estimé de 445 000 femmes et 469 000 hommes victimes.

69 Taux d'agression à caractère sexuel au cours de la vie par âge (en %)

Âge à l'enquête	Type d'agressions							
	Conversations à caractère pornographique		Attouchements		Tentatives de rapports forcés		Rapports forcés	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Ensemble des 18-69 ans	15,5	4,8	12,9	4,1	9,1	3,0	6,8	1,5
dont								
18-19	8,9	5,3	10,6	3,7	8,4	4,5	4,4	1,4
20-24	10,1	8,0	11,7	1,5	9,8	2,7	6,0	1,9

Lecture : parmi les femmes de 20 à 24 ans, 6,0 % ont subi des rapports forcés.
Champ : femmes et hommes de 18 à 69 ans.

Source : Bajos N., Bozon M., « Les agressions sexuelles en France : résignation, réprobation, révolte » in *Enquête sur la sexualité en France, 2008*.

70 Les hommes et les femmes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles en 2009-2010 - Nombre estimé et taux de victimation selon le type d'atteintes

	Femmes		Hommes		Part des femmes parmi les victimes
	Nombre	%	Nombre	%	
Personnes ayant déclaré au moins un acte de violences physiques hors ménage sur 2 ans	445 000	2,0	469 000	2,2	49 %
Personnes ayant déclaré au moins un acte de violences physiques au sein du ménage sur 2 ans	495 000	2,2	261 000	1,2	65 %
Personnes ayant déclaré au moins un acte de violences sexuelles sur 2 ans	326 000	1,5	79 000	0,4	80 %
Personnes ayant déclaré au moins un acte de violences sexuelles hors ménage sur 2 ans	217 000	1,0	61 000	0,3	78 %
Personnes ayant déclaré au moins un acte de violences physiques ou sexuelles au sein du ménage sur 2 ans	558 000	2,5	268 000	1,3	68 %
Personnes ayant déclaré au moins un acte de violences physiques ou sexuelles par le conjoint ¹ sur 2 ans	259 000	1,2	123 000	0,6	68 %

1/ Le conjoint de l'enquêté au moment de l'enquête (vivant dans le même logement que lui) est l'auteur d'au moins un acte de violences physiques ou sexuelles sur deux ans (en cas d'actes avec auteurs multiples, le conjoint est désigné par l'enquêté comme le principal auteur des actes subis).

Lecture : 2 % des femmes de 18 à 75 ans se déclarent victimes d'au moins un acte de violences physiques hors ménage au cours de la période 2009-2010, pour un nombre estimé de 445 000 victimes.

Champ : 18 à 75 ans.

Source : enquête Cadre de vie et sécurité 2011, Insee.

Si les taux pour les violences physiques sont environ les mêmes (soit 2 % pour les femmes et 2,2 % pour les hommes), les femmes se déclarent trois fois plus souvent victimes de violences sexuelles que les hommes sur deux ans (soit 1,5 % des femmes pour une estimation 326 000 femmes victimes, et 0,4 % des hommes pour une estimation de 79 000 hommes victimes) **70**.

Femmes et hommes ne sont pas victimes du même type d'actes. Si les hommes déclarent davantage de violences physiques hors ménages (2,2 % des hommes et 2 % des femmes), les femmes sont 2,2 % à les déclarer au sein du ménage contre 1,2 % des hommes.

Les taux de femmes se déclarant victimes sont également supérieurs à ceux des hommes pour les violences physiques ou sexuelles au sein du ménage, avec 2,5 % de femmes (558 000 femmes victimes) et 1,3 % d'hommes (268 000 hommes victimes). Cet écart demeure en considérant les actes de violences physiques ou sexuelles commis par le conjoint de la victime, avec 1,2 % des femmes se déclarant victimes et 0,6 % des hommes **70**.

Environ 8 % des femmes et 4 % des hommes de 18 à 75 ans ont déclaré avoir déposé plainte pour au moins l'un des actes de violences physiques ou sexuelles intra-ménage subis sur deux ans¹. Plus de 80 % des victimes, hommes ou femmes, de violences physiques ou sexuelles intra-ménage ne se sont pas déplacées à la police ou à la gendarmerie **71**.

Moins de 10 % des hommes et femmes victimes affirment avoir appelé un numéro vert ou rencontré des membres d'une association d'aide aux victimes. Les femmes victimes de violences intra-ménage disent en revanche plus fréquemment avoir parlé de leur situation à des amis ou des proches que les hommes (61 % des femmes contre 38 % des hommes).

17 % des femmes et 28 % des hommes déclarent que, lors de l'enquête, elles parlent « pour la première fois » du ou des actes subis et n'ont par ailleurs pas vu de médecin et ne se sont pas déplacées à la police ou à la gendarmerie **71**.

52 % des femmes victimes qualifient les dommages psychologiques causés par les actes de violence subis de plutôt importants, voire très importants (contre 27 % des hommes). 25 % d'entre elles ont peur qu'un tel incident se reproduise (contre 16 % des hommes).

^{1/} Voir la publication Repères n° 15 de l'ONDRP : http://www.inhesj.fr/fichiers/ondrp/reperes/reperes_15.pdf.

71 Les hommes et les femmes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles en 2009-2010 – Suites et conséquences des actes subis

Enquêtes Cadre de vie et sécurité 2008 à 2010	Femmes (%)	Hommes (%)
Personnes ayant déclaré au moins un acte de violences physiques ou sexuelles au sein du ménage sur 2 ans	100	100
<i>Dont</i>		
Personnes ayant déclaré avoir été vues par un médecin à la suite d'au moins un acte subi sur 2 ans	20	16
<i>dont Personnes ayant déclaré qu'un certificat d'ITT leur a été délivré</i>	6	3
Personnes ayant déclaré s'être déplacées à la police ou à la gendarmerie à la suite d'au moins un des actes subis sur 2 ans	15	12
<i>dont Personnes ayant déclaré avoir déposé une plainte pour l'un au moins des actes subis sur 2 ans</i>	8	4
Personnes ayant déclaré ne pas s'être déplacées à la police ou à la gendarmerie pour déclarer l'un au moins des actes subis sur 2 ans	82	80
Personnes ayant déclaré avoir parlé à un autre interlocuteur (personne, organisme) parmi la liste proposée*	69	44
<i>dont Personnes ayant déclaré « avoir appelé un numéro vert » ou « rencontré des membres d'une association d'aide aux victimes »</i>	9	8
<i>dont Personnes ayant déclaré avoir parlé de leur situation à des amis ou des proches</i>	61	38
Personnes ayant déclaré n'avoir parlé à aucun des interlocuteurs proposés	30	53
<i>dont Personnes qui déclarent que lors de l'enquête elles parlent « pour la première fois » du ou des actes subis et qui, par ailleurs, n'ont pas déclaré avoir vu de médecin ou s'être déplacées à la police ou la gendarmerie</i>	17	28

* Les réponses proposées à la question « À la suite de cet incident avez-vous au moins une fois ? ... » sont : « appelé un numéro vert, un service téléphonique gratuit d'aide aux victimes », « rencontré des membres d'une association d'aide aux victimes », « parlé de votre situation avec les services sociaux », « parlé de votre situation à des amis, à des proches », « consulté un psychiatre, vu un psychologue ».

Champ : 18 à 75 ans.

Source : enquête Cadre de vie et sécurité 2011, Insee.

72 Relation entre l'auteur et la victime de mort violente au sein du couple, 2010

Auteur	Nombre de cas	Proportion (en %)
Conjoint	86	58,9
Concubin	38	26
Ex-conjoint	4	2,7
Ex-concubin	18	12,3
Total	146	100

Champ : les 146 décès recensés en 2010 France entière.

Source : ministère de l'Intérieur, délégation aux victimes.

Les mutilations sexuelles féminines

Selon les estimations de l'Ined, en 2004, la France comptait environ 53 000 femmes adultes qui auraient subies des mutilations sexuelles (hypothèse moyenne)¹. Neuf victimes sur 10 ont été excisées avant l'âge de 10 ans. Toutefois, cette pratique semble diminuer au fil des générations.

D'après l'enquête ExH (cf. encadré p. 77), parmi les filles nées dans des familles à risque, l'excision concernerait presque 40 % de celles nées dans les années 1980 contre 17 % de celles nées dans les années 1990 et seulement 2 % de celles nées dans les années 2000 (certaines d'entre elles sont encore soumises au risque de l'être). L'enquête met en évidence les conséquences des mutilations sexuelles sur la santé, sur la vie quotidienne et sexuelle.

Cette diminution est un des effets des campagnes de prévention, de répression et de pénalisation de cette pratique, lancées depuis les années 1980, en France et dans le monde. Ces campagnes se sont amplifiées à partir des années 1990 et ont connu une nouvelle impulsion en 2006 avec la loi du 4 avril 2006 (cf. encadré p. 76) et le 2^e plan triennal de lutte contre les violences faites aux femmes (2008-2010).

Dans le cadre de ce plan, un site internet a été mis en place : www.stop-violences-femmes.gouv.fr en 2008, actualisé régulièrement. Il comporte, entre autres, un volet spécifique consacré aux mutilations sexuelles féminines. Ce type de violences est pris en compte à part entière dans le 3^e plan interministériel (2011-2013) de lutte contre les violences faites aux femmes.

Les violences au sein du couple

Les homicides entre partenaires

Au cours de l'année 2010, une femme est décédée tous les deux jours et demi, victime de son partenaire ou ex-partenaire de vie et un homme tous les 13 jours, soit 174 personnes en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (146 femmes et 28 hommes)⁷³. En incluant les suicides des auteurs et les homicides de tiers, ces violences mortelles ont occasionné au total le décès de 239 personnes².

Sur les 28 femmes auteurs d'homicide sur des hommes, 12 d'entre elles étaient victimes de violences de la part de leur partenaire. Ce chiffre est naturellement sous-évalué car il n'inclut pas les suicides de femmes victimes de violences conjugales.

1/ Andro A. et Lesclingand M., « Les mutilations sexuelles féminines : le point sur la situation en Afrique et en France », in *Population et sociétés*, n° 438, Ined, octobre 2007.

2/ Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales, délégation aux victimes, Étude nationale des décès au sein du couple, 2008.

73 Décès au sein du couple entre 2006 et 2010

Année	2006	2007	2008	2009	2010
Femmes victimes	137	166	156	140	146
Hommes victimes	29	26	27	25	28
Total des décès au sein du couple	168	192	183	165	174
Suicide auteur	46 hommes	66 hommes	59 hommes et 1 femme	54 hommes	53 hommes et 2 femmes
Victimes collatérales	14	8	11	13	10
<i>Dont enfants</i>	11	1	9	10	6
Nombre total de décès	228	266	254	232	239

Source : ministère de l'Intérieur, délégation aux victimes.

74 Condamnations pour crimes et délits sur conjoint ou concubin, prononcées en 2010, selon le sexe de l'auteur

	Femmes	Hommes	Ensemble
Crimes¹	13	80	93
<i>dont homicides par conjoint ou concubin</i>	7	38	45
Délits dont :	439	15 269	15 708
<i>Violences volontaires par conjoint ou concubin avec ITT² supérieure à 8 jours</i>	35	1 184	1 219
<i>Violences volontaires par conjoint ou concubin avec ITT² n'excédant pas 8 jours</i>	208	8 637	8 845
<i>Violences par conjoint ou concubin sans incapacité</i>	195	5 294	5 489
<i>Agressions sexuelles par conjoint ou concubin</i>	0	128	128
<i>Menaces de mort commise par conjoint ou concubin</i>	0	9	9
<i>Harcèlement par conjoint ou concubin</i>	0	7	7
<i>Violences habituelles par conjoint ou concubin</i>	0	6	6
Total des crimes et délits par conjoint ou concubin	452	15 349	15 801

1/ Les crimes par conjoint et concubin ne sont connus que pour les infractions suivantes : homicides par conjoint ou concubin, violences ayant entraîné la mort sans l'intention de la donner, violences suivies d'infirmité permanente, torture ou acte de barbarie, viols sur conjoint ou concubin, empoisonnement par une personne étant ou ayant été conjoint, concubin, administration de substance nuisible ayant entraîné la mort sans intention de la donner.

2/ Incapacité totale de travail.

Source : exploitation statistique du casier judiciaire, ministère de la Justice et des Libertés, données provisoires.

Les condamnations

En 2010, 15 349 hommes et 452 femmes ont été condamnés pour crimes et délits sur conjoint ou concubin. Ces effectifs sous-estiment sans doute encore le phénomène; toutes les victimes ne portent pas plainte et tous les auteurs de crimes et délits ne peuvent être poursuivis, pour divers motifs (refus de poursuite de la part de la victime, suicide, fuite, etc.) 74.

Les conséquences économiques des violences conjugales

Pour la société, l'un des coûts économiques des violences conjugales est la perte d'utilité sociale engendrée par ces violences. En d'autres termes, ces violences ont des répercussions sur le bien-être de la société. Entre 9 000 et 15 000 années de vie auraient ainsi été perdues en 2006 du fait des décès immédiats. Pour les survivants et leurs proches, les violences sont associées à des troubles émotionnels importants, provoquent de grandes souffrances, des pertes de qualité de vie et de bien-être et des séquelles mentales et physiques. Le coût de ces pertes est difficile à évaluer¹. Les calculs détaillés qui ont permis de l'établir conduisent à un coût global imputable aux violences conjugales en France de 2,472 milliards d'euros. Ce résultat global intègre les éléments présentés pour l'enquête EVS et les éléments tirés des autres sources d'information. Plus précisément, ce coût se décompose en différents postes.

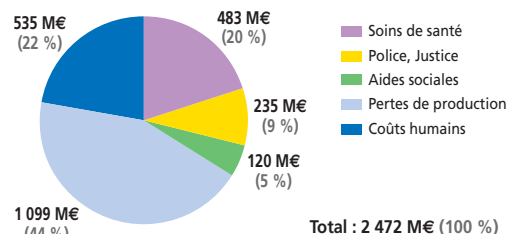
Les coûts directs médicaux correspondant aux soins de santé (483 millions d'euros) représentent 20 % du coût global.

Les coûts directs non médicaux, correspondant aux recours aux services de police et à la justice, s'élèvent à 235 millions d'euros (9 %). Le coût des conséquences sociales et notamment le recours aux aides sociales (120 millions d'euros) représente moins de 5 % du coût global. Enfin, les coûts humains des viols et préjudices (535 millions d'euros) représentent 22 % du coût global 75.

Par ailleurs, les résultats obtenus à partir de l'enquête EVS (cf. encadré p. 77) permettent de chiffrer plus précisément le coût des consultations chez les généralistes et les psychiatres et celui des consommations médicamenteuses associées. L'enquête EVS a montré que les femmes qui subissent des violences physiques, psychologiques ou sexuelles de la part de personnes connues « consomment » en moyenne par an 4,7 visites supplémentaires chez le médecin généraliste et 1,2 visite supplémentaire chez le psychiatre ou le psychologue 76.

1/ Voir le rapport final du programme Daphne, accessible sur le site www.psytel.eu.

75 Répercussions économiques des violences au sein du couple



Source: Daphné 2006, « Estimation du coût des violences conjugales en Europe », Rapport scientifique Psytel, juin 2009.

76 La surconsommation de soins des femmes victimes de violences

	Femmes victimes de violences par un auteur connu	Femmes victimes de violences par un auteur inconnu
Consultations chez le généraliste (nb moyen)	5,2	4,2
Consultations chez un psychologue, psychanalyste (nb moyen)	1,8	0,6
Consommation régulière d'antidépresseurs (%)	14,6	7,1
Consommation régulière de tranquillisants (%)	18,7	8,6
Consommation de somnifères	9,9	5,2
Fréquence d'arrêts de travail (%)	28,1	18,0
Fréquence d'ITT (%)	5,2	2,2

Lecture: 5,2 % des femmes déclarant avoir subi des violences de la part d'un auteur connu ont bénéficié d'un certificat d'ITT durant les deux années précédant l'enquête contre 2,2 % des autres femmes âgées de 18-75 ans.

Champ: femmes âgées de 18 à 75 ans, vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine. Source: enquête Événements de vie et santé (EVS), 2005-2006.

77 Répartition des femmes et des hommes vivant sous le seuil de pauvreté (60 % du revenu médian) selon l'âge, 2008 (en %)

Groupes d'âge	Taux de pauvreté		Part des femmes parmi les personnes pauvres
	Femmes	Hommes	
Moins de 18 ans	17,7	17,7	50 %
18 à 24 ans	23,7	21,3	52,6 %
25 à 34 ans	12,4	10,4	54,4 %
35 à 44 ans	13,0	10,6	55,1 %
45 à 54 ans	12,4	11,7	51,5 %
55 à 64 ans	10,2	10,1	50,2 %
65 à 74 ans	8,3	7,0	54,2 %
75 ans et plus	14,7	10,1	59,3 %
Ensemble	14,1	12,9	52,2 %

Champ: personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source: Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2009.

Femmes et pauvreté

La population pauvre

En France, comme dans la majorité des pays européens, le taux de pauvreté des femmes est légèrement supérieur à celui des hommes : 14,1 % contre 12,9 % en 2009 **77**. L'Insee estime qu'en 2009, un peu moins de 4,4 millions de femmes et de 3,8 millions d'hommes ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté, en utilisant le seuil de 60 % du revenu médian.

Certaines configurations familiales, majoritairement féminines, sont en effet particulièrement touchées par la pauvreté. Près de 33 % des parents de familles monoparentales, essentiellement des femmes, disposent en effet d'un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté **78**. L'écart est particulièrement marqué chez les plus âgés : après 75 ans, plus de 70 % des pauvres sont des femmes. Pour deux raisons principales : les hommes les plus démunis ayant une espérance de vie inférieure à celle des femmes, une partie d'entre eux est donc décédée. Mais surtout, de nombreuses femmes de cet âge n'ont pas occupé d'emploi et perçoivent des pensions très faibles, une pension de réversion peu élevée ou le minimum vieillesse. L'écart est aussi important pour les familles monoparentales dont 91 % sont des femmes sous le seuil à 60 % : il s'agit souvent de mères célibataires qui perçoivent le RSA (auparavant l'allocation de parent isolé) ou un salaire à temps partiel, tous deux inférieurs au seuil de pauvreté (1 240 € pour un parent et son jeune enfant en 2009).

En moyenne, dans l'Union européenne composée de 27 pays, le taux de pauvreté est de 16,4 % mais il est plus élevé pour les femmes (17,1 %) que pour les hommes (15,7 %) **79**. Dans la grande majorité des pays européens, on compte davantage de femmes que d'hommes pauvres. La Hongrie, la Lettonie, la Lituanie et le Luxembourg constituent des exceptions puisque le taux de pauvreté des femmes y est plus faible que celui des hommes. Au Danemark, en Irlande, en Pologne, et en Slovaquie, la proportion de femmes et d'hommes vivant sous le seuil de pauvreté est quasi-équivalente, en Islande elle est équivalente.

Pauvreté monétaire : une personne est dite pauvre (au sens monétaire) lorsqu'elle vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian. Le niveau de vie d'un ménage est mesuré en tenant compte de tous les revenus reçus par tous les membres du ménage et du nombre d'unités de consommation que compte le ménage.

78 Proportion de personnes pauvres selon le type de ménage, 2009 (seuil à 60 %)

Types de ménage auxquels appartient les individus	Nombre d'individus pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)
Individus appartenant à un ménage dont la personne de référence a moins de 65 ans	7 007	14,2
Personnes seules	978	18,1
Hommes inactifs	196	34,3
Hommes actifs	345	14,5
Femmes inactives	204	30,4
Femmes actives	233	13,0
Familles monoparentales	1 636	32,9
Pères	140	18,5
Mères inactives	545	60,3
Mères actives	951	28,7
Couples	4 028	10,8
Couples d'inactifs avec ou sans enfant	543	20,0
Homme inactif - femme active avec ou sans enfant	280	13,1
Homme actif - femme inactives sans enfant	170	14,6
Homme actif - femme inactives avec un enfant	205	16,8
Homme actif - femme inactives avec deux enfants	410	22,0
Homme actif - femme inactives avec trois enfants ou plus	841	34,4
Couples d'actifs sans enfant	299	4,6
Couples d'actifs avec un enfant	299	4,6
Couples d'actifs avec deux enfants	564	5,7
Couples d'actifs avec trois enfants ou plus	485	10,5
Ménages complexes	365	22,4
Individus appartenant à un ménage dont la personne de référence a plus de 65 ans	1 166	10,5
Personnes seules	555	15,8
Couples	502	7,6
Familles monoparentales et ménages complexes	109	11,4

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2009.

Les travailleurs pauvres

Entre 1 et 1,9 million de personnes exercent un emploi mais disposent, après prise en compte des prestations sociales (prime pour l'emploi, allocation logement, etc.) ou des revenus de leur conjoint, d'un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté monétaire.

Alors que dans l'ensemble de la population pauvre, tous âges confondus, les femmes sont surreprésentées, le taux de pauvreté des travailleurs apparaît plus élevé chez les hommes (7,2 %) que chez les femmes (6,7 %). Les femmes représentent 45 % de cette population. La situation des travailleurs pauvres s'explique à la fois par les conditions de leur emploi – temps partiel, discontinuité des contrats de travail – et par la composition de leur ménage **80**.

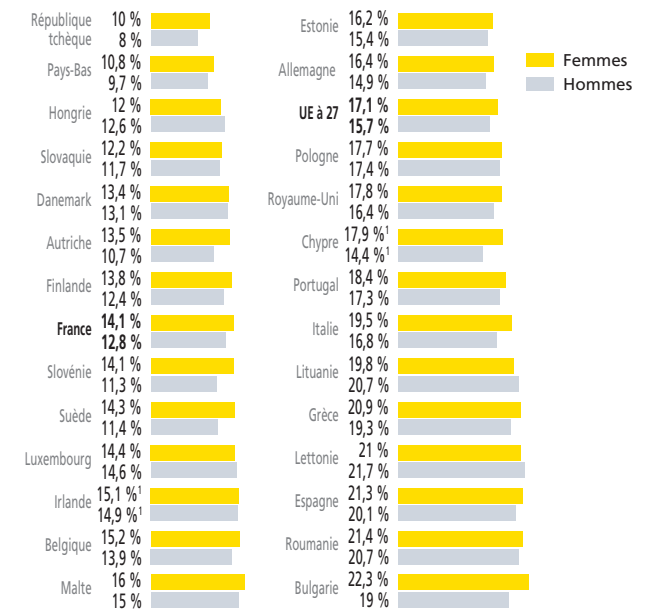
Selon l'étude de l'Insee¹ sur les travailleurs pauvres, « La statistique des travailleurs pauvres est difficile à interpréter, en tout cas comme indicateur du lien entre l'activité individuelle et la pauvreté, puisque ce lien est brouillé par la dimension ménage ». Les auteurs de l'étude ont donc introduit une nouvelle approche en termes de « pauvreté économique » qui adopte une perspective strictement individuelle, la notion de « pauvreté économique » individuelle étant identifiée par un revenu individuel d'activité inférieur au seuil de pauvreté.

En 2005, 3,7 millions de travailleurs, soit 15 % des travailleurs, avaient un revenu d'activité inférieur au seuil de pauvreté. La pauvreté économique touche très inégalement les travailleurs selon leur sexe. Les femmes sont beaucoup plus exposées : 22 % d'entre elles, contre 9 % des hommes, sont économiquement pauvres (à comparer aux 7,2 % d'hommes et 6,7 % de femmes dans l'étude prenant en compte la composition des ménages). Alors que la population des travailleurs pauvres est en majorité masculine (55 % d'hommes et 45 % de femmes), près de 70 % des travailleurs économiquement pauvres sont des femmes **81**.

Travailleur pauvre : un « actif pauvre » (« working poor ») est une personne active, occupée ou non pendant plus de six mois, qui appartient à un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

^{1/} Ponthieux S., Raynaud E., « Les travailleurs pauvres », in *Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2007, 2008*, p. 163-181.

79 Taux de risque de pauvreté selon le sexe au sein de l'UE, 2009



^{1/} Chiffres 2009.
Source: Eurostat.

80 Répartition et taux de pauvreté par sexe des travailleurs, 2005 (en %)

	Taux de pauvreté des travailleurs	Répartition		
		Travailleurs pauvres	Ensemble de la population pauvre	Ensemble des travailleurs
Femmes	6,7	45	55	47
Hommes	7,2	55	45	53

Champ: Individus âgés de 16 à 64 ans.

Définition: est identifié comme travailleur toute personne ayant été active pendant au moins 6 mois sur les 12 mois de la période de référence, dont au moins un mois en emploi (Insee).

Sources: Insee, SRCV-SILC 2006, in Ponthieux S., Raynaud E., « Les travailleurs pauvres ».

81 Pauvreté économique individuelle selon le sexe, 2005

	Effectif (milliers)	Taux de pauvreté (%)	Répartition (%)
Femmes	2 577	21,9	68,7
Hommes	1 173	8,9	31,3
Ensemble	3 750	15,0	100,0

Lecture: en 2005, 21,9 % des femmes sont économiquement pauvres. Elles constituent 68,7 % de ce groupe.

Définition: est identifié comme travailleur toute personne ayant été active pendant au moins 6 mois sur les 12 mois de la période de référence, dont au moins un mois en emploi (Insee).

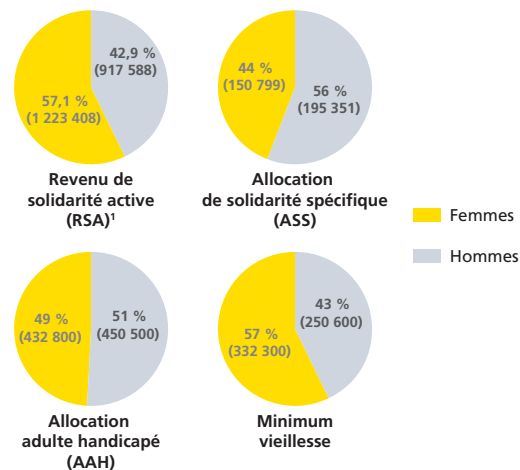
Sources: Insee, SRCV-SILC 2006, in Ponthieux S., Raynaud E., « Les travailleurs pauvres », in *Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2007-2008*, p. 163-181.

Pauvreté économique: le revenu d'activité est défini par la somme des salaires, des revenus d'activité indépendante, des indemnités de chômage et des indemnités maladie perçus au cours d'une année par un individu. À la différence de la notion de pauvreté usuelle, qui renvoie aux ressources des ménages, la pauvreté économique peut donc être identifiée au seul niveau des individus: un individu est dit économiquement pauvre si son revenu d'activité est inférieur au seuil de pauvreté, c'est-à-dire que les ressources monétaires qu'il retire de son activité ne lui permettraient pas d'éviter la pauvreté s'il vivait seul et ne disposait que de cette ressource.

Les allocataires de minima sociaux

Entrée en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine, le revenu de solidarité active (RSA) remplace le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation de parent isolé (API), et certaines aides forfaitaires temporaires comme la prime de retour à l'emploi (RSA socle). Il est également ouvert à des personnes qui perçoivent de faibles revenus d'activité (RSA activité). Les femmes sont majoritaires parmi les allocataires du RSA (57 % données 2010) et de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) (57 % données 2009) du fait de carrières professionnelles incomplètes et des types d'emplois occupés **82**.

82 Répartition des allocataires de minima sociaux au 31 décembre 2009, selon le sexe



1/ Depuis le 1^{er} septembre 2010, le champ du RSA s'est élargi au moins de 25 ans (sous conditions de travail). Les allocataires du « RSA jeune » représentent moins de 1 % de l'ensemble.

Note: RSA: revenu solidarité active (compte tenu du caractère familial de l'allocation, les effectifs englobent à la fois les allocataires administratifs et les conjoints), ASS: allocation de solidarité spécifique, AAH: allocation adulte handicapé.

Champ: France entière.

Sources: Cnaf, Msa, Unédic, Cnav, calculs Drees.

L'articulation des temps de vie



Le partage des temps des hommes et des femmes

Malgré l'arrivée massive des femmes sur le marché du travail à partir des années 1960 et une progression de la « norme » égalitaire, le partage des tâches domestiques reste très inégalitaire au sein du couple. Hormis le jardinage et le bricolage, qui sont considérés comme des tâches de semi-loisir, les femmes assurent encore près de 80 % des tâches domestiques. L'écart entre femmes et hommes s'est un peu réduit, mais c'est principalement parce que les femmes consacrent moins de temps à la cuisine et aux courses grâce à des nouvelles offres de services (plats préparés, livraisons). La participation aux tâches domestiques est restée stable chez les hommes.

D'après l'enquête Emploi du temps de l'Insee (cf. encadré p. 95), les femmes passent quatre fois plus de temps que les hommes à faire le ménage et deux fois plus à s'occuper des enfants ou d'un adulte à charge à la maison. Elles consacrent, en moyenne, 3h52 par jour aux tâches domestiques (y compris aux soins des enfants et des adultes) contre 2h24 pour les hommes **83**.

D'après l'étude sur les relations familiales et intergénérationnelles menée par l'Ined et l'Insee en 2005 (cf. encadré p. 95), si les femmes actives consacrent un peu moins de temps au travail domestique, l'écart demeure important entre conjoints, même lorsque les deux conjoints travaillent à temps complet. Parmi les couples biactifs en 2005, on observe une répartition plus égalitaire concernant certaines tâches telles que le repassage, les repas et la vaisselle **84**.

En 2005, au sein de l'Union européenne des 27, les femmes consacrent, par semaine, en moyenne, 17,7 heures de plus que les hommes au travail domestique contre 18,1 heures en France et 7,4 heures de moins au travail rémunéré contre 4,3 en France. Leur temps contraint total est de 10,3 heures supérieur à celui des hommes contre 13,8 heures en France **85**.

83 Une journée moyenne en métropole en 2010

	Femmes	Hommes
Temps physiologique	11h53	11h36
Temps de travail, études, formation	2h39	3h55
Temps domestique	3h52	2h24
Temps libre et loisirs	4h43	5h14

Source: Insee, enquêtes Emploi du temps 2009-2010.

84 Répartition des tâches ménagères dans les couples selon qu'un seul conjoint ou les deux sont actifs, 2005

Personne qui réalise la tâche	Couple	Repassage	Repas	Courses alimentaires	Aspirateur	Comptes	Vaisselle	Invitations
Toujours ou le plus souvent la femme	Couple avec un seul actif	84,0	82,3	49,9	68,9	41,7	63,4	27,2
	Couple biactif	76,5	66,9	51,4	49,4	42,9	38,0	25,6
Autant l'un que l'autre	Couple avec un seul actif	12,6	13,9	41,0	25,5	30,3	29,4	66,6
	Couple biactif	19,0	21,2	38,2	38,6	35,3	46,8	69,1
Toujours ou le plus souvent l'homme	Couple avec un seul actif	3,4	3,8	9,1	5,7	27,0	7,2	6,3
	Couple biactif	4,4	11,9	10,4	12,0	21,8	15,2	5,3

Lecture: la femme repasse toujours ou le plus souvent dans 84 % des couples avec un seul actif, c'est le cas dans 76,5 % des couples biactifs.

Champ: couples cohabitant en 2005, dont la femme est âgée de 20 à 49 ans.

Source: Ined-Insee, enquête Erfi-GG51, 2005.

L'enquête Emploi du temps (EDT) 2009 de l'Insee, est la cinquième en France après celles de 1966, 1974, 1985, et 1998. Elle a pour objectif de collecter des données sur la façon dont les individus organisent leur temps. Elle a été complétée par un module « Décisions dans le couple » (DDC) qui permettra d'alimenter les travaux sur les inégalités au sein du ménage. La collecte a eu lieu en 2009-2010 sur le terrain, en France métropolitaine et dans les DOM. Les premiers résultats ont été publiés en 2011.

Ménée en partenariat avec l'Institut national d'études démographiques (Ined), l'enquête sur les relations familiales et intergénérationnelles (Erfi) est aperiodique et vise à mieux comprendre les évolutions démographiques récentes et leurs implications sociales en établissant des comparaisons entre pays. Réalisée en trois vagues successives à trois années d'intervalles (2005, 2008 et 2011) auprès d'environ 10 000 individus de France métropolitaine, elle permet également d'étudier les évolutions susceptibles de modifier les relations qui se nouent au sein des familles, entre conjoints et entre générations.

L'articulation des temps de vie professionnelle et familiale

En France, le taux d'activité des femmes sans enfant est élevé et proche de celui des hommes. Celui des mères reste important, relativement à d'autres pays européens ⁸⁶, mais diminue fortement avec le nombre d'enfants. Ainsi, en 2009, le taux d'activité des femmes en couple avec un enfant est de 82,7 % contre 94,5 % pour les hommes, avec deux enfants il est respectivement de 83,0 % contre 96,7 % et avec trois enfants ou plus, ce taux passe à 65,8 % contre 95,3 % ⁸⁷.

L'arrivée d'un enfant est souvent l'occasion d'un ajustement du temps de travail. Près de quatre femmes en emploi sur 10 connaissent une modification de leur activité professionnelle après une première naissance, et elles sont près de 6 sur 10 au troisième enfant. Pour les hommes, au contraire, l'impact des naissances sur la situation professionnelle est faible et varie peu au fil des naissances ⁸⁸. Les résultats de l'étude Erfi (cf. encadré p. 95) nous renseignent sur l'activité professionnelle des femmes trois ans après l'arrivée d'un enfant. Parmi les femmes actives de 20 à 49 ans, en couple et sans enfant en 2005, 14 % ont arrêté leur activité à l'arrivée de leur premier enfant et 11 % sont passées à temps partiel. Au total, 36 % ont modifié leur activité professionnelle. Celles qui avaient déjà au moins un enfant en 2005 sont 40 % à déclarer que leur activité professionnelle s'en est trouvée modifiée après les maternités suivantes¹ ⁸⁹.

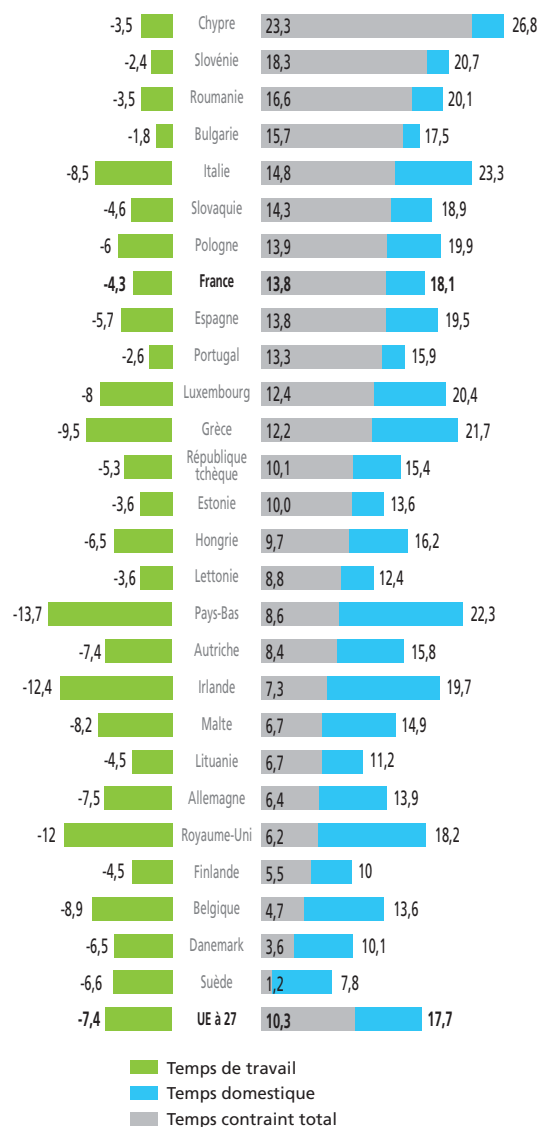
L'idée selon laquelle les hommes pourraient bénéficier d'aménagement de leur temps de travail au moment de la naissance des enfants, au même titre que les femmes, progresse dans l'opinion publique. Selon le baromètre BVA 2009, le taux de personnes qui se disent d'accord avec la proposition selon laquelle « les hommes doivent bénéficier d'aménagement du temps de travail au même titre que les femmes » est passé de 48 % à 55 % entre 2000 et 2009.

L'amélioration de la participation des pères à la vie familiale passe aussi par une valorisation du congé de paternité. Ce congé était pris en 2007 par 69 %² des pères, et la plupart utilisent la totalité des 11 jours qui leur sont proposés.

Un sondage Équilibres LH2 montre qu'une majorité de Français sont favorables à une amélioration du congé de paternité. 83 % des femmes et 77 % des hommes se prononcent pour qu'il soit allongé ou rendu obligatoire.

1/ Régnier-Loilier A. et Hiron C., « Évolution de la répartition des tâches domestiques après l'arrivée d'un enfant », in *Politiques sociales et familiales*, n° 99, mars 2010.
2/ Étude BabyBus de TNS-Sofres, 2007.

85 Écarts du temps moyen consacré aux activités familiales et domestiques et au travail entre les hommes et les femmes, 2005 (en heures par semaine)



Lecture: en France en 2005 les femmes consacrent par semaine en moyenne 18,1 heures de plus que les hommes au travail domestique et 4,3 heures de moins au travail rémunéré. Leur temps contraint total est de 13,8 heures supérieur à celui des hommes.

Champ: personnes en emploi pendant la semaine de référence.

Définition: le temps domestique correspond aux activités domestiques et familiales.

Source: Eurostat, EWCS 2005.

Une autre piste d'amélioration concerne le recours au temps partiel. Toutefois, celui-ci est fortement différencié selon le sexe. La prise du temps partiel est ainsi essentiellement du ressort des mères, quel que soit l'âge des enfants, alors qu'elle est rarement utilisée par les pères. Par ailleurs, la part des femmes à temps partiel progresse avec le nombre de jeunes enfants ⁹⁰. Les femmes avancent principalement des raisons familiales pour le choix d'un temps partiel. Pour les hommes il est généralement subi ou motivé par une autre activité (professionnelle, études, formation) ou par défaut d'emploi à temps complet¹.

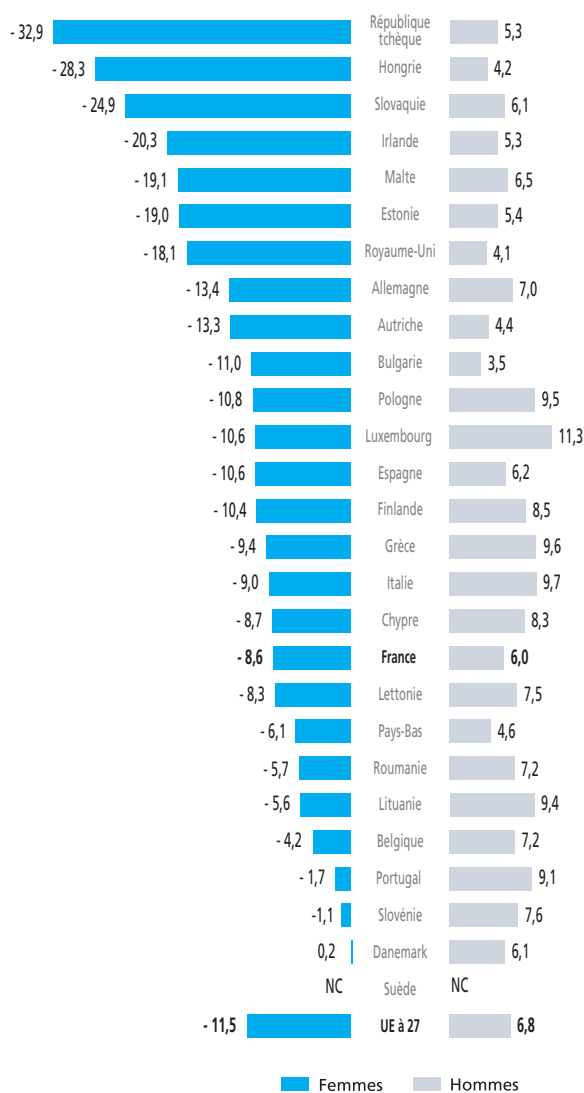
Les entreprises jouent également un rôle dans la répartition sexuée des tâches de conciliation, au travers du degré de tolérance envers les salariés hommes et femmes vis-à-vis du travail à temps partiel, des modifications d'horaires imprévues et d'absences dues aux enfants. Les entreprises auraient un traitement différencié des demandes d'attribution du temps partiel selon qu'elles émanent d'un homme ou d'une femme. Selon l'enquête Familles et employeurs² (cf. encadré Enquête Familles et employeurs p. 108), d'après les salariés, il est plus difficile pour les hommes de pouvoir travailler à temps partiel. 27 % des femmes obtiendraient le temps partiel sur simple demande, ce ne serait le cas que pour 14 % des hommes.

Par ailleurs, les hommes assumant une charge parentale s'estiment en quelque sorte stigmatisés dans l'entreprise. Ils sont deux fois plus nombreux que les femmes (14 % contre 7 %) à déclarer que le fait qu'un homme s'absente pour s'occuper de son enfant malade est mal perçu au sein de l'entreprise. Contrairement aux pères, les mères (et les femmes en général) déclarent que l'absence d'un homme n'est pas plus mal vue que celle d'une femme. Pour les femmes, le jugement vis-à-vis du parent qui s'absente n'aurait pas de lien avec le sexe.

Cette étude montre également que, dans le choix d'un emploi, les femmes accordent plus d'importance à la commodité des horaires (26 % des femmes contre 10 % des hommes); elles donnent la préférence aux emplois qui offrent une compatibilité des horaires avec ceux des modes de gardes ou de l'école. Les hommes privilégient plus le salaire et la perspective de carrière (80 % des hommes et 64 % des femmes).

1/ Enquête Familles et employeurs, Ined, 2004-2005.
2/ Boyer N., Nicolas M., « La conciliation dans les entreprises : une mise en œuvre sexuée ? », *Cnaf Recherches et précisions*, n° 92 juin 2008.

86 L'impact de la parentalité sur les taux d'activité des femmes et des hommes de 25 à 49 ans, 2008 (en point de pourcentage)



NC: non communiqué.

Lecture: en France, les femmes de 25 à 49 ans qui ont au moins un enfant de moins de 12 ans ont un taux d'activité inférieur de 8,6 points à celui des femmes n'ayant pas d'enfant de moins de 12 ans, alors que les hommes dans la même situation familiale ont un taux d'activité supérieur de 6 points.

Champ: hommes et femmes de 25 à 49 ans.

Définition: différence en points de pourcentage entre les taux d'activité des femmes et des hommes selon qu'ils ont ou non au moins un enfant de moins de 12 ans.

Sources: Eurostat, enquêtes sur les forces de travail, base de données.

La charge mentale au travail

La pression temporelle semble plus élevée pour les femmes : 32 % d'entre elles déclarent rencontrer au moins une fois par semaine « dans leur travail des moments où elles ont l'impression de ne pas pouvoir faire face ou d'être débordées » contre 26 % des hommes. Pourtant, les femmes ont moins souvent une responsabilité d'encadrement, facteur qui contribue fortement au sentiment d'être débordé. C'est surtout leur situation familiale qui explique cette situation : les femmes ayant un enfant de moins de 12 ans se sentent beaucoup plus souvent débordées dans leur travail, qu'elles vivent seules ou en couple, alors que la situation familiale des hommes n'influe guère sur ce sentiment ⁹¹.

Par ailleurs, dans une moindre mesure, les préoccupations familiales et domestiques s'insinuent également dans le travail professionnel, tant chez les femmes que chez les hommes. Pour autant, l'emprise de ces préoccupations est plus forte pour les femmes. Si les hommes et les femmes effectuent autant des démarches administratives ou prévoient les loisirs sur leurs temps de travail, certaines tâches sont beaucoup plus spécialisées, comme les courses alimentaires, prévues par 27 % des femmes contre 15 % des hommes. Et 66 % des femmes ont des échanges sur la santé des proches contre 47 % des hommes ⁹².

La question de la garde d'enfant

La France offre une large gamme de services, d'équipements et de prestations à destination des parents de jeunes enfants (0-3 ans) et promeut le « libre choix » en ce qui concerne le mode de garde et la poursuite ou non d'une activité professionnelle. L'État français peut se prévaloir d'un système de prise en charge de la petite enfance généreux favorisant la délégation de la garde d'enfant à un tiers. Les efforts en la matière se sont traduits par une augmentation du taux de couverture des besoins en modes d'accueil des 0-3 ans de 47 en 2005 à 48,7 % en 2009. À titre de comparaison, la France est au-dessus de la moyenne européenne (27 %) avec 41 % des enfants de moins de 3 ans pris en charge par un tiers ⁹³. Seul un tiers des États membres ont dépassé, en 2009, l'objectif du Conseil européen de Barcelone, d'accueillir dans des structures d'accueil formelles au moins 33 % des enfants âgés de moins de 3 ans.

87 Le taux d'activité et d'emploi des femmes vivant en couple et non en couple selon le nombre d'enfants, 2009 (en %)

	Taux d'activité		Taux d'emploi	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
En couple	79,5	92,6	73,8	87,6
Couple sans enfant	79,4	86,1	73,1	80,3
Couple avec enfant(s)	79,6	95,6	74,1	91,0
dont:				
avec un enfant	82,7	94,5	76,5	89,9
avec deux enfants	83,0	96,7	78,6	92,7
avec trois enfants ou plus	65,8	95,3	59,6	89,4
avec un enfant de moins de 3 ans	79,0	97,1	71,3	90,4
avec deux enfants dont au moins un de moins de 3 ans	66,1	96,9	62,7	92,3
avec trois enfants ou plus dont au moins un de moins de 3 ans	40,3	95,7	36,3	86,6
avec un enfant de 3 ans ou plus	84,0	93,6	78,3	89,7
avec deux enfants de 3 ans ou plus	86,8	96,6	82,2	92,8
avec trois enfants ou plus de 3 ans ou plus	72,9	95,2	66,0	90,1
Non en couple	79,7	83,6	70,4	74,3
Personnes seules	78,7	82,1	71,6	72,8
Familles monoparentales	82,4	93,2	70,1	85,6
Autres ménages	74,5	87,4	64,9	77,0
Ensemble	79,6	90,4	72,9	84,4

Note: résultats en moyenne annuelle.
Lecture: en moyenne en 2009, 82,7 % des femmes de 15 à 59 ans vivant en couple et ayant un enfant sont actives.
Champ: France métropolitaine, population des ménages, personnes de référence et éventuel conjoint de 15 à 59 ans.
Source: Insee, enquêtes Emploi du 1^{er} au 4^e trimestre 2009.

88 Types de transitions professionnelles un an après une naissance, selon le sexe et le rang de naissance

	Femmes				Hommes			
	Total	Rang 1	Rang 2	Rang 3	Total	Rang 1	Rang 2	Rang 3
Pas de changement	50,2	65,9	57,7	37,1	79,6	77,7	83,1	81,7
Sortie (inactivité, congé parental, chômage)	26,1	12,1	18,4	43	2,6	2,8	2,1	2,6
Activité ou responsabilités réduites	4,1	2,3	3,7	2,8	1,1	0,3	0,7	1,3
Baisse du temps de travail	8,9	6,5	12,5	10,3	0,5	0,1	0,4	0,6
Modification d'horaires sans variation de durée	3,2	2,1	1,6	1,9	2,8	1,7	1,8	2,3
Changement de poste/ d'emploi sans variation d'activité	5,2	9,3	4,8	3,5	8,3	12,2	7	7,1
Activité ou responsabilités accrues	2,4	1,8	1,3	1,5	5,2	5,4	4,8	4,4

Champ: France métropolitaine: pères et mères des générations 1955-1985 (âgés de 20 à 49 ans à l'enquête) en emploi avant la naissance.
Sources: Enquête Familles et employeurs, Ined 2004-2005.

Les modes de garde

En 2007, 18 % des enfants âgés de moins de 3 ans sont principalement gardés par un assistant maternel et 10 % sont accueillis en crèche. Lorsque les deux parents travaillent à temps complet, 37 % des enfants âgés de moins de 3 ans sont gardés par un assistant maternel et 18 % sont accueillis en crèche **94**.

Entre 3 et 6 ans, les enfants sont généralement scolarisés. Le mercredi, 73 % des enfants passent la plus grande partie de leur journée avec leurs parents et 11 % avec leurs grands-parents. Par ailleurs, 5 % sont principalement gardés par un assistant maternel, davantage encore lorsque les enfants ont un frère ou une sœur de moins de 3 ans confiés à un assistant maternel **94**.

Parmi les couples où les deux travaillent et ont au moins un jeune enfant, 61 % recourent à un mode de garde rémunéré. Ces couples ont plus fréquemment recours à des assistants maternels jusqu'à la scolarisation des enfants, tandis que les femmes élevant seules leurs enfants s'appuient davantage sur la famille, les amis ainsi que sur les modes de garde collectifs (crèches, garderies et centres d'accueil) **95**.

La prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)

Sous l'impulsion de la Conférence de la famille de 2003, plusieurs mesures ont été mises en place pour favoriser le libre choix du mode de garde ou pour adapter l'offre d'accueil aux besoins des parents. Depuis 2004, la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) s'est substituée aux différentes aides allouées pour compenser les frais supportés par les parents de jeunes enfants (naissance, entretien de l'enfant, arrêt ou la réduction de l'activité professionnelle, garde de l'enfant) (cf. encadré Paje, p. 104).

Au 31 décembre 2010, le nombre de bénéficiaires de la Paje était, tous régimes confondus et pour la France entière, de 2,37 millions. Plusieurs allocations peuvent être perçues par le même bénéficiaire **96**. Lorsque des parents d'enfants de moins de 3 ans ne travaillent pas ou travaillent à temps partiel, ils peuvent bénéficier d'une prestation financière, le complément de libre choix d'activité (CLCA), destinée à financer la perte de revenu. Entre 2009 et 2010, pour la troisième année consécutive, le nombre de bénéficiaires de cette prestation baisse (-3,0 % pour le seul régime général). Cette baisse est le résultat en 2010 de la baisse sensible du nombre de bénéficiaires à taux plein (-5,7 %) tandis que le nombre de bénéficiaires à taux réduit augmente (+1,1 %). Le complément optionnel de libre choix d'activité (Colca) mis en place depuis le 1^{er} juillet 2006 n'a pas rencontré son public et compte seulement 2 300 bénéficiaires fin 2010.

89 Impact de l'arrivée d'un enfant sur l'activité des femmes (en %)

Évolution de la situation de la femme entre 2005 et 2008	Active en 2005, inactive en 2008	Temps complet en 2005, temps partiel en 2008	Pas de changement	A augmenté son temps de travail
Arrivée d'un 1 ^{er} enfant	14	11	64	11
Arrivée d'un enfant de rang 2 ou plus	15	17	60	8

Lecture: à l'arrivée de leur 1^{er} enfant, 14 % des femmes actives en 2005 ont cessé toute activité.

Champ: couples cohabitant en 2005, dont la femme est âgée de 20 à 49 ans.

Source: Ined-Insee, enquête Erfi-GG51 et GGS2, 2005-2008.

90 Temps partiel selon le sexe et la composition du ménage (en %)

	Femmes	Hommes
Personnes seules	19,9	7,3
Familles monoparentales	26,7	10,4
Couples sans enfant	25,7	7,0
Couples avec enfant(s)	34,8	4,6
Couples avec un enfant	28,0	4,7
Couples avec deux enfants	37,0	3,8
Couples avec trois enfants ou plus	45,7	6,3

Lecture: en moyenne, en 2009, 19,9 % des femmes vivant seules travaillent à temps partiel contre 7,3 % des hommes.

Champ: France métropolitaine, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus (âge au 31 décembre).

Source: Insee, enquêtes Emploi du 1^{er} au 4^e trimestre 2009.

91 Sentiment d'être débordé au travail selon la composition du ménage

	Femmes	Hommes
En couple, avec enfants tous âgés de moins de 12 ans	37,6	27,0
Parent isolé	35,9	22,9
En couple, avec enfants dont l'aîné a 12 ans ou plus	30,9	27,0
Couple sans enfant	29,1	22,8
Personne seule	26,3	25,2

Lecture: 37,6 % des femmes en couple avec enfants âgés de moins de 12 ans, déclarent « avoir l'impression de ne pas pouvoir faire face ou d'être débordé » au moins une fois par semaine contre 27 % des hommes.

Champ: entreprises de 20 salariés et plus du secteur privé, salariés présents depuis au moins un an dans l'entreprise. France métropolitaine.

Source: Dares, enquête COI-2006-2007.

92 Quand vous êtes au travail, est-ce qu'il vous arrive souvent ou parfois de...

	Femmes	Hommes
Prévoir les loisirs	28	31
Prévoir les courses alimentaires	27	15
Effectuer une démarche administrative	39	39
Contacter des amis, par téléphone, SMS, mail	34	43
Contacter votre conjoint ou vos enfants par téléphone, SMS, mail	72	78
Parler de la santé de vos proches avec vos collègues	66	47

Champ: 3611 hommes et 3810 femmes actifs occupés de 20 à 49 ans.

Source: enquête Familles et employeurs, Ined, 2004-2005.

La prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)

Différentes mesures ont été adoptées à la suite de la conférence de la famille de 2003. La **prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)** reprend, pour les familles avec un enfant né depuis le 1^{er} janvier 2004, sous la forme d'une prestation unique, l'ensemble des anciennes allocations liées à la naissance et la garde des jeunes enfants. Elle comprend une prime à la naissance ou à l'adoption, une **allocation de base (Paje-AB)**, un **complément de libre choix d'activité (Paje-CLCA)** qui peut être versé en cas de réduction ou d'interruption de l'activité de l'un des parents jusqu'aux 3 ans du dernier-né, un **complément de libre choix du mode de garde (Paje-CMG)**, perçu en cas de recours à un assistant maternel agréé ou à une garde à domicile.

Le complément optionnel de libre choix d'activité (Colca)¹

Plus court (un an) mais mieux rémunéré que le CLCA, peut être versé à la personne qui a au moins trois enfants et cesse totalement toute activité professionnelle. Sa rémunération au 1^{er} janvier 2010 est de 621 € par mois si le parent bénéficie déjà de l'allocation de base de la Paje (181 € par mois), sinon le montant est de 801 € par mois. Le parent bénéficiaire doit justifier d'une activité professionnelle d'au moins deux ans (en continu ou non) dans les cinq années qui précèdent la naissance, l'adoption ou l'accueil de l'enfant ouvrant droit à ce complément.

1/ Décret paru au JO du 24 juin 2006.

Le congé de paternité

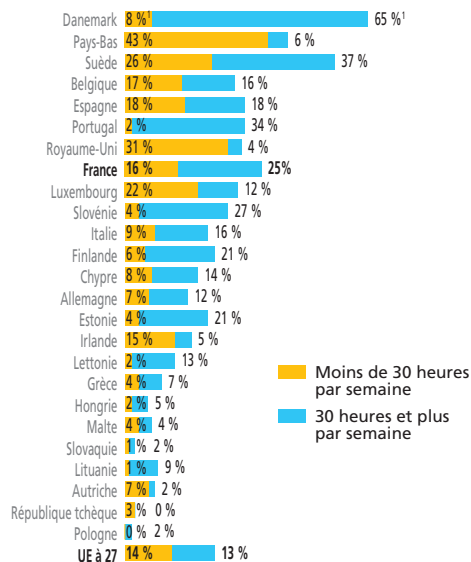
Depuis le 1^{er} janvier 2002, le congé de paternité, d'une durée de 11 jours successifs (18 en cas de naissances multiples), est ouvert aux pères (actifs en emploi ou chômeurs, salariés ou indépendants), dans les quatre mois suivant la naissance ou l'adoption d'un enfant. Depuis janvier 2008, le père d'un enfant décédé avant que sa naissance ait été déclarée à l'état civil peut également en bénéficier.

Le congé de maternité

La durée légale du congé de maternité fixée par le Code du Travail varie selon le nombre d'enfants que la salariée attend et le nombre d'enfants qu'elle a déjà à sa charge, de 16 semaines à 46 semaines. Depuis le 7 mars 2007, une certaine latitude est accordée à la mère pour prendre ce congé autour de la naissance prévue, avec toutefois une durée incompressible de trois semaines avant cette date. En cas d'état pathologique résultant de la grossesse, une période supplémentaire de congé n'excédant pas 14 jours peut être accordée au cours de la période prénatale. Des conventions collectives ou des accords de branches peuvent prévoir des dispositions plus favorables. Ces dispositions ont en partie été étendues aux professions libérales et aux agricultrices. Suite à la loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites, les indemnités journalières maternité, versées dans le cadre d'un congé de maternité débutant à compter du 1^{er} janvier 2012, seront prises en compte dans le salaire annuel moyen qui sert de base au calcul de la retraite.

93

Proportion des enfants de moins de 3 ans pris en charge, 2009 (en %)



1/ Données 2008.

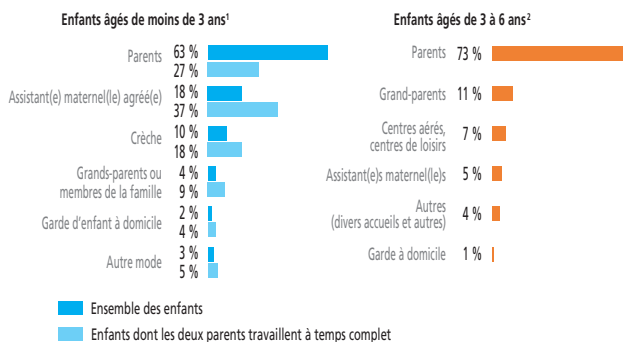
Lecture: en France 41 % des enfants de moins de 3 ans sont pris en charge, 16 % moins de 30 heures et 25 % 30 heures et plus par semaine.

Définition: **structures formelles**: assistants maternels ou équivalents, garderies, aides familiales, crèches, écoles.

Source: Eurostat. EU SILC Survey.

94

Mode d'accueil principal des enfants de moins de 6 ans, 2007 (en %)



1/ Mode de garde principal du lundi au vendredi de 8 h à 19 h.

2/ Mode de garde principal le mercredi de 8 h à 19 h.

Champ: France métropolitaine.

Source: Ananian S. et Robert-Bobée I., « Modes de garde et d'accueil des enfants de moins de 6 ans en 2007 », in *Études et Résultats*, n° 678, Drees, février 2009.

Familles et employeurs

L'État français offre une large gamme de mesures pour aider les parents à mieux concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle. Mais les employeurs aussi agissent dans ce domaine. Leurs contributions sont diverses; elles prennent la forme d'aménagements d'horaires, de prestations financières ou de services.

L'enquête « Familles et employeurs » montre que les trois quarts des employeurs estiment devoir aider leurs salariés à concilier vie familiale et professionnelle, 16 % seulement considèrent que ce n'est pas du tout leur rôle **97**. Leur volonté d'aider leurs salariés a pour but de limiter l'absentéisme (70 %), de favoriser le bien-être des salariés (68 %) et d'améliorer la productivité et les performances (62 %)¹.

La participation des employeurs à la vie familiale répond aussi aux sollicitations des salariés. Ainsi, l'enquête « Familles et employeurs » montre que six salariés sur 10 pensent que l'employeur doit jouer un rôle dans ce domaine. Les femmes, les personnes en couple, les parents, sont particulièrement demandeurs **98**.

Mais au-delà des discours et de l'affichage, les entreprises ne sont pas si nombreuses à s'investir réellement. Interrogés sur leur investissement concret, seulement un tiers des employeurs déclarent que dans leur établissement des mesures pourraient être mises en œuvre, et ce sont ceux qui s'impliquent déjà le plus qui manifestent l'intention de le faire davantage.

L'enquête montre que le degré d'implication des entreprises varie fortement suivant leur secteur d'activité, leur taille, et surtout leur statut. L'offre de garde pour les enfants reste très rare: moins de 2 % des employeurs d'établissements d'au moins 20 salariés en proposent une. Les places en crèche sont essentiellement proposées par la fonction publique hospitalière ou territoriale et par les établissements comptant plus de 1 000 salariés; les garderies et centres de loisirs, par la fonction publique territoriale et les entreprises publiques. Une organisation spécifique des horaires de travail est souvent à l'origine de la mise en place d'une crèche d'entreprise. Les projets de crèche restent aussi très rares **99**.

1/ Cécile Lefèvre, Ariane Pailhé, Anne Solaz, « Comment les employeurs aident-ils leurs salariés à concilier travail et famille ? », in *Population et sociétés*, n° 440, décembre 2007, Ined.

95 Mode d'accueil principal des jeunes enfants pendant le temps de travail des parents, 2005 (en %)

Mode de garde principal	Mères de famille monoparentale ayant un emploi	Couples où les deux personnes ont un emploi
Services de garde rémunérés	50	61
Garde collective (crèche, garderie, centre d'accueil, etc.)	31	20
Garde individualisée (assistant maternel, garde à domicile, etc.)	19	41
Autres modes de garde	50	39
Famille, voisins, amis	44	21
Père	-	6
Mère	6	12
Ensemble	100	100

Note: pour les couples où les deux personnes ont un emploi, le tableau ne détaille que les réponses données par les mères.

Lecture: 50 % des mères de famille monoparentale ayant un emploi ont principalement recours aux services de garde rémunérés pour garder leur(s) enfant(s) pendant qu'elles travaillent.

Champ: personnes âgées de 15 à 64 ans, ayant un emploi et au moins un enfant de moins de 6 ans dans le ménage.

Source: Insee, enquête Emploi et module *ad hoc* sur la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, 2005.

96 Les bénéficiaires de la Paje au 31 décembre 2010

Type d'allocation	Nombre de bénéficiaires
Allocation de base	1 944 300
CLCA¹	555 800
COLCA²	2 300
CMG³ assistant maternel	744 100
CMG³ à domicile	67 300

1/ CLCA: complément de libre choix d'activité.

2/ COLCA: complément optionnel de libre choix d'activité.

3/ CMG: complément de libre choix du mode de garde.

Champ: tous régimes, France entière.

Source: Vanovermeir S., « Les prestations familiales et de logement en 2010 », in *Études et Résultats*, à paraître en 2012, Drees.

97 Opinion des employeurs sur l'obligation d'aider leurs salariés à articuler leur vie familiale et leur travail

Un employeur doit-il aider les salariés à coordonner leur travail avec leur vie familiale?	en %
Oui, absolument	14
Oui, dans certains cas	62
Non, ce n'est pas son rôle	16
Autres réponses	8

Lecture: 14 % des DRH ou chefs d'établissement d'au moins 20 salariés pensent qu'un employeur doit absolument aider les salariés à coordonner leur travail et leur vie familiale.

Champ: établissements d'au moins 20 salariés.

Source: enquête Familles et employeurs, Ined, 2004-2005.

L'enquête Famille et Employeurs a été menée en 2004-2005 par l'Ined et l'Insee auprès de 9 745 femmes et hommes de 20 à 49 ans et auprès de leur employeur éventuel. 2 673 (soit 63 %) établissements contactés ont répondu à l'enquête. Les données sont représentatives des établissements d'au moins 20 salariés en France, l'échantillon concerne toutes les branches d'activités, le secteur public comme le secteur privé.

Des incitations pour encourager les entreprises à aider leurs salariés à concilier leurs temps de vie
Le chèque emploi service universel (Cesu) permet de payer l'ensemble des services à la personne (services à la famille, services de la vie quotidienne, services aux personnes dépendantes) en simplifiant les démarches administratives: il ouvre droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 50 % des sommes versées, dans la limite de 12 000 € par an et par foyer fiscal (plafond porté à 15 000 € par foyer avec plusieurs enfants et jusqu'à 20 000 € pour les personnes dépendantes) ou de crédit d'impôt (pour les ménages actifs non imposables). Les sommes consacrées à la garde d'enfants de moins de 6 ans à l'extérieur du domicile donnent droit pour ces derniers au bénéfice de 50 % de crédit d'impôt. Les entreprises qui participent au financement du Cesu ne sont pas soumises aux cotisations sociales pour les aides versées dans la limite d'un plafond de 1 830 € par an et par salarié, et bénéficient d'un crédit d'impôt à hauteur de 25 % des aides versées, plafonné à 500 000 €/an. Les travailleurs indépendants non employeurs peuvent aussi bénéficier du Cesu préfinancé ainsi que des avantages fiscaux et sociaux qui y sont liés.

Le crédit d'impôt famille a été mis en place à partir du 1^{er} janvier 2004 pour inciter les entreprises à s'impliquer dans la politique familiale. Son montant varie entre 25 % et 50 % suivant le type de dépenses engagées, dans la limite d'un plafond fixé à 500 000 € par an et par entreprise. Les dépenses concernées sont:

- le financement de la création ou du fonctionnement de crèches ou halte-garderies accueillant les enfants de moins de 3 ans des salariés;
- les dépenses engagées au titre de l'aide financière de l'entreprise pour les Cesu.

98 Opinion des salariés sur l'obligation de leur employeur à les aider à articuler leur vie familiale et leur travail

Un employeur comme le vôtre devrait-il se soucier d'aider les salariés à mieux concilier vie familiale et vie professionnelle ?		Oui, absolument	Oui, dans certains cas	Non
Femmes	aucun enfant	26	40	35
	au moins un enfant	31	37	32
Hommes	aucun enfant	15	36	49
	Au moins un enfant	27	35	38

Lecture: 26 % des femmes salariées sans enfant pensent que leur employeur doit se soucier d'aider les salariés à mieux concilier vie familiale et vie professionnelle.

Champ: établissements d'au moins 20 salariés.

Source: enquête Familles et employeurs, Ined, 2004-2005.

99 Prestations en nature et financières proposées par les établissements d'au moins 20 salariés en France en 2005 (en %)

	% d'établissements proposant cette mesure	% de salariés potentiellement concernés
Prestations en nature		
Crèche ou place en crèche	2	7
Garderie, centre aéré	2	5
Prestations financières		
Aide financière aux frais de garde	18	29

Lecture: 7 % des salariés potentiellement concernés travaillant dans un établissement d'au moins 20 salariés peuvent bénéficier de places en crèches.

Source: enquête Familles et employeurs, volet « employeur », 2005, Lefèvre C., Pailhé A., Solaz A., « Comment les employeurs aident-ils leurs salariés à concilier travail et famille », in *Population et sociétés*, n° 440, Ined, décembre 2007.

Les aidants familiaux

Si les personnes en perte d'autonomie font appel à des professionnels pour les aider, l'entourage reste un soutien essentiel. Les aidants informels sont ces proches (famille, voisins, amis, etc.) qui apportent une aide régulière à une personne dépendante en raison d'une maladie, d'un handicap ou de l'âge. Ils sont 8,3 millions en France en 2008 d'après les résultats de l'enquête Handicap – Santé auprès des aidants informels (voir encadré ci-dessous). Ces aidants sont en majorité des femmes (57 %).

Neuf aidants informels sur 10 soutiennent une seule personne vivant à domicile, 7 % en aident deux et 2 % en aident trois et plus. Parmi les aidants auprès d'une seule personne, 56 % sont des femmes; elles sont davantage représentées parmi les aidants informels qui s'occupent de deux personnes ou plus (64 % de femmes).

L'enquête Handicap – Santé auprès des aidants informels (HSA) a été réalisée d'avril à septembre 2008 par la Drees. Elle interroge 5000 aidants informels (famille, voisins, amis, etc.), qui apportent régulièrement leur soutien à des personnes handicapées ou à des personnes âgées dépendantes repérées par l'enquête Handicap – Santé en ménages ordinaires (Insee, 2008). Cette enquête a pour objectif de décrire et d'analyser les conditions et la qualité de vie de ces proches aidants.

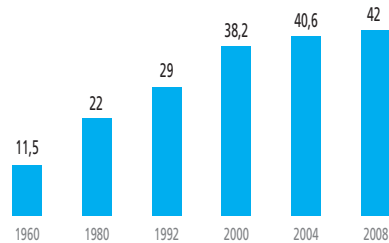
100 Répartition des fédérations selon le sexe des licenciés, en 2010¹

Fédérations à dominante féminine (plus de 70 % de femmes)	Nombre de licences féminines	% de femmes
FF d'éducation physique et de gymnastique volontaire	479 513	93
FF de danse	57 699	88
FF pour l'entraînement physique dans le monde moderne	166 775	88
FF de gymnastique	206 024	78
FF d'équitation	558 937	81
% de femmes dans l'ensemble des fédérations	5 435 711	37,6 %
Fédérations à dominante masculine (plus de 95 % d'hommes)	Nombre de licences masculines	% d'hommes
FF de football	1 691 736	97
FF de rugby	296 988	95
FF d'aéromodélisme	25 751	97
FF du jeu de ball-trap et de tir à balle	20 333	96
% d'hommes dans l'ensemble des fédérations	9 101 152	63,4 %

1/ Non compris les 1 210 288 licences non sexuées.

Source: ministère des Sports.

101 Évolution de la participation des femmes aux Jeux olympiques d'été (ensemble des délégations) (en %)



Champ: ensemble des délégations nationales.

Lecture: en 2008, 42,0 % des sportifs participant aux Jeux olympiques d'été sont des femmes.

Source: ministère de la Santé et des Sports.

Les pratiques culturelles et sportives des femmes

Les femmes et la pratique sportive

Les femmes sont de plus en plus nombreuses à pratiquer des activités physiques et sportives: de 9 % en 1968, on note une progression de 87 % en 2010. Cependant, la pratique féminine licenciée (37,6 % en 2010) reste nettement en retrait par rapport à celle des hommes puisque 2/3 des licenciés sont des hommes.

Si les femmes font de plus en plus de sport, la progression de la pratique ne concerne pas toutes les femmes. Lorsque des difficultés sociales ou d'intégration se présentent, les femmes sont les premières exclues. On constate notamment la faiblesse de la pratique féminine dans les quartiers urbains sensibles. Ainsi, le revenu du foyer est-il plus discriminant pour les filles que pour les garçons puisque dans les familles dont le revenu est inférieur à 1 830 € par mois, 45 % seulement des filles pratiquent une activité physique et sportive (APS) au lieu de 75 % de garçons¹.

En 2010, plus de la moitié des licences des fédérations multisports est délivrée à un public féminin (52,3 %). En revanche, les femmes sont proportionnellement moins présentes dans les fédérations unisport olympiques (30,4 %) et unisport non olympiques (31 %). Les fédérations au sein desquelles la pratique est la plus féminisée sont la gymnastique volontaire (93 %), la danse (88 %), la fédération pour l'entraînement dans le monde moderne (88 %), l'équitation (81 %) et la fédération de gymnastique (78 %) ¹⁰⁰.

Le sport féminin diffère encore sensiblement du sport masculin, qu'il s'agisse des disciplines choisies, de l'intensité des activités au cours de la vie, des lieux de pratiques ou encore de l'engagement dans la compétition. En pratiquant de façon moins intense et moins assidue, les femmes vivent souvent le sport comme une occupation quand les hommes y jouent leur épanouissement, voire leur identité. Les fédérations, même les plus féminisées, voient la part des femmes diminuer au fur et à mesure que l'on s'élève dans les niveaux de pratique.

Le sport de haut niveau

Depuis 2001, la reconnaissance du caractère de haut niveau des disciplines sportives est instruite sans opérer de distinction entre les hommes et les femmes. Aussi, une discipline est automatiquement reconnue pour les deux sexes sous réserve de l'existence de compétitions internationales de référence pour les équipes nationales masculines et féminines.

La participation des femmes aux JO d'été a continuellement augmenté entre 1960 et 2008, passant de 11,5 % à 42 % ¹⁰².

Les Françaises ont particulièrement réussi aux derniers Jeux olympiques d'hiver (Vancouver 2010), remportant plus de 45 % des médailles pour un effectif ne représentant que 36 % de la délégation. Cette situation contraste avec celle des Jeux olympiques de Pékin où seulement 12 des 38 médailles avaient été remportées par des femmes, soit moins de 20 %.

La marge de progression des femmes – tant sur la représentation que sur le niveau de performance atteint – dans les compétitions internationales reste importante. Le taux d'encadrement des collectifs nationaux, les moyens financiers alloués et notamment les aides personnalisées consenties (en moyenne annuelle) restent plus faibles pour les femmes.

La proportion de femmes reste faible parmi les juges et arbitres de haut niveau (12 % en 2010), et insignifiante au sein de la population des conseillers techniques sportifs: 11 % pour les entraîneurs nationaux, moins de 6 % pour les directeurs techniques nationaux des 57 fédérations reconnues de haut niveau (3 femmes et 54 hommes).

Les femmes et les habitudes culturelles

Aujourd'hui, les pratiques culturelles des hommes et des femmes sont très semblables, mis à part la lecture et les pratiques artistiques en amateur qui demeurent des activités davantage féminines: les deux tiers des femmes ont lu un livre au cours des 12 derniers mois, contre seulement la moitié des hommes.

La différence la plus marquée entre les femmes et les hommes, en 2008, concerne l'utilisation d'Internet et des jeux vidéo. Les femmes utilisent moins fréquemment Internet à des fins personnelles (50 % des femmes contre 59 % des hommes) et sont encore moins nombreuses à jouer à des jeux vidéo (respectivement 29 % et 43 %) ¹⁰².

1/ MEOS-2005.

Le temps des loisirs après une naissance

Malgré la possibilité pour les pères d'obtenir un congé de paternité après une naissance depuis le 1^{er} janvier 2002, c'est le plus souvent la mère qui réduit son activité et ses loisirs pour s'occuper de l'enfant. Six mois après la naissance d'un enfant, 38 % d'entre elles arrêtent la pratique d'une activité artistique contre 18 % des pères. 9 % des mères continuent à aller à la même fréquence au cinéma, voir des expositions ou des matchs, contre 19 % des pères ¹⁰³.

Le partage des tâches à la maison est encore loin d'être équitable même parmi les jeunes générations et malgré les discours sur le nouveau rôle des pères. L'inégalité touche les tâches de la vie quotidienne, mais bien au-delà, les domaines des loisirs ou de la vie associative.

102 Quelques pratiques culturelles des femmes et des hommes, 2008 (en %)

	Femmes	Hommes
Ont utilisé Internet au cours du dernier mois à des fins personnelles	50	59
Ont joué à des jeux vidéo au cours des 12 derniers mois	29	43
Lisent un quotidien (payant) au moins une fois par semaine	51	59
Lisent régulièrement un magazine (1 numéro sur 2)	62	56
Ont lu un livre au cours des 12 derniers mois	75	64
Sont inscrits dans une bibliothèque	23	15
Sortent le soir au moins une fois par mois	64	74
Sont allés au théâtre au cours des 12 derniers mois	19	18
Sont allés à un spectacle de danse au cours des 12 derniers mois	10	7
Sont allés à un concert de rock au cours des 12 derniers mois	8	12

Source: enquête Pratiques culturelles des Français, ministère de la Culture et de la Communication, 2008.

103 Comparaison de la fréquence des loisirs des mères et des pères après une naissance dans le foyer

	Mères				Pères			
	Plus	Autant	Moins	Plus du tout	Plus	Autant	Moins	Plus du tout
Sorties aux spectacles, cinéma, match, exposition	1	9	52	38	1	19	52	28
Pratique d'un sport, d'une activité physique	3	11	31	54	2	37	37	24
Pratique d'une activité artistique (musique, danse, théâtre...)	5	18	39	38	3	47	32	18
Participation à une association	3	43	26	29	3	58	22	17
Pratique d'une activité manuelle (mécanique, bricolage...)	4	39	44	13	7	59	31	3

Source: Drees, enquête Congés autour de la naissance. Année des données: 2004, 2000 pères et mères d'enfants nés en novembre et décembre 2003, ayant droit au congé de paternité ou maternité, interrogés entre avril et juin 2004.

Les femmes dans le monde



Le suivi du programme d'action de Pékin

En 1995, à Pékin, la 4^e Conférence mondiale sur les femmes a débouché sur l'adoption par les gouvernements d'une déclaration et d'un programme d'action couvrant 12 domaines prioritaires¹ d'intervention (déclaration et programme d'action dits « de Pékin » ou « de Beijing »).

Au sein de l'Union européenne (UE), la mise en œuvre du programme d'action de Pékin se traduit notamment par le développement d'indicateurs relatifs aux 12 domaines prioritaires. Conformément à une décision du Conseil européen de 1998, au cours de chaque semestre, l'État membre qui assure la présidence tournante du Conseil de l'UE approfondit l'un de ces domaines :

1. lutter contre la pauvreté croissante des femmes (Portugal 2007);
2. favoriser l'égal accès à l'éducation et à la formation (Allemagne 2007);
3. favoriser l'égal accès aux soins et aux services sanitaires (Autriche 2006);
4. lutter contre la violence à l'égard des femmes (Espagne et Danemark 2002, Irlande et Pays-Bas 2004);
5. combattre les effets des conflits armés sur les femmes (France 2008);
6. promouvoir l'égalité au sein des structures et politiques économiques et l'égal accès à toutes les formes d'activité de production et aux ressources (Portugal et France 2000, Suède et Belgique 2001, France 2008, Belgique 2010, Pologne 2011)²;
7. encourager le partage du pouvoir et de la prise de décision (Finlande 1999, Grèce et Italie 2003);
8. développer les mécanismes institutionnels de promotion des droits des femmes et de l'égalité (Finlande 2006);
9. assurer le respect des droits fondamentaux des femmes et réduire les carences de la promotion et de la protection de ces droits (non traité à ce jour);
10. lutter contre l'image stéréotypée de la femme et l'inégalité d'accès et de participation des femmes dans la communication (non traité à ce jour);
11. favoriser l'égal accès à la gestion des ressources naturelles et à la préservation de l'environnement (Danemark 2012);
12. abolir la discrimination à l'égard des petites filles et les violations de leurs droits fondamentaux (Slovénie 2008);

1/ Parfois dits « domaines critiques ».

2/ Ce domaine a été abordé jusqu'ici sous l'angle de deux objectifs, l'articulation entre la vie familiale et la vie professionnelle (sous présidence française en 2000 et en 2008) et de l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes (sous présidence belge en 2010).

Chaque thème fait l'objet d'un rapport sur l'état des connaissances et la méthodologie relative aux indicateurs. Le plus souvent, les présidences tournantes soumettent des conclusions découlant de leurs travaux au Conseil des ministres en charge des politiques sociales (Conseil EPSSCO) : au cours du second semestre 2010, la présidence belge a ainsi approfondi le thème des inégalités salariales entre les femmes et les hommes et fait adopter des conclusions sur le renforcement de l'engagement et des actions visant à lutter contre ces inégalités; fin 2011, la présidence polonaise a fait adopter des conclusions sur la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale, en lien avec l'objectif européen de taux d'emploi des femmes et des hommes de 75 % à l'horizon 2020¹.

La présidence danoise du premier semestre 2012 a choisi le domaine prioritaire « Femmes et l'environnement », qui n'a jamais fait l'objet d'un suivi dans le cadre européen, en axant les travaux sur la question du genre et du changement climatique. En coopération avec l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, la présidence élabore un rapport qui servira de base à des conclusions (Conseil EPSSCO de juin 2012). Ces conclusions porteront essentiellement la question des femmes occupant des positions clés dans le domaine du changement climatique et la proportion de femmes qui suivent des formations techniques et scientifiques ciblées sur le changement climatique.

Afin d'améliorer le suivi du programme d'action de Pékin, un examen des indicateurs développés depuis 1999 a été organisé en 2006 : ouvrant la voie, la Slovénie a produit un rapport d'évaluation des indicateurs élaborés sur les femmes et la prise de décision et, en 2008, la France a procédé à l'évaluation des indicateurs sur l'articulation entre la vie familiale et la vie professionnelle.

Par ailleurs, fin 2009, à la veille de la célébration du 15^e anniversaire de la conférence de Pékin, la présidence suédoise a élaboré un rapport sur les politiques d'égalité entre les femmes et les hommes mises en œuvre dans les États membres et à l'échelle de l'UE. Ce rapport souligne les avancées politiques et met en lumière les défis à relever : crise économique, lutte contre le changement climatique, gestion de l'intensification des flux migratoires, nécessité de renforcer l'implication des hommes et des garçons dans la promotion de l'égalité, importance de renforcer la prise en compte de l'égalité dans les politiques extérieures de l'UE, notamment en matière de coopération et de développement².

1/ Cet objectif figure parmi les cinq objectifs clés de la Stratégie Europe 2020.

2/ Beijing+15: The Platform for Action and the European Union, report from the Swedish Presidency of the Council of the European Union (site se2009.eu).

La présidence suédoise a également co-présidé avec la France et l'Égypte une conférence de l'Union pour la Méditerranée (UPM) sur le renforcement du rôle des femmes dans la société (Marrakech, 11 novembre 2009).

L'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, souvent désigné par le sigle anglais « EIGE » a été créé par le règlement n° 1922/2006 du 20 décembre 2006 à la suite de la décision du Conseil européen de juin 2004. Son siège, situé à Vilnius, a été inauguré le 16 décembre 2009.

EIGE est une agence européenne créée pour apporter un soutien aux États membres et aux institutions européennes dans leurs efforts de promotion de l'égalité, de lutte contre la discrimination fondée sur le sexe et pour sensibiliser les citoyens aux questions d'égalité.

L'Institut a notamment pour tâche de collecter et analyser des données comparables sur l'égalité entre les hommes et les femmes, mettre au point des outils méthodologiques destinés, par exemple, à favoriser l'intégration de l'égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les politiques européennes, de faciliter l'échange de bonnes pratiques et le dialogue entre les acteurs concernés.

Les organes de l'Institut sont le conseil d'administration (organe de décision), le forum d'experts (organe consultatif), le directeur ou la directrice (organe exécutif). Doté d'un effectif d'une trentaine de personnes l'Institut dispose d'un budget de 52,5 millions d'euros pour la période 2007-2013.

L'Institut doit contribuer à collecter des données sexuelles précises et comparables permettant de mieux apprécier les situations respectives des femmes et des hommes dans l'UE. À titre d'exemple, les tableaux présents dans cet ouvrage dressent un bref panorama des avancées de l'égalité entre les hommes et les femmes dans quelques domaines tels que l'emploi, la fécondité, la parentalité et l'accès aux responsabilités économiques et permettent de situer la France dans l'UE¹.

Parmi les sources européennes de données concernant l'égalité entre les femmes et les hommes figurent :

- le suivi de la Stratégie Europe 2020 et de la stratégie européenne pour l'emploi (rapport annuel avec annexes statistiques – indicateurs et tableaux de bord);
- les travaux du Comité de la protection sociale dans le cadre de la méthode ouverte de coordination en matière de protection et d'inclusion sociales, dite « MOC sociale »;
- le rapport annuel de la Commission européenne sur l'égalité entre les femmes et les hommes, adressé au Conseil européen de printemps;
- les enquêtes régulières pilotées par Eurostat.

^{1/} Les résultats présentés dans cet ouvrage proviennent de données harmonisées calculées par Eurostat. Ils peuvent différer des résultats nationaux.

Directrice de la publication : Nathalie Tournyol du Clos, cheffe du Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes – Direction générale de la cohésion sociale

Cet ouvrage a été réalisé par la DGCS : le Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes et la MISI : Emmanuelle Latour, Catherine Laret-Bedel, Martine Salgon et Barbara Domenech, Myriam Decornoy, Laure Gonnet, Émilie Heyraud, Agnès de Maulmont, Anne Maurage-Bousquet, Olivier Roche, Émilie Rodriguez-Damian, Christophe Pareschi et Audrey Yvert

Responsable d'édition : Dicom

Maquette et réalisation : Parimage

Cet ouvrage a bénéficié du concours de l'Insee et des services statistiques des services concernés, qui ont mis les données à la disposition de la DGCS

Les remerciements de la DGCS s'adressent à l'ensemble des contributeurs :

Capitalcom : Laure Cohendet

Céreq : Christine Fournier

Dares : Elisabeth Algava

Direction générale du travail : Gwenaëlle Boisard

Drees : Étienne Debauche, Annick Vilain, Solveig Vanovermeir, Laurent Lequien, Julie Labarthe, Thibaut de Saint Pol

Ined : Armelle Andro, Ariane Paihlé, Arnaud Régnier-Loilier

Inhesj, ONDRP : Christophe Soullez

Inpes : Arnaud Gautier

Insee : Pascale Breuil, Catherine Borel, Loup Wolf

Inserm : Nathalie Bajos, Caroline Laborde

InVS : Françoise Cazein, Arlette Danzon

Ministère de la Culture et de la Communication : Olivier Donnat

Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration : Brigitte Hazart

Ministère de la Justice : Thérèse Ferré

Ministère des Sports : Muriel Faure

Psytel : Marc Nectoux

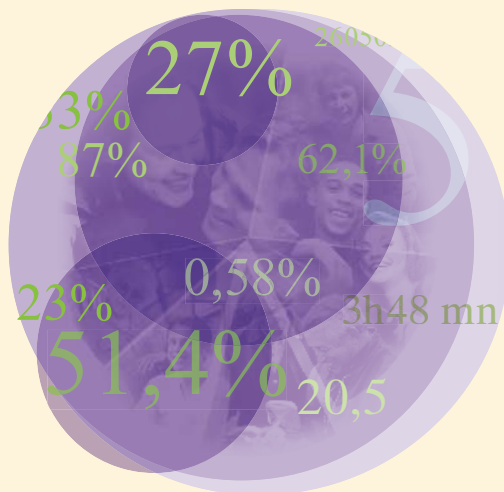
Université Paris I, Laboratoire Matisse : Muriel Tabariès

Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes : Caroline Ressot, Mathilde Menelle

Délégation aux victimes : Maryse Rochon

Observatoire régional de santé Ile-de-France : Nathalie Beltzer

Mission de pilotage du Plan Alzheimer : Sandrine Lemery



CHIFFRES-CLÉS 2011

de l'égalité entre les femmes et les hommes

Incontestablement, le demi-siècle passé est marqué par une transformation sans précédent des rapports entre les hommes et les femmes, en faveur de ces dernières. De grandes avancées, tels la maîtrise de la fécondité, le droit de disposer de son corps, le développement de la scolarisation et l'accès élargi au marché du travail attestent des progrès accomplis. Cependant, ces avancées sont inégales selon les domaines et le piétinement parfois constaté amène à nuancer le propos. Malgré un arsenal législatif imposant et une indéniable évolution de la société civile face à cette question, l'égalité de fait n'est pas encore réalisée partout.

La Direction générale de la cohésion sociale propose, dans cette 11^e édition des *Chiffres-clés de l'égalité entre les femmes et les hommes*, un bilan de la situation des femmes et des hommes en France, dans les principaux domaines que sont la parité et l'accès des femmes aux responsabilités, l'égalité professionnelle, l'accès aux droits, le respect de la dignité de la personne et l'articulation des temps de vie.

Cette brochure a été réalisée sur la base des informations émanant de l'Insee et de l'ensemble des services publics producteurs de statistiques.